Groupe d'Histoire des Forêts Françaises

CAHIER DU GHFF FORÊT, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

N° 26
2016

DANS LES PAS DE GÉRARD HOUZARD

Séminaire de terrain dans le Parc naturel régional Normandie-Maine (28 et 29 mai 2015)

LE TEMPS DES TERRITOIRES À LA CHAISE-DIEU

Séminaire de terrain en Haute-Loire (17 et 18 septembre 2015)

AGROPARISTECH
NANCY
Bibliothèque

INTRODUCTION

Vous avez entre les mains le Cahier du GHFF Forêt, Environnement et Société n°26, 2016. Format nouveau, contenu différent : deux motifs supplémentaires d'entrer dans ce cahier.

« Le papier fait du bien à la forêt », comme les papetiers nous le disent avec raison : il valorise en effet les produits des premières éclaircies et permet ainsi de réaliser ces interventions sylvicoles coûteuses. Il n'est évidemment pas pour autant question de gaspiller le papier ! Le précédent format de nos cahiers d'études amenait à beaucoup de chutes : COP 21 et, plus directement, réduction des coûts obligent, en accord avec l'ONF qui, depuis l'origine, imprime ces cahiers et que nous remercions à nouveau pour cet appui constant, nous avons fait le choix du classique format 21 x 29,7. Et celui d'une charte graphique à la fois modernisée, sobre et dynamique.

La journée d'études 2015, dont le compte rendu aurait dû figurer dans le présent cahier, était une journée de restitution du programme de recherche, porté par le Groupe d'histoire des forêts françaises et l'Université catholique de Louvain, « Arbres et forêts : politiques et communications, XVI-XXIe siècle » : les Actes de cette journée et la restitution des travaux des douze équipes de recherche font l'objet d'un livre publié par L'Harmattan sous le titre *Forêt et communication : héritages, représentations et défis*.

Le présent cahier, en revanche, porte trace des deux sessions de terrain que le GHFF a organisées en 2015 : « Dans les pas de Gérard Houzard », les 28 et 29 mai, en forêt d'Écouves et dans le Bois de Goult, et la deuxième édition de notre formule « Le temps des territoires », à La Chaise-Dieu, en Haute-Loire, les 17 et 18 septembre, à l'écoute de « ce que nous disent les forêts du Livradois »… Ces deux sessions ont été riches de communications et de débats, d'images et d'enseignements : elles nous ont paru justifier pleinement une restitution écrite. C'est ce que vous propose le présent cahier.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Charles Dereix, François Lormant,
Micheline Hotyat, Yves Poss et Pierre Gresser

SOMMAIRE

SÉMINAIRE DE TERRAIN 1

Dans les pas de Gérard HOUZARD 5

Sur les pas de Gérard Houzard
Roger CANS 7

Présentation de l'itinéraire scientifique et conceptuel de Gérard Houzard
Yves PETIT-BERGHEM 13

Apports de Gérard Houzard au Parc naturel régional Normandie-Maine
Michel AMELINE 17

Évolution de la gestion forestière en forêt domaniale d'Écouves à travers les documents d'aménagement forestier
Hervé DAVIAU 25

Expériences pédagogiques de suivis écologiques au Bois de Goult par des classes de BTS Gestion et protection de la nature (1998-2015)
Renaud JEGAT 35

Approches croisées en biogéographie : le cas des zones humides en forêt, à travers l'exemple du bois de Goult (Orne)
Guy LEMPERIÈRE, Yves PETIT-BERGHEM 39

Perturbations et milieux forestiers, quelle résilience ?
Micheline HOTYAT 43

Les leçons du Bois de Goult
Charles DEREIX 47

SÉMINAIRE DE TERRAIN 2

Ce que nous disent les forêts du Livradois
Comment relever le défi du renouvellement de la forêt française ? 51

Présentation du dossier
Charles DEREIX 53

Sur l'origine des actuels peuplements de Pin sylvestre dans l'est de la Haute-Loire
Bernard GIRAUD-SAILLE 55

Aspects des forêts du Livradois Forez, de la Réformation d'Auvergne à la Belle Époque (début XVIII^e^-début XX^e^ siècle)
Jean-Claude DOUSSON 73

La forêt de l'abbaye de La Chaise-Dieu, de Colbert à la Révolution française
Christian de SÉAUVE 83

Admirer l'abbaye de La Chaise-Dieu
Yves BRU 91

Pensées forestières pérégrinantes vers La Chaise-Dieu
Hervé LE BOULER 99

Carte des essences forestières du massif de La Chaise-Dieu
Maxime ESTRADE 101

Bas de laine
Charles DEREIX 103

La forêt dans le département de la Haute-Loire
René ROUSTIDE 109

La forêt à Chassagnes (Haute-Loire)
René ROUSTIDE 113

La commune de Collat (Haute-Loire)
Georges MISSONIER 121

Forêt et territoire : le cas du plateau de la Chaise-Dieu
Alain GUÉRINGER 123

Échanges autour de quelques phrases ou maximes…
André CHARLES 141

En forêt, quelle démarche territoriale choisir entre kolkhoze, kibboutz et docteur Knock ?
Yves POSS 151

Chanson pour l'évolution
Laurence RAMOLINO 153

« DANS LES PAS DE GÉRARD HOUZARD »

28 et 29 mai 2015

1 SÉMINAIRE DE TERRAIN

Séminaire de terrain organisé les 28 et 29 mai 2015, par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF) et le Parc naturel régional de Normandie-Maine (PNRNM), avec la participation de l'Office national des forêts et du Lycée agricole de Sées.

SUR LES PAS DE GÉRARD HOUZARD

Roger CANS[1]

Les membres du GHFF se retrouvent le jeudi 28 mai 2015 pour déjeuner à la maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, située dans l'ensemble de bâtiments du château de Carrouges (14).

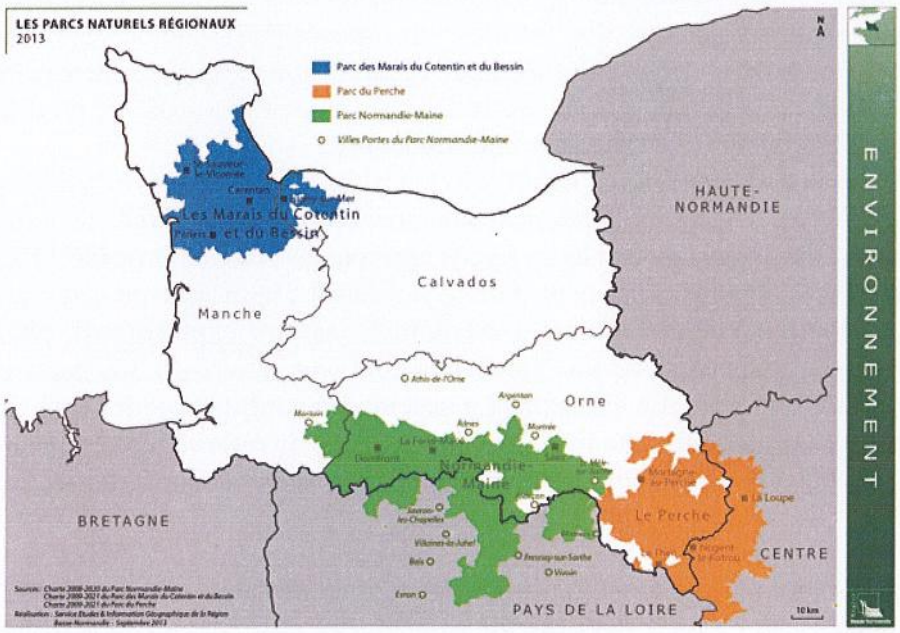

Les Parcs naturels régionaux de Normandie-Maine, du Perche et des Marais du Cotentin et du Bessin.
Source : www.region-basse-normandie.fr

Un car emmène ensuite les participants en forêt domaniale d'Écouves, sous la conduite des personnels de l'ONF. Nous descendons à la parcelle 554, qui correspond au Bois de Goult, une propriété privée rachetée en 1955 par l'administration des Eaux et Forêts. Le directeur de l'agence régionale, Bertrand Dugrain, précise que la Basse-Normandie compte 33 000 hectares de forêt, dont 90 % sont domaniaux. Il est accompagné d'Hervé Daviau, chargé de l'environnement, et du responsable du district, Lionel Huchette, qui nous décrit le massif.

[1]Ancien journaliste, écrivain.

La forêt domaniale couvre aujourd'hui 8 162 hectares, sur un massif total de 12 000 hectares. Elle s'étage sur une altitude de 200 à 400 mètres et est composée pour moitié de feuillus (chêne et hêtre) et pour moitié de résineux (sapin et douglas).
Le Bois de Goult (800 hectares) était un ensemble de landes et de taillis de feuillus sur sol rocheux ou tourbeux, peu productif, malgré une bonne pluviosité (1 m/an), dans un climat plutôt rude (60 jours de gel par an). Pour le rendre exploitable, l'ONF a procédé à son enrésinement dans les années 1960 et 1970. Certaines parcelles ont été replantées en mélèze du Japon (1961) ; d'autres, très tourbeuses, en épicéa de Sitka et les meilleures en douglas. D'importants travaux de drainage ont été menés en 1969. L'enrésinement s'est poursuivi jusqu'en 1981, donnant des épicéas de Sitka aujourd'hui rabougris.

Nous allons ensuite visiter une tourbière où l'ONF s'est livré à une expérience : en 1984, il a été décidé de dessoucher les épicéas de Sitka avec des engins lourds, afin d'ouvrir la tourbière sans la replanter. Une opération menée conjointement par l'ONF et le Parc naturel régional, suivant le programme européen LIFE de réhabilitation des tourbières. Beaucoup de tâtonnements au début, sans étude hydraulique ni recherche palynologique dans le sol (dans le nord de la Mayenne, on a daté des tourbières de 12 000 ans). Néanmoins, une étude menée en 1996 avec le ministère de l'Environnement indique que l'on retrouve les espèces patrimoniales des tourbières et landes humides : drosera (ou rossolis à feuilles rondes), osmonde royale, linaigrette vaginée et linaigrette à feuilles étroites, notamment. Il a aussi été procédé à une cartographie précise des zones humides du Bois de Goult.
Mais ce n'est pas le tout de restaurer, il faut entretenir ! En effet, fougères et bouleaux ont vite fait de revenir. Or, depuis 2006, trois sites sont classés Natura 2000, au terme de contrats de 5 plus 3 ans. Les élèves du Lycée agricole de Sées ont procédé à l'arrachage manuel des fougères et des petits buissons. Mais il a fallu aussi du nettoyage mécanique. La tourbière où nous sommes est clôturée, car une expérience de pâturage est tentée avec cinq petits chevaux Fjord. Les trois sites couvrent 1 300 hectares de forêt, rivières et pierriers. Le classement a suscité des conflits avec les propriétaires, les chasseurs et les agriculteurs. L'ONF a un projet de réserve biologique intégrale sur 60 hectares de chênaie-hêtraie de 200 ans, sans aucune intervention depuis 30 ans.

Nous parvenons alors à une autre tourbière, parsemée de linaigrettes à feuilles étroites, reconnaissables à leurs tiges portant trois touffes de « coton » ? On trouve aussi l'oxyphrage, le limbriatum et quinze espèces de sphaignes (sorte de mousse éponge), dont une rare. Les sphaignes font l'objet d'un suivi particulier depuis 1998. Les sangliers ont profité de l'ouverture pour y faire une bauge.
On s'interroge : la restauration, oui, mais de quel milieu naturel ? Autrefois, le milieu était pâturé. Dans les années 1950, le Bois de Goult a été détruit par le feu. Les cervidés, qui avaient disparu au XIX^{e} siècle, reviennent un peu. Une chose est sûre : il faut intervenir pour conserver le milieu ouvert. La difficulté, c'est que les tourbières représentent beaucoup de petites surfaces difficiles à entretenir. Elles se trouvent par poches, étagées le long des pentes et parfois même au sommet. Une constatation rassurante : la drosera reparaît après le passage des engins.

Nous nous arrêtons sur un autre site à linaigrette vaginée, une espèce montagnarde repérée par Gérard Houzard. Elle pousse au milieu des callunes, des bruyères et des

molinies, ces touffes herbeuses formant des touradons. Si l'on fauche, on favorise la molinie, si l'on ouvre à la pâture, on favorise la callune. Et quid de l'étrépage (décapage du sol) ? La vache bretonne pie noir mange la callune, mais pas le cheval. Pour répondre à la directive Habitats, une typologie des milieux va être faite l'an prochain.

Nous arrivons ensuite à une deuxième placette ouverte au milieu d'une plantation de douglas de cinquante ans. On y trouve la drosera, le scirpe (espèce protégée), la grassette du Portugal sur site bien dégagé, et le genêt des Anglais (un petit genêt épineux). Ces milieux sont aussi fréquentés par l'engoulevent et le busard Saint-Martin. Au total, 13 hectares du Bois de Goult ont été ainsi ouverts.

Nous traversons une parcelle de douglas âgés de 57 à 58 ans. Cela donne une belle futaie, malgré le sol acide et rocheux. Elle peut produire 15 m^3 par hectare et par an. On assiste maintenant à la régénération naturelle du douglas.

Pour achever la tournée, nous descendons jusqu'à la parcelle 549, une tourbière déboisée en 1998 à la demande de Gérard Houzard, après une étude poussée du milieu. Elle avait été drainée (en arêtes de poissons) et replantée en épicéa de Sitka en 1981. Mais cette espèce végète. Le terrain conviendrait mieux au pin sylvestre. Si Houzard a demandé la restauration de la tourbière, ce n'est pas pour favoriser la biodiversité, mais pour préserver le patrimoine. Les souches ont été arrachées au débusqueur, ce qui a créé des sortes de vasques où ont prospéré les sphaignes. La tourbe est mise à nu et se repeuple de molinies en touradons.

***

La journée du 29 mai est consacrée à un séminaire en salle, réuni dans le bâtiment du Chapitre (XVII^{e} siècle).
Il revient à Yves Petit-Berghem, ancien enseignant-chercheur à l'Université de Caen devenu professeur à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, de retracer la carrière de Gérard Houzard (1930-1996). Il est nommé maître auxiliaire au Lycée d'Avranches en 1955, à celui du Havre l'année suivante, puis après être admis au CAPES il devient professeur certifié stagiaire à Dijon, puis titulaire au lycée technique de Caen en 1957. Mis à disposition aux CEMEA (Centres d'éducation aux méthodes d'éducation active) à partir de 1959, il devient assistant à l'Institut de Géographie de l'Université de Caen à partir de 1967. Sa thèse de troisième cycle en géographie, soutenue à l'Université de Caen en 1970 sous la direction du professeur André Journaux, est intitulée La forêt de Cinglais : étude de biogéographie.
En 1980, à l'âge de cinquante ans, Gérard Houzard soutient sa thèse de doctorat d'État ès Lettres à l'Université de Caen, sous la direction du professeur André Journaux, avec pour titre : Les massifs forestiers de Basse-Normandie : Brix, Andaines et Écouves. Essai de biogéographie.
Gérard Houzard développe la « biogéographie analytique » qui consiste à étudier en même temps la climatologie, la cartographie et l'évolution historique du paysage. Cela permet de déterminer, à partir des bilans d'eau et des déficits hydriques, « l'indice des potentialités bioclimatiques » d'un milieu. Ces bioclimats contribuent à expliquer les séries de végétation. Houzard en arrive à la « biogéographie systémique », qui définit des « sylvosystèmes » et des « sylvofaciès ». La végétation d'un milieu, c'est la

combinaison d'une flore, d'un sol, d'un climat et de l'action de l'homme au cours du temps. En résumé, Gérard Houzard était un géographe de terrain, spécialiste de biogéographie, qui s'appuyait sur l'histoire et la géographie[2] pour développer la « biogéographie historique ». Ses recherches, utiles aux praticiens, acteurs et aménageurs, ont permis l'étude des zones humides en forêt, puis de l'arbre hors forêt.

Michel Ameline fait alors l'historique du Parc naturel régional Normandie-Maine. Il rappelle que c'est en 1967 qu'ont été créés les Parcs naturels régionaux. On a alors songé à un Parc de la forêt d'Écouves, pour accueillir les Parisiens en quête de verdure : Écouves est en effet situé à 190 km de Paris. En 1968, on élargit à la forêt d'Andaines et aux Alpes mancelles. D'où l'appellation « Normandie-Maine » (certains documents disent Maine-Normandie !). Mais on objecte que la forêt d'Écouves est une forêt de production et l'on suggère plutôt la forêt de Perseigne (Sarthe).
La charte constitutive du Parc est adoptée en 1975. En 1988, l'objectif est double : la préservation du patrimoine naturel et culturel d'une part, et le développement économique de l'autre. En 1993 s'ajoute la loi Paysage de Ségolène Royal. En 1996, la charte est révisée et le logo du cerf imposé par l'image prestigieuse de la chasse à courre, car l'un des porteurs du projet était un grand chasseur.

Une nouvelle charte a été signée en 2008, avec un nouveau périmètre (selon la volonté des communes d'adhérer ou non). Le Parc s'est étendu à l'ouest pour le poiré du Domfrontin. Il s'est réduit à l'est, car trois communes ont refusé les éoliennes.
Gérard Houzard a apporté trois contributions majeures au Parc : en 1980, il publie une plaquette sur la forêt d'Écouves ; la même année, il demande la restauration des tourbières du Bois de Goult. En 1983, il publie un circuit de découverte en forêt de Perseigne, qui passe par « La Lande Pourrie ». Il est appelé ensuite à bien d'autres fonctions.

Hervé Daviau, de l'agence régionale ONF de Basse-Normandie, fait alors l'historique de la forêt d'Écouves, qui compte 7 773 hectares de production sur 8 161, et qui a pour mission de produire du bois, de préserver la biodiversité (deux projets de réserves intégrales) et d'accueillir les promeneurs (d'où certains équipements de terrain).
L'histoire de la forêt d'Écouves remonte à l'an 942, lorsqu'elle devient propriété du duc de Normandie. En 1220, elle devient forêt royale. En 1345, le bois est utilisé pour les mines, les moulins, les forges et la verrerie. Colbert la fait borner en 1666 et un premier aménagement est opéré en 1667. Le bois est désormais dévolu aux « bardeaux, charpentes, chauffage et forges ». Les sols sont pauvres (grès armoricain) et les taillis sont récoltés tous les 30 ou 40 ans. La surexploitation pour alimenter les forges et les verreries va durer jusqu'en 1780. La forêt produisait alors 80 000 m³/an, alors qu'elle n'en produit aujourd'hui que 50 000 m³…
De 1830 à 1939, on assiste à une extension du pin sylvestre (300 hectares sont plantés en 1830). Un second plan d'aménagement est établi en 1882. L'intervention est tous les 10-12 ans sur les « sols pauvres », et 30 ans sur les sols « riches ». En 1885, on ne compte plus que 450 hectares où les arbres ont plus de cent ans !

[2]Anne-Marie Fixot, professeur émérite de géographie de l'Université de Caen et ancienne étudiante de Gérard Houzard, donne son témoignage : il fut certes un bon chercheur, mais surtout un grand pédagogue, un enseignant dévoué. Avec lui, la géographie d'alors, dominée par les études des milieux, est devenue une science humaine en prenant en compte les sociétés et l'histoire pour mieux comprendre l'évolution des milieux forestiers. Il avait un regard humaniste sur la nature, et c'était en outre un homme d'engagement.

En 1865, constat est fait d'une forêt « ruinée ». On réintroduit le cerf en 1887, un an avant la mort du dernier loup. Trois incendies se déclarent en 1893. En 1911, on introduit l'épicéa et le sapin pectiné. En 1926, les derniers taillis sont convertis en futaie (ils donnaient 2,2 m³/ha/an). En 1955, le Bois de Goult, en piteux état, rejoint la forêt domaniale. Les résineux occupent alors 60 % de la surface. Une cartographie précise est établie en 1979.

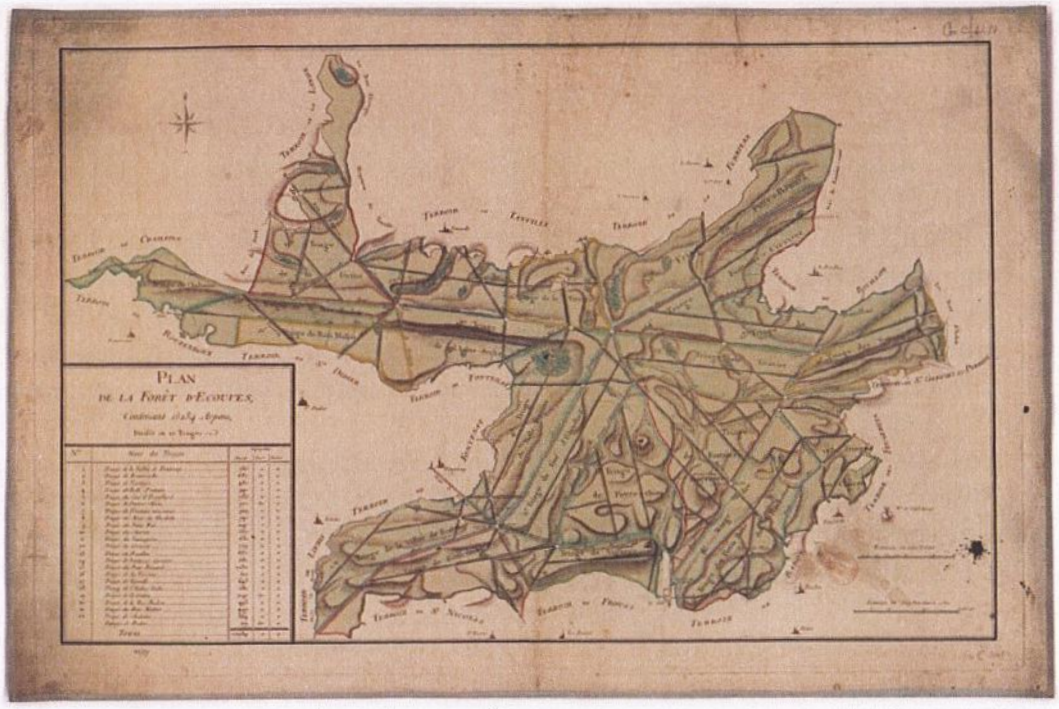

Plan de la forêt d'Écouves au XVIII[e] siècle.
Source : www.gallica.bnf.fr

En 1984, l'enrésinement est achevé (douglas, épicéa de Sitka, mélèzes). On évalue la proportion feuillus/résineux à 50-50. Le dernier aménagement, en 2004, court jusqu'en 2023. On en est donc aujourd'hui à une production de 50 000 m³ de bois par an. Le douglas[3], l'arbre champion, donne jusqu'à 20 m³/ha/an.

La forêt d'Écouves a donc été complètement transformée par l'homme avec l'enrésinement, et notamment « l'engouement » pour le douglas . On revient aujourd'hui au feuillu.

La parole est donnée à Renaud Jegat, professeur au Lycée agricole de Sées, chargé de la section gestion et protection de la nature. « Pour nous, dit-il, le Bois de Goult est depuis 40 ans un atelier technologique à ciel ouvert. Au printemps, nous inventorions la flore des marais avec les scolaires. Depuis 1998, avec l'Université de Caen, nous assurons le suivi des espèces inventoriées sur les sites Natura 2000. À chaque rentrée de septembre, nous opérons avec les nouveaux élèves. L'objectif est d'établir une carte de distribution des écosystèmes. Il se trouve que les mares les

[3]Le mot « engouement » pour le douglas a choqué certaines oreilles proches de l'ONF. Mais c'est un fait. Lors des années 1970, les propriétaires forestiers sont encouragés à planter du douglas, où que ce soit. De fait, le Fonds forestier national ne subventionne pas la plantation de feuillus. La forêt d'Écouves, traversée par 126 km de cours d'eau, présente une véritable mosaïque paysagère. Bernard Gamblin, l'ancien directeur technique de l'ONF, indique que la chasse constitue un des revenus de la forêt domaniale. À Écouves, les bracelets ont augmenté de 30 %. Concernant la filière bois énergie, on a eu recours à la haie pour sensibiliser les agriculteurs. Cinq d'entre eux ont accepté de signer un contrat pour alimenter la chaufferie à plaquettes de la maison du Parc. Il s'agit surtout de maintenir le bocage.

plus riches se découvrent juste après les travaux d'ouverture. En résumé, voici le résultat : nous avons des tourbières là où les précipitations sont de plus de 300 jours par an. En dessous, nous avons des landes humides. Et enfin, ce sont les ptéridaies (les peuplements de fougère aigle). Les espèces pionnières disparaissent très vite. Après décapage des sols, la recolonisation se fait par succession des cortèges végétaux. Pour les conserver, il faut intervenir au moins tous les sept ans. Grâce à cet entretien, la flore patrimoniale s'étend. Le pâturage maintient le milieu. Les saules et les bouleaux sont stabilisés. Pour l'inventaire, rien ne vaut une classe de 30 élèves marchant de front : rien ne leur échappe, à la différence de l'expert seul ».

Arlette Laplace-Dolonde a fait sa maîtrise et son DEA de Géographie sous la direction de Gérard Houzard. Elle a fait sa thèse sur la forêt de Cerisy, près d'Argentan (Orne). Elle a ensuite été chargée de l'expertise hydropédologique des marais du Cotentin, où elle a découvert les tourbières. Pour elle, une zone humide est aussi un paysage. Qu'est-ce qu'une tourbière boisée ? Une zone humide dont la végétation forme la tourbe. Elle constate que les arbres sont mal considérés dans les tourbières. Or, ces milieux tourbeux sont formés par la décomposition du bois, des carex et des sphaignes. Les tourbières qui se reboisent constituent de véritables couloirs écologiques.
Arlette Laplace-Dolonde a étudié un premier enrésinement de tourbière dans la réserve de Luitel (massif de Belledonne, Isère), qui remonte à 1956. On y observe des bouleaux qui poussent sur des radeaux flottants. Elle a aussi étudié la tourbière de La Ferrière, sur le plateau de Millevaches (Limousin). Après drainage, elle avait été reboisée en pins sur 8 hectares, en 1994-1995. Pour la restaurer, aujourd'hui, on a arraché les pins, débité les saules et gyrobroyé les molinies. Les tourbières sont classées en « ombrogènes » (sous les arbres), « soligènes » (nées du sol), « topogènes » (nées du relief), « limnogènes » (nées d'un marais), « fluviogènes » (nées d'un cours d'eau), « thalassogènes » (nées du littoral marin).

La parole revient alors au biologiste Guy Lempérière, disciple de Jacques Blondel. Il fait une étude comparative entre le Bois de Goult, replanté en épicéa de Sitka pour le bois en Normandie, et des parcelles reboisées avec cette espèce en Irlande du Nord pour alimenter l'industrie de la pâte à papier. C'est l'occasion de remettre en question le concept de « climax » (l'équilibre naturel). En effet, dans la nature, tout varie tout le temps, avec ou sans intervention de l'homme. On constate partout une hétérogénéité des milieux, et même leur fragmentation. Dans ces conditions, comment fixer un état de référence ?
Il revient enfin à Micheline Hotyat, professeur émérite en géographie à l'Université Paris-Sorbonne, qui a organisé ces journées du GHFF, de conclure le séminaire. Elle souligne la complexité du concept de système, toujours ouvert et donc en perpétuelle évolution. Un milieu est toujours la combinatoire de toutes les perturbations passées. L'évolution n'est jamais linéaire, mais comporte des zigzags. On observe aussi bien des effets « boule de neige » (cumulatifs), que « peau de chagrin » (régressifs). Ce que certains ont appelé « boucle de rétroaction négative » et d'autres la « panarchie » (anarchie universelle).
Une constatation générale s'impose : la capacité de résilience de la forêt. Après un choc, même violent, on voit naître un nouvel écosystème. La consigne pour l'avenir : « s'adapter ou se transformer ».

PRÉSENTATION DE L'ITINÉRAIRE SCIENTIFIQUE ET CONCEPTUEL DE GÉRARD HOUZARD

Yves PETIT-BERGHEM[1]

Henri Elhaï, Gérard Houzard, Alain Lecointe, Michel Provost et leurs élèves ont fait de Caen un pôle reconnu au niveau national en Biogéographie. La figure tutélaire de G. Houzard est importante dans la mesure où il participa à la reconnaissance institutionnelle de ce champ disciplinaire en présidant durant plusieurs années la commission de Biogéographie du CNFG.

Il amorça les premières réflexions sur les territoires en collaborant régulièrement avec les géographes ruralistes et les historiens.

Natif de Seine-Maritime, G. Houzard commence sa carrière au Lycée technique de Caen puis est mis à la disposition des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA). Ce passage lui donne très tôt l'envie de relier théorie et pratique et de s'orienter dans une branche de la Géographie qui est encore jeune à l'époque.

Il participe avec André Journaux à la construction du Centre de géomorphologie du CNRS à Caen. Nommé assistant en 1967 à l'Institut de Géographie, il va dès lors intensifier ses recherches sur les espaces et les milieux forestiers de la Basse Normandie armoricaine, pour devenir 14 ans plus tard professeur des universités.

Son parcours de biogéographe l'amène à présenter une première thèse sur les forêts du Cinglais (au sud de Caen), où il tente de cerner la réalité des relations entre la végétation forestière et le climat. Ses expérimentations sur les bilans hydriques sont complétées par de nombreuses analyses pédologiques. Gérard Houzard ne néglige pas le poids de l'intervention anthropique et montre que ni le sol, ni la végétation ne peuvent s'abstraire de la durée.

Il fréquente assidûment les archives, montre l'appétit des grosses forges en lien avec la dégradation progressive des couverts forestiers. Sa thèse d'État présentée en 1980 (publiée en 2008 pour sa partie ornaise) devient

[1]Professeur, École Nationale Supérieure de Paysage, Versailles.

un document de référence[2] : il renouvelle les concepts de la Biogéographie et devient également un guide pour les praticiens qui ont en charge la gestion des forêts.
Cette thèse traduit la volonté de l'auteur de présenter un cadre méthodologique rigoureux autour d'un concept nouveau (sylvosystème) qu'il expérimente pour des massifs forestiers laboratoires (Brix pour le département de la Manche, Écouves et Andaines pour le département de l'Orne), en recourant à l'histoire pour rechercher les causes des états successifs et préciser la durée des processus évolutifs.
En effet, Gérard Houzard est associé à une certaine « école de la Biogéographie », celle qui accorde une importance aux sources documentaires anciennes, aux cartographies rétrospectives et aux interactions complexes du vivant au travers des régimes d'exploitation successifs des peuplements forestiers. Il s'agit d'une approche régressive qui part de l'actuel, du terrain et analyse à rebours l'évolution des paysages.

Les apports scientifiques, méthodologiques, conceptuels de G. Houzard ont été nombreux.
Ses recherches sur les bioclimats renvoient à une démarche analytique où le chercheur met au point des indices, mesure des gradients, pour discriminer des ensembles de végétation. Le chercheur invente un indice, l'Indice de Potentialités Bioclimatiques, IPB (racine carrée du produit de l'ETR par l'ETR diminuée du déficit hydrique). Cet indice s'appuie sur une quantification des ressources en eau et sur d'éventuels déficits.
Cela lui permet en Normandie d'expliquer la répartition géographique des végétations potentielles et actuelles et de montrer des gradients liés notamment à des déficiences hydriques.
À la fin de sa carrière, il élargit ses réflexions aux végétations de l'Europe du nord-ouest en montrant le décalage entre les végétations primitives et celles qui correspondent aux végétations potentielles ou actuelles.

Les recherches de Gérard Houzard l'amènent à revendiquer très tôt une Biogéographie systémique. Cette démarche lui permet de dépasser le cadre des analyses trop sectorielles et analytiques. Elle lui permet également de combiner un maximum de paramètres, de lier Histoire et Géographie en considérant que les paysages sont hérités, mais aussi en mouvement et en réajustements permanents. Houzard invente le concept de sylvosystème qui est l'application du concept de géosystème à l'étude des bois et des forêts.
Il définit précisément le sylvofaciès comme une portion d'espace forestier, couvrant de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares au grand maximum, individualisé par sa situation topographique, par ses traits physionomiques et floristiques, et par la nature des sols. Ce concept est appliqué sur le terrain et donne lieu à de multiples analyses et cartographies. Les sylvofaciès sont comparés entre eux en combinant les variables observées à l'œil nu et celles calculées en laboratoire.

[2]Gérard HOUZARD, *Les massifs forestiers de la Basse Normandie (forêts de Brix, Andaines et Écouves. Essai de Biogéographie.* Thèse de doctorat d'État en Géographie, Université de Caen, sous la direction d'André Journaux, 1980, 2 volumes, 667 pages.

La démarche systémique conduit Houzard à recourir à l'histoire. Mais sa démarche n'est pas celle d'un historien, plutôt celle d'un géographe adepte de l'analyse régressive et qui s'emploie à trouver des indices lui permettant de reconstituer des trajectoires évolutives. Cette biogéographie que l'on qualifie d'historique tente également d'être prospective et s'adresse aussi aux gestionnaires ou aux décideurs qui ont à traiter des questions touchant à l'aménagement des forêts.

Enfin, nous pouvons dire que l'itinéraire de Gérard Houzard, balisé de rencontres et de collaborations, le pousse à développer une biogéographie appliquée, ouverte en direction des acteurs de la société civile. Bref, une biogéographie ouverte vers l'action, où le chercheur n'est pas seul et montre aussi qu'il est utile à la société.

Ses travaux le conduiront à donner jusqu'à la fin de ses jours un sens à ses recherches et l'inciteront aussi à les vulgariser auprès d'un large public.

APPORTS DE GÉRARD HOUZARD[1] AU PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

Michel AMELINE[2]

Introduction

Le Parc fête cette année ses 40 ans. Son territoire s'articule autour des grands massifs forestiers de la Normandie et du Maine (Écouves, Andaines, Sillé et Perseigne). Élément fondateur du Parc et important de ses paysages, la forêt a constitué le sujet essentiel des recherches de Gérard Houzard. Comme nous le verrons, la majorité des forêts du Parc ont été directement ou indirectement étudiées par Gérard Houzard.
Pour comprendre l'implication du Parc naturel régional Normandie-Maine sur la gestion et la valorisation des espaces forestiers depuis 40 ans, il est nécessaire de replacer les missions des Parcs dans le contexte législatif et socio-économique passé.
Nous tenterons de voir comment les travaux de Gérard Houzard ont contribué à la nécessaire évolution du Parc aux nouveaux défis de préservation du patrimoine naturel dans les espaces forestiers.

Figure 1 : Logo du Parc naturel régional Normandie-Maine.
Source : www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Afin de mieux comprendre la genèse du Parc naturel régional Normandie-Maine, un bref rappel des contextes socio-économiques et réglementaires s'impose.

[1]André JOURNAUX, Pierre BRUNET, « Gérard HOUZARD (1930-1996) », *Norois,* année 1996, vol. 170, n°1, pp. 317-322.
[2]Parc naturel régional Normandie-Maine, Maison du Parc, 61320 Carrouges.

La notion de Parc naturel régional est née lors d'un séminaire organisé par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) à Lurs-en-Provence du 25 au 30 septembre 1966 qui aboutit au décret n°67-158 du 1 mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux. Ce décret attribue l'initiative de la création d'un Parc aux communes, groupements de communes ou départements concernés par le territoire. C'est le préfet de région qui saisit la commission interministérielle présidée par la DATAR. Si cette demande fut prise en considération, la commission chargea le préfet de faire établir la charte constitutive. Le territoire fut classé Parc par décret et la révision de la charte put se faire.
Les années 1960 correspondent à une période de fort développement économique organisé autour de grandes métropoles, l'exode rural est encore important et certains territoires ruraux se dévitalisent et connaissent de ce fait un déclin économique. Outre la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, un des objectifs des Parcs est, alors, de contribuer au développement économique local par le tourisme. La DATAR souhaite favoriser la création de Parcs dans un rayon de 200 kilomètres autour des grandes agglomérations.
En 1975, faisant suite à l'institution des régions (loi 72-619 du 5 juillet 1972), un nouveau décret (décret n° 75-983 du 24 octobre 1975) précise que la création d'un Parc et l'élaboration de sa charte sont à l'initiative des régions. Les projets sont examinés par la commission interministérielle qui n'est plus présidée par la DATAR, mais par le ministre en charge de l'environnement (ministère créé en 1971).

Consolidant celui de 1975, un nouveau décret (n° 88-443 du 25 avril 1988) paraît au journal officiel le 27 avril 1988. Les principales modifications portent sur :
- la protection du patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels,
- la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche,
- l'indication sur le plan du Parc des éléments présentant un intérêt au titre du patrimoine ou de l'environnement,
- le classement en Parc est prononcé pour une durée de 10 ans par le ministre en charge de la protection de la nature, le renouvellement est demandé par l'organisme gestionnaire,
- enfin, au lieu du directeur c'est l'organisme en charge de la gestion du Parc qui est consulté pour avis lors des procédures soumises à étude ou notice d'impact au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

La loi paysage du 8 janvier 1993 (n°93-24), mais surtout son décret d'application du 2 septembre 1994 (n°94-765), caractérise les territoires pouvant être classés Parc, comme « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ».

Aux missions des Parcs définies antérieurement s'ajoutent, la gestion des paysages et la contribution à l'aménagement du territoire. Les documents d'urbanismes doivent être compatibles avec les orientations de charte.
La loi du 14 avril 2006 (n°2006-436) relative aux Parcs nationaux, aux Parcs naturels marins et aux Parcs naturels régionaux apporte les principales modifications suivantes :
- la durée du classement passe à 12 ans,
- l'organisme de gestion du Parc est un syndicat mixte,

- le Parc peut exercer la compétence d'élaboration de schéma de cohérence territoriale.

Le décret du 2 mai 2007 (n°2007-673) confirme le rôle des Parcs naturels régionaux en matière d'aménagement du territoire.

Nous pouvons constater que, depuis la fin des années 1960 et aujourd'hui, les missions des Parcs se sont renforcées dans les domaines de la protection des patrimoines, de l'aménagement du territoire et de l'expérimentation au détriment des activités de découverte du territoire et de développement touristique.

Le Parc a 40 ans

Dès 1966, le préfet de région de Basse-Normandie sollicite le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale pour que la création d'un Parc naturel régional soit étudiée sur la zone de la forêt d'Écouves dans le département de l'Orne. Les principaux arguments présentés par le préfet sont l'importance du massif boisé et la possibilité de créer deux plans d'eau de 30 à 40 hectares. Un an plus tard, une réunion d'information est organisée par le préfet sur ce projet de Parc naturel régional d'Écouves. Outre les services de l'État, y participent les députés et sénateurs de l'Orne, des conseillers généraux, des maires des principales communes concernées et des représentants des chambres consulaires, de l'ONF et de syndicats agricoles. Dès le début de l'année 1968, le Conseil général de l'Orne délibère pour demander la création d'un Parc naturel régional et souhaite, comme cela a été évoqué lors de la réunion d'information en 1967, d'élargir l'étude du projet à Andaines. Au mois de décembre 1968 est installé un groupe de travail interservices pour la création d'un Parc naturel régional Normandie-Maine dont le territoire d'étude comprend les massifs forestiers d'Andaines, Écouves et Perseigne ainsi que les Alpes mancelles et le secteur des Avaloirs en Mayenne.
L'étude pour la création du Parc a été confiée conjointement à la Société pour l'étude et le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce (SEDIAC) et à l'Office National de Forêts[3].
C'est ainsi que le projet va déboucher en 1975 sur la création du Parc naturel régional Normandie-Maine dont le contour a été dicté par l'intégration dans son périmètre des principales forêts de l'ouest de l'Orne, du sud Manche et du nord Sarthe sans exclure les Alpes mancelles et le secteur des Avaloirs dans la Mayenne (figure 1). La charte constitutive avait pour principale vocation le développement touristique et des activités de plein air notamment par la création de plans d'eau et de bases de loisirs. La forêt est considérée essentiellement sous l'angle du développement des activités de randonnée (pédestre et équestre) et d'accueil du public (parcours sportifs, arborétum).

[3]SEDIAC, *Étude pour l'aménagement du Parc naturel régional Normandie-Maine. Première phase : étude de reconnaissance.* Société pour l'étude et le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce-Office national des forêts, 1969, 115 pages ; SEDIAC, *Parc naturel régional Normandie-Maine. Deuxième phase : propositions pour l'aménagement et la gestion.* Société pour l'étude et le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce-Office national des forêts, 1971, 126 pages.

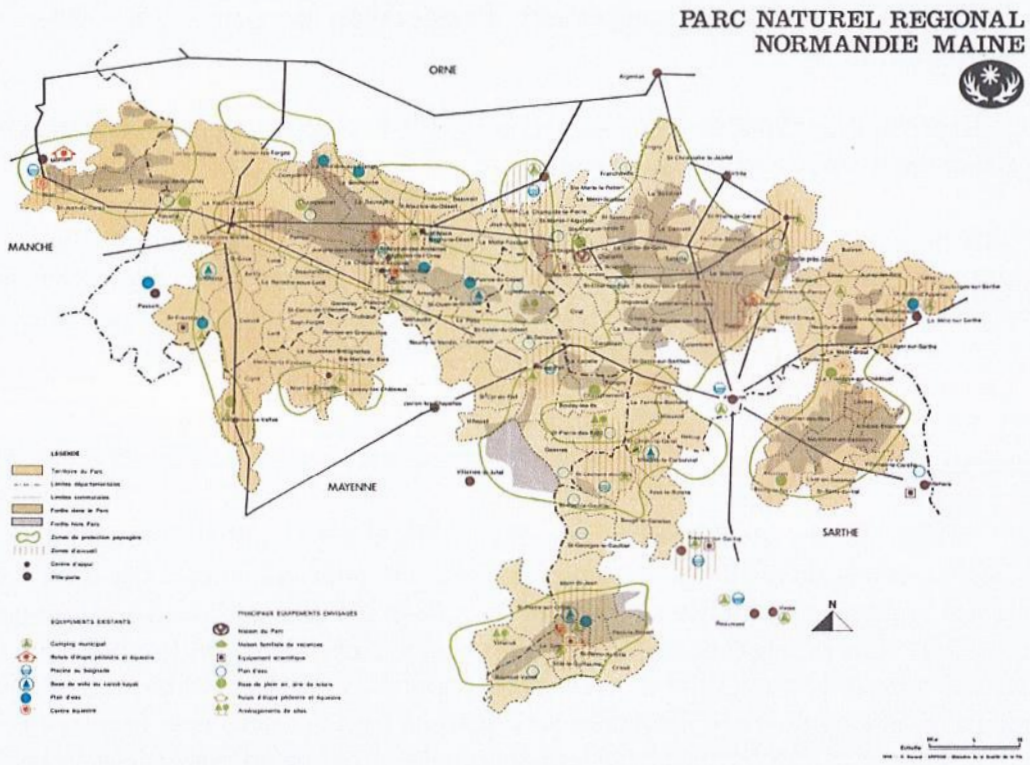

Figure 2 : Plan du Parc naturel régional Normandie-Maine en 1975

Par la suite la charte sera révisée deux fois ; en 1996[4] avec une meilleure prise en compte des paysages et du patrimoine naturel et en 2008[5] avec une orientation encore plus marquée pour la préservation du patrimoine naturel. Les plans de Parc de 1996 et 2008 représentent les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire. En outre, depuis 2006, les plans de Parc doivent localiser les principales orientations prévues dans la charte.

Contributions de Gérard HOUZARD

Pendant la période de préfiguration du Parc, des liens sont tissés avec la recherche et plus particulièrement avec le département de Géographie de l'Université de Caen. Ce partenariat permettra la réalisation de travaux et de documents auxquels Gérard Houzard a directement contribué.

En 1973 est publié par le CRDP de Caen un dossier réalisé par le département de géographie intitulé Autour d'Écouves dans le Parc Normandie-Maine. Gérard Houzard y rédige un article intitulé : « La forêt d'Écouves. Contribution à l'étude du paysage végétal »[6].

Outre une présentation générale de la forêt dominée par la chênaie-hêtraie d'humus doux, la chênaie-hêtraie mixte, la hêtraie-chênaie acide à myrtille et des plantations anciennes de résineux, il décrit deux faciès du bois de Goult (nord-est de la forêt).

[4]PNRNM, *Parc naturel régional Normandie-Maine. Objectif 2006. Charte,* 1996, 75 pages.
[5]PNRNM, *Parc naturel régional Normandie-Maine. Charte,* 2008, 146 pages.
[6]Gérard HOUZARD, « Le forêt d'Écouves, contribution à l'étude du paysage végétal », *Autour d'Écouves dans le Parc Normandie-Maine,* Cahiers du département de Géographie de l'Université de Caen, n°6, 1973, pp. 11-20.

Figure 3 : paysage végétal dominé par la linaigette (bois de Goult)

Le premier est un taillis de chêne sessile et de bouleau pubescent et le second, plus atypique encore, est une lande humide reboisée (figure 3) avec la présence d'espèces plutôt montagnardes ou des hautes latitudes comme la linaigrette à feuilles étroites, la linaigrette engainée et le polytric commun. Il considère ce milieu original d'un grand intérêt biogéographique et il suggère que cette station soit protégée.

C'est en 1980, à la demande de Gérard Houzard, que des travaux de restauration d'une tourbière seront réalisés à l'occasion de plantations de résineux dans la parcelle 548 dans le bois de Goult. C'est ainsi qu'une zone de quelques centaines de mètres carrés sera décapée pour favoriser les espèces de la tourbière. Cela constitue les premiers travaux de génie écologique réalisés sur le Parc, cette action est précurseur d'une des missions des Parcs qui apparaîtra dans le décret du 27 avril 1988, sur la gestion adaptée des patrimoines naturels. La poursuite de ces travaux reprendra à partir de 1993 en partenariat avec le laboratoire de phytogéographie de l'Université de Caen dirigé par Alain Lecointe. Aujourd'hui ce sont environ 15 hectares de landes et tourbières qui ont pu être restaurées et gérées où se développent les paysages végétaux chers à Gérard Houzard.
Son implication a également porté sur des aspects pédagogiques et didactiques pour faire découvrir à un large public le territoire du Parc.
Un des premiers guides touristiques présentant le territoire du Parc a été édité en 1980 : Pays de bocage[7]. Il s'agit d'un ouvrage collectif élaboré par la commission scientifique du Parc naturel régional Normandie-Maine issue de l'UER des Sciences de la Terre (Francis Dore, Pierre Brunet, Gérard Houzard). La première partie de ce guide décrit le milieu naturel (géologie, relief, paysages, faune et flore) et un chapitre est consacré aux bocages du Parc. La deuxième partie de ce guide propose six itinéraires routiers allant de 32 à 101 kilomètres.

[7]Collectif, *Parc naturel régional Normandie-Maine. Pays de Bocages.* PNR Normandie-Maine, 1980, 108 pages.

La dernière contribution directe de Gérard Houzard sera pour l'édition en 1983 d'un circuit de découverte de la forêt qui part du carrefour du rendez-vous en forêt domaniale d'Écouves. En 1995, ce parcours sera réactualisé et adapté pour un usage par les enseignants du premier degré grâce à un partenariat entre l'Éducation nationale, l'Office national des forêts, le Parc naturel régional Normandie-Maine et « à l'école de la forêt ». Cependant les travaux de Gérard Houzard ont été nombreux, sur la cinquantaine de publications auxquelles il a contribué, treize concernent les forêts du Parc entre 1973 et 1993. Parmi les principales qui traitent de la biogéographie des forêts du Parc, citons en trois :

- Gérard HOUZARD, Les massifs forestiers de Basse-Normandie. Brix, Andaines et Écouves. Essai de biogéographie, thèse de doctorat d'État, Université de Caen, 1980, 667 pages et 14 cartes hors texte ;
- Gérard HOUZARD, Henri HOYAU, À la découverte du Massif de Perseigne. Centre de recherche sur l'évolution de la vie rurale, Université de Caen, 1983, 88 pages ;
- Vincent CHAMPIN, Christelle LESAULNIER, Étude et cartographie des paysages forestiers : forêt de la Lande Pourrie, mémoire de maîtrise, Université de Caen, UFR de Géographie, sous la direction de Gérard Houzard et Félix Hinschberger, 1993.

Toutes ces publications ont constitué des références fondamentales pour l'élaboration de documents de valorisation des forêts du Parc (ABCD… Écouves[8], de feuilles en Aiguilles[9] et Promenons-nous dans les bois[10], édités en 1992 par le Parc) et encore aujourd'hui lors de l'aménagement du sentier pédagogique de Perseigne dans la cadre du réseau « Monts et Marches de Normandie-Maine », de sites touristiques mettant en valeur les patrimoines naturels et historiques. Elles sont également utilisées pour l'amélioration des connaissances sur le milieu forestier et la réalisation de documents techniques comme le catalogue des stations forestières des hautes collines de Normandie réalisé en 2000.

Conclusion

Les surfaces boisées représentent 20 % de la superficie du Parc soit environ 47 500 hectares. Près de 60 % de ces surfaces forestières (Perseigne, Écouves, Andaines et la Lande Pourrie) ont été étudiés par Gérard Houzard, seuls les massifs de Sillé et de Bourses ne sont pas cités dans ses publications. Bien que les forêts du Parc aient été un des thèmes principaux de ses recherches, ses contributions directes aux publications du Parc restent modestes entre 1973 et 1983.

Malgré l'apport considérable de sa thèse d'État, elle est restée longtemps confidentielle, puisqu'elle a fait l'objet d'une publication tardive en 2008 par la Société historique et archéologique de l'Orne[11], soit 28 ans après sa soutenance !

[8]Charles-Erick LABADILLE, *ABCD… Écouves. Le milieu forestier.* Parc naturel régional Normandie-Maine, 1992, 64 pages.

[9]Charles-Erick LABADILLE, *Écouves, de feuilles en aiguilles. Routes et sentiers.* Parc naturel régional Normandie-Maine, 1992, 96 pages.

[10]Charles-Erick LABADILLE, *Promenons-nous en Écouves. Huit boucles.* Parc naturel régional Normandie-Maine, 1992, 80 pages

[11]Gérard HOUZARD, *Les massifs forestiers d'Andaines et Écouves.* Tome 1. Société Historique et Archéologique de l'Orne, Mémoires et documents n°6, 2008, 208 pages.

Les recherches de Gérard Houzard demeurent une référence et une source d'informations de grand intérêt pour comprendre les paysages forestiers actuels et les contraintes de leurs valorisations économiques. À l'heure où le bois énergie, sous forme de plaquettes, revient en force pouvons-nous craindre, comme l'écrivait Gérard Houzard : « les grosses forges ont-elles mangé la forêt ? »[12], que les chaudières industrielles de forte capacité mangeront nos forêts.

Bibliographie complémentaire

Ministère de la Qualité de la Vie, Parc naturel régional Normandie-Maine. Charte constitutive, 1975, 64 pages.

ONF-CRPFN, Catalogue des stations forestières des hautes collines de Normandie (Manche-Orne-Sarthe). Parc naturel régional Normandie-Maine, 2000, 316 pages.

[12]Gérard HOUZARD, « Les grosses forges ont-elles mangé la forêt ? », *Annales de Normandie,* 30e année, 1980, n°3, pp. 245-269.

ÉVOLUTION DE LA GESTION FORESTIÈRE EN FORÊT DOMANIALE D'ÉCOUVES À TRAVERS LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS[1]

Hervé DAVIAU[2]

Contexte. Carte d'identité de la forêt domaniale d'Écouves

La forêt domaniale d'Écouves, domaine privé de l'État géré par l'Office national des forêts, représente 8 161 ha s'inscrivant dans un massif de 12 000 ha (public et privé). Le document d'aménagement forestier en cours couvre la période 2004-2023.

La gestion multifonctionnelle de cette forêt intègre à la fois les enjeux économiques (exemple des peuplements de mélèze et douglas rencontrés lors de la visite), les enjeux écologiques (projet de réserve biologique, sites Natura 2000) et les enjeux sociaux-récréatifs.

Sur les 8 161 ha de la forêt :

- 7 773 ha sont affectés à la production de bois, à l'approvisionnement de la filière (volume moyen mobilisé chaque année : 50 000 m³),
- 1 projet de réserve biologique mixte avec une réserve biologique dirigée (RBD) pour 88 ha et une réserve biologique intégrale (RBI) de 64 ha,
- une série d'intérêt écologique particulier de 318 ha, constituée de sites intéressants pour la biodiversité mais avec des enjeux moindres,
- une gestion spécifique des sites d'accueil du public : quelques grands carrefours qui sont des sites d'accroche pour l'accueil du public, avec des aires aménagées et quelques équipements type parcours sportif, parcours découverte, etc.

[1]Présentation préparée d'après les écrits de Gérard Houzard sur les massifs des Andaines et d'Écouves (une ressource fabuleuse), l'ouvrage *Écouves, la belle au bois normand* de Jean-Marie Foubert (avec son accord) et les archives ONF, toujours riches d'enseignements.

[2]ONF, Agence régionale de Basse-Normandie.

La forêt domaniale d'Écouves de 942 à 1780

En 942, la forêt est propriété des ducs de Normandie, puis des seigneurs de Bellême. En 1220, Écouves devient forêt royale. En 1345, Écouves apparaît comme une « mine » pour l'approvisionnement des verreries, des forges, des moulins à tan, des moulins à draps et des fours à chaux. Cette notion de « mine » qu'on retrouve dans les écrits de l'époque est importante car elle correspond à une période de surexploitation de la forêt. En 1667, Colbert ordonne la délimitation et le bornage de la forêt d'Écouves, avec 325 bornes, très précisément. Cela nous amène rapidement à l'ordonnance de Colbert de 1669, bien connue.

Le premier document d'aménagement de la forêt d'Écouves a été rédigé par Bernard Hector de Marles en 1667. Dans cet aménagement, ou « Procès-verbal de réformation », sont mises en évidence la pauvreté du sol et la faible capacité à produire des bois de qualité. La forêt repose sur du grès armoricain (une roche acide) qui donne des sols pauvres minéralement parlant, avec une faible capacité à produire du bois de qualité.
Le constat de cette époque est intéressant parce qu'aujourd'hui, malgré ce contexte géologique et pédologique, les peuplements forestiers permettent de mobiliser 50 000 m^3 de bois en moyenne chaque année.

Les traitements prescrits en 1667 étaient les suivants :
- 400 ha affectés à la production de bois pour bardeaux,
- 1 381 ha traités à 100 ans pour la production de charpente,
- 1 974 ha traités à 40 ans pour le bois de chauffage,
- 393 ha traités à 25 ans pour les bois de forges.

Seuls 4 148 ha étaient alors classés « en production ». Nous n'aurions pas la même terminologie aujourd'hui car, à bien y regarder, seuls 1 381 ha sur les 6 000 à 7 000 ha de l'époque correspondent à des peuplements de plus de 100 ans. C'est donc une forêt particulièrement jeune.
Les coupes annuelles sont assises à la diligence du maître des eaux et forêts dans les triages. Il n'y avait pas de programmation de coupes comme aujourd'hui. Il s'agit donc d'une « possibilité surface » sur l'ensemble du massif, c'est-à-dire qu'une certaine surface devait passer en coupe chaque année, sans indication précise des parcelles.
Ces prescriptions semblent avoir été perdues de vue dès le début du XVIII^e siècle et le traitement en taillis à révolution de 30-40 ans s'est généralisé. On imagine alors ce que devaient être les paysages d'Écouves à cette époque-là !

L'Ordonnance de Colbert de 1669 introduit ensuite la notion de conservation pour produire du bois d'œuvre. La particularité d'Écouves (comme de la forêt des Andaines, toute proche) est que malgré l'Ordonnance, elle reste destinée à la production de bois de feu, compte tenu de la nature des sols et l'état des peuplements qui ne permettaient pas de mettre en œuvre cette ordonnance de Colbert.

On aurait pu penser qu'en 1669, on prenait un virage en termes de gestion, mais pas du tout. Par le constat des sols et des peuplements pauvres, l'Ordonnance n'est pas mise en œuvre dans cette forêt. Ainsi, la majeure partie de la forêt d'Écouves reste

traitée en taillis à rotation de 15 à 30 ans, avec seulement quelques triages exploités à tire et à aire entre 60 et 100 ans maximum. À partir de cette période et jusqu'en 1770-1790, chaque année, étaient prélevées 40 à 60 000 cordes de bois (unité de mesure de l'époque qu'on trouve encore dans quelques régions, 1 corde = 3 stères), l'équivalent de 120 000 à 180 000 stères (80 000 à 100 000 m³).
Cette période de presque huit siècles fut donc une période de surexploitation, de décapitalisation, d'appauvrissement du milieu et de l'écosystème forestier.

La forêt domaniale d'Écouves de 1780 à 1880

En 1790, après la Révolution, Écouves est rattachée au domaine privé de l'État et devient la forêt domaniale d'Écouves. En 1823, instauration du premier code forestier (une date importante pour la foresterie française). 1830, début d'introduction du pin sylvestre, et ce jusqu'en 1939. La période 1830-1939 correspond vraiment à l'ère du développement du pin sylvestre, introduit progressivement dans cette forêt. En 1865, l'aménagement forestier préconise la transformation de la forêt en futaie qui, jusqu'à présent, était essentiellement traitée en taillis.
En termes de gestion, le second document d'aménagement forestier rédigé par Chaillou voit le jour en 1782. Un progrès intéressant est à noter : l'assiette des coupes n'est plus fixée annuellement, mais une fois pour toutes en début d'aménagement, et l'année de passage est également arrêtée. Ce sont les prémices de la programmation, de la planification de la gestion forestière. On sait alors précisément en quelle année et à quel endroit on doit passer en coupe. Mais, on note aussi un raccourcissement des révolutions de taillis. En Écouves, Chaillou ramène à 10-12 ans l'âge d'exploitabilité des coupes les plus pauvres et à 30 ans les plus riches.
Ainsi, malgré l'Ordonnance de Colbert, malgré le premier document d'aménagement forestier, ce second aménagement confirme le maintien de révolutions de plus en plus courtes.
Dans cet aménagement de 1782, Chaillou maintient toutefois 457 ha de futaie âgée de 60 à 100 ans. Tout le reste de la forêt est traité en taillis à courte rotation. Là encore, imaginons les paysages d'Écouves sur 7 000 à 8 000 ha en 1782 : totalement à l'opposé de ce que l'on connaît aujourd'hui.

Le troisième aménagement forestier a été rédigé en 1865-1867 (procès-verbal d'aménagement rédigé le 18/04/1865 et décret du 18/12/1867). Les écrits de cette époque laissent apparaître Écouves comme une forêt complètement ruinée, ce qui paraît normal au vu de la gestion passée. En 1867, la forêt était constituée de :
- 3 600 ha de vides et peuplements très clairiérés,
- 3 000 ha de taillis sous futaie TSF « passable » (on peut penser « de mauvaise qualité »),
- 570 ha de futaies feuillues âgées de 130 à 150 ans, ce qui ne représente que 7,7 % de la surface de la forêt,
- 270 ha de perchis de 40-60 ans,
- 300 ha de pin sylvestre, introduit depuis 1830.

On a là les prémices de ce qu'on pourrait appeler la conversion des taillis sous futaie avec du perchis, de la futaie âgée de 130 à 150 ans… Le phénomène de conversion est enclenché. Finalement, le document d'aménagement qui prévoyait la conversion de toute la forêt en futaie par ensemencement naturel ou par semis artificiel de résineux est rapidement considéré comme beaucoup trop ambitieux (compte tenu de l'état de délabrement de la forêt) et inapplicable : il a été suspendu en 1873.
À partir de 1870, le sapin pectiné fait son apparition sur les crêtes d'Écouves. De 1865 à 1900, l'industrie locale consommatrice de bois de feu commence à s'éteindre. L'approvisionnement fournit par la forêt domaniale d'Écouves, par rapport à cette industrie, va petit à petit diminuer.
Cette période correspond aussi à de nombreux pillages cynégétiques et sylvicoles. Les loups et renards, eux, ont survécu : le dernier loup a été abattu en forêt d'Écouves en 1888. Le cerf a, quant à lui, disparu presque totalement et chose étonnante, il fut réintroduit en Écouves vers 1887.
Cette seconde période, qui dure environ un siècle, peut être considérée comme un siècle de transition dans la gestion forestière, avec la volonté de mettre en place une gestion plus conservatrice et de reconstitution de l'écosystème forestier, avec cependant de grosses difficultés pour y arriver.

La forêt domaniale d'Écouves de 1880 à nos jours

En termes de planification, de programmation, de volonté de gérer la forêt différemment, les choses s'accélèrent à partir de 1880, avec des révisions de documents d'aménagement plus fréquentes et une réelle volonté de changement.

Dans les quatrième et cinquième documents d'aménagement, respectivement de 1880 et 1911, la forêt est alors constituée de :
- 865 ha de pin sylvestre âgés de moins de 50 ans, ce qui est cohérent, l'ère du pin sylvestre ayant commencé en 1830 et les surfaces augmentant progressivement,
- 865 ha de futaie feuillue, y compris les jeunes peuplements (issus des amorces de conversion qui avaient pu être engagées),
- 1 000 ha estimés de vides ou espaces très clairiérés (les fameuses landes),
- 260 km de « rigoles » et « fossés » qui ont été ouverts entre 1869 et 1874 (ce sont les premiers travaux de drainage des cantons les plus humides).

La forêt est alors divisée en 2 sections :
- une section « futaie », de 3 000 ha, avec des séries feuillues à révolution portée à 180 ans (on se rapproche des révolutions rencontrées aujourd'hui) et une série résineuse. Dans les séries feuillues, le but était « l'éducation du chêne en mélange avec le hêtre ». Le terme éducation apparaît, et qui dit éducation dit volonté de faire vieillir, grossir et de produire des bois de qualité différente.
- une section « taillis », qui couvre encore 4 500 ha, mais avec l'apparition de la notion de « balivage » et de conversion (c'est-à-dire la volonté de sélectionner les plus beaux sujets dans le taillis pour en faire des arbres de futaie dans les années à venir).

Le reboisement de tous les vides est prévu en pin sylvestre avec la volonté de reconquérir ces espaces vides. Il y a aussi l'ensemencement de quelques dizaines d'hectares par Pichon en sapin pectiné, qui à l'époque était considéré comme sans intérêt.

En 1911, le cinquième document d'aménagement forestier, très proche de celui de 1880 sur le fond, voit le jour avec comme changement notable l'introduction du sapin pectiné et de l'épicéa commun, chacun à sa place, qui est recommandée.
Dans ces deux documents d'aménagement de 1880 et 1911, on voit apparaître dans les réflexions de gestion des notions intéressantes et importantes : la notion d'« éducation des peuplements », la notion de « balivage » et, tout doucement avec la question de la place du sapin et de l'épicéa, les prémices de la « prise en compte des sols », de la fertilité des sols et de la notion de station.

Le sixième document d'aménagement intervient en 1926 (décret du 01/12/1926). Il est dans la poursuite du précédent document, jugé positivement par rapport aux orientations qui avaient été prises. On a encore quelques chiffres, toujours très intéressants et qui permettent de voir comment les choses évoluent dans le temps.
Les peuplements se répartissent de la façon suivante :
- 2 320 ha de futaies feuillues issues de conversion, dont 470 ha de jeunes peuplements issus des régénérations des 60 années précédentes,
- 1 400 ha de pin sylvestre âgé de 10 à 80 ans (le pin sylvestre gagne progressivement du terrain),
- 100 ha de pessières et sapinières (dans la poursuite de l'apparition de l'épicéa et du sapin),
- 2 200 ha de taillis plus ou moins complets, qui progressivement sont valorisés,
- 1 500 ha de vides et peuplements très pauvres (probablement des zones de pierriers, de landes que l'on retrouve aujourd'hui et quelques autres parcelles).

Mais les gros bois manquent cruellement en 1926.

Les grands principes de 1880 sont conservés dans l'aménagement de 1926. La section
« futaie » est accrue de 1 000 ha et compte alors 4 000 ha, résineux compris. La conversion des taillis est maintenue ou, dans les mauvais taillis, la transformation en résineux (pin sylvestre essentiellement) est engagée. Les résultats de cet aménagement sont jugés avec satisfaction lors de sa révision. Entre 1923 et 1960, 2,2 m^3/ha/an ont été mobilisés en forêt d'Écouves. Durant cette période il y a donc eu une poursuite des orientations de gestion sur le long terme avec un objectif fort de valorisation et conservation du patrimoine forestier.
En 1947, création du Fonds forestier national (FFN), dans le cadre de la politique nationale de reboisement et d'enrésinement de l'après-guerre.
En 1961, la futaie feuillue a gagné un terrain considérable sans compter le bois de Goult qui vient d'être acheté en piteux état (acquisition de 1955).

Le septième document d'aménagement forestier voit le jour en 1964 (arrêté ministériel du 30/11/1964) couvrant la période de 1961 à 1984. Michon constatait alors que la conversion du taillis et taillis-sous-futaie en futaie était bien engagée,

que la futaie feuillue avait gagné un terrain considérable comme prévu, et qu'il fallait poursuivre cet effort, tout en apportant toutefois quelques modifications dans le choix des essences objectifs. Quatre « séries » sont proposées dans le document d'aménagement de 1964 :
- une série de futaie résineuse, essentiellement constituée de sapin, sur 1 723 ha,
- une série d'enrésinement de 2 292 ha par plantation de sapin et d'épicéa,
- une série de futaie régulière feuillue pour 2 026 ha (essentiellement du hêtre),
- une série en attente de conversion pour 2 066 ha.

Cet aménagement doit préparer l'avenir et orienter la forêt vers une futaie résineuse entrecoupée de blocs feuillus. Les essences de base sont le sapin et le hêtre, l'épicéa étant réservé aux fonds mouilleux.
À terme, selon les écrits du document d'aménagement, les essences résineuses devaient occuper 5 000 ha soit un peu plus de 60 % de la surface. L'aménagement a été appliqué jusqu'en 1983, très proche de la date d'échéance, mais en 1979 la direction régionale de Normandie fait suspendre toutes les coupes rases prévues en enrésinement qui ne paraissaient pas justifiées au regard des conditions pédologiques (constat d'introduction d'essences résineuses sur des stations qui pouvaient accueillir d'autres essences). Une véritable étude et cartographie des stations est alors menée pour mieux orienter le choix des essences au regard des potentialités stationnelles. L'ensemble des orientations de l'aménagement a globalement été suivi. La part des résineux est devenue majoritaire en surface et le sapin pectiné est la première essence résineuse de la forêt d'Écouves. C'est également à cette période que l'on voit aussi apparaître des résineux exotiques comme le douglas, le mélèze du Japon, l'épicéa de sitka.

Le huitième (et avant-dernier) document d'aménagement est approuvé en 1985 (arrêté ministériel du 3 Avril 1985 pour la période 1984-2003). L'attribution d'une place trop importante aux résineux et surtout à des résineux à croissance rapide est jugée non souhaitable pour les raisons suivantes : risque d'incendie (que l'on minimise aujourd'hui), risque d'évolution régressive des sols avec l'enrésinement, maintien d'une faible durée de renouvellement avec un volume important de travaux à réaliser et à supporter sur un plan financier, croissance trop rapide pour produire du bois de qualité (à l'exception du pin sylvestre), et enfin risque phytosanitaire avec les résineux hors ou en limite de leur aire de répartition.
Suite à l'étude de stations, la place souhaitable en feuillus est estimée à 53 % de la surface de la forêt, c'est-à-dire la proportion rencontrée aujourd'hui. Parmi les feuillus, le chêne sessile est considéré comme l'essence objectif principale, le hêtre étant conservé en mélange, en accompagnement du chêne.

Enfin, le document d'aménagement forestier actuel couvre la période 2004-2023. La surface totale est de 8 161 ha. L'aménagement précédent a dû être revu par anticipation consécutivement à la tempête de décembre 1999, comme ce fut le cas pour bon nombre de forêts de l'agence régionale de Basse-Normandie.

Pour conclure cette page historique en terme de gestion, la forêt domaniale d'Écouves fait aujourd'hui l'objet d'une gestion multifonctionnelle qui répond à la fois aux enjeux économiques, écologiques et sociaux, avec :
- une série de production ligneuse de 7 773 ha (50 000 m³ de bois mobilisés chaque année en moyenne),

- une réserve biologique intégrale de 64 ha (en projet),
- une réserve biologique dirigée de 88 ha (en projet),
- une série d'intérêt écologique particulier de 318 ha,
- un réseau de sites d'intérêt écologique particulier,
- une gestion spécifique pour les sites majeurs d'accueil du public.

Les stations visitées le 28 mai 2015 avec le GHFF ont permis d'illustrer deux situations contrastées de la gestion forestière menée en forêt domaniale d'Écouves :
- une unité de gestion constituée de landes avec des habitats prioritaires et espèces protégées au niveau national, dans un contexte de site Natura 2000 et de réserve biologique dirigée (en projet),
- de magnifiques boisements de mélèze du Japon et de douglas[3] à vocation de production de bois d'œuvre de qualité.

Conclusion générale

L'analyse des documents d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Écouves nous montre que les paysages d'Écouves ont été totalement transformés par les usages et les aménagements forestiers successifs.
Les surexploitations du XVIII[e] siècle et de la première moitié du XIX[e] siècle ont légué à nos prédécesseurs un espace de landes et de taillis pauvres, rabougris, non valorisés (on parlait même de sols très pauvres et de peuplements pas valorisables. Aujourd'hui on a la démonstration du contraire).
L'effort de conversion et de transformation amorcé dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle est considéré comme une période de « restauration », marquée par 2 phases successives :
- la reconstitution d'une futaie feuillue orientée vers la production de chêne et l'enrichissement du capital ligneux,
- l'engouement pour les résineux au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion du FFN.

Concernant plus spécifiquement le canton du Bois de Goult qui a fait l'objet d'une tournée sur le terrain le 28 mai 2015, on peut résumer la gestion de ce canton de la façon suivante :

Hier :
- acquisition par l'État en 1955 (il serait intéressant de retourner dans les archives pour connaître le motif de cette acquisition),
- près de 1 000 ha de taillis et taillis sous futaie de faible valeur et sur sols complètement dégradés,
- un canton qui avait été incendié dans les années 50, juste avant l'acquisition par l'État,
- des reboisements essentiellement résineux dans les années 60-70 (programme FFN).

[3]Peuplement de douglas de 50 ans, en classe de fertilité 1 ; accroissement courant de 20 à 25 m³/ha/an (plus près de 20 que de 25), 140 m³ récoltés /ha tous les 8 ans.

Aujourd'hui :
Ce canton concilie enjeux de production et enjeux écologiques avec :
- des unités de gestion écologiques dont certaines sont classées en projet de réserve biologique dirigée (RBD),
- un site Natura 2000 géré sous contrat Natura 2000 depuis 8 ans, le Parc naturel régional Normandie-Maine étant opérateur local, l'ONF restant le gestionnaire,
- des peuplements forestiers résineux (douglas, mélèze, épicéa,...) en pleine production.

Ce qui est envisagé pour les décennies à venir :
- une meilleure adéquation entre feuillus et résineux (retour partiel aux feuillus, en fonction de la fertilité des stations. On a vu que le douglas donne entièrement satisfaction sur des fertilités qui sont les siennes),
- une gestion écologique conservatoire, avec poursuite d'opérations de restauration d'habitats (tout l'investissement de ces 20 dernières années en terme écologique va être poursuivi dans l'espace et dans le temps).

Ces choix amèneront forcément une nouvelle modification du paysage forestier.

Aujourd'hui, la forêt domaniale d'Écouves est le massif forestier domanial le plus important de Basse-Normandie en surface. Elle constitue un enjeu économique majeur sur un plan régional avec un approvisionnement en bois d'œuvre feuillus et résineux et en bois énergie. Elle forme également un réservoir de biodiversité au niveau régional : contribution à la stratégie de création d'aires protégées (SCAP), avec la qualification de « réservoir de biodiversité » qui a été retenue pour cette forêt. Elle représente enfin un espace de détente et un lieu de nombreuses pratiques sportives, éducatives et culturelles avec des paysages de qualité.

Après avoir parcouru l'histoire de la forêt d'Écouves, une question nous effleure inévitablement : comment imagine-t-on la gestion forestière de ce massif dans les prochaines décennies ?

Trois propositions personnelles :
1) ce qui semble inévitable, c'est qu'il va falloir intégrer de façon très nette et rapide les effets du changement climatique dans les choix d'essences forestières et les itinéraires sylvicoles. Un travail est déjà réalisé au niveau national mais aussi à une échelle plus locale (cf. programme ASTEC avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et AgroParisTech),

2) je pense qu'il va y avoir une stabilisation des politiques environnementales et des enjeux écologiques à prendre en considération dans la gestion forestière. Ces politiques sont aujourd'hui nombreuses, en lien avec les causes d'érosion de la biodiversité, la fragmentation des habitats, la stratégie de création d'aires protégées, la constitution de réservoirs de biodiversité, le réseau européen Natura 2000, la Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Écologique...

Elles méritent d'être confortées, animées et évaluées avant d'être développées. Quand je dis « stabilisation des politiques environnementales » une des difficultés pour l'ONF sera de continuer à concilier les enjeux économiques, écologiques et socio-récréatifs : l'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), avec des enjeux économiques forts en termes d'approvisionnement de la filière.

3) sur un plan socio-récréatif, la forêt d'Écouves ne se situe pas en contexte de forêt périurbaine. Alençon est une ville de 30 000 habitants, avec dans un rayon de 10 km la forêt domaniale d'Écouves (61) au nord, et la forêt domaniale de Perseigne (72) au sud-est. On peut donc penser qu'il y aura une stabilité des enjeux socio-récréatifs.
Les résultats des enquêtes de fréquentation réalisées en 2006-2007 sur les forêts domaniales d'Écouves et des Andaines (les deux plus importants massifs forestiers du département de l'Orne) et les contacts avec les élus témoignent de la volonté de garder une forêt proche d'un milieu naturel qui ne soit pas suréquipée.

L'enjeu de production reste donc un enjeu prioritaire, mais tout en intégrant les enjeux de biodiversité et socio-récréatifs, à leurs justes niveaux.

EXPÉRIENCES PÉDAGOGIQUES DE SUIVIS ÉCOLOGIQUES AU BOIS DE GOULT PAR DES CLASSES DE BTS GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (1998-2015)

Renaud JEGAT[1]

Je mène avec mes étudiants de BTS Gestion et protection de la nature des travaux d'inventaires et de suivis depuis presque une vingtaine d'années. Ces travaux concernent la forêt domaniale d'Écouves et plus particulièrement la végétation du bois de Goult.
Depuis 40 ans, des enseignants sont particulièrement attachés au Bois de Goult. C'est un espace qui est adapté à des activités pédagogiques : il est diversifié et accueille une flore simple à étudier en période scolaire. C'est un espace où, grâce à la qualité de ses partenariats, il se passe quelque chose, où l'on peut mener des activités variées d'inventaires, de suivis et de travaux.

L'université de Caen est intervenue depuis 1973 : parmi les travaux de Gérard Houzard, on retrouve des comptes rendus de sorties avec des étudiants en géographie qui décrivent le milieu. Ces travaux universitaires se sont achevés en 1998, même si quelques étudiants de l'Université ont pu y travailler après.
Depuis 1998, ce sont plutôt des étudiants en BTS gestion et protection de la nature qui interviennent. Ils suivent une formation technologique et mènent conjointement des travaux et des suivis scientifiques.
Nous intervenons pour répondre aux questions du gestionnaire qui s'expriment sous deux formes :

1) les objectifs de gestion sont-ils atteints ? (le site est-il bien géré ? les travaux conduisent-ils là où on voulait aller ? Les habitats naturels correspondent-ils aux types décrits par le Museum National d'Histoire Naturelle ? Sont-ils typiques ? Sont-ils représentatifs ?).

[1] Professeur certifié de l'enseignement agricole, Lycée agricole de Sées (Orne).

2) la gestion qui est menée est-elle efficace ? (Choisit-on les bons moyens ? Les travaux de décapage permettent-ils de conserver un cortège pionnier des zones humides ? Les perturbations naturelles peuvent-elles être reproduites par le gestionnaire ?).

Les suivis servent essentiellement à mesurer l'évolution des écosystèmes, à vérifier qu'ils prennent la direction qu'on a voulu leur faire prendre par les travaux de gestion : cartographie à intervalle de temps régulier, suivis en ligne (transects et points-contacts), mesure de l'évolution des espèces patrimoniales à pas de temps régulier, placettes fixes sur lesquelles les étudiants vont régulièrement mesurer les mêmes paramètres, etc.

Les différents protocoles ont été élaborés avec le Parc naturel régional Normandie-Maine à partir de 1998. Un plan d'échantillonnage assez dense a été fixé en 2003 pour être représentatif de la diversité des écosystèmes. Ce plan a été légèrement modifié récemment. Les suivis sont organisés avec des classes qui passent de un à trois jours chaque année, au mois de septembre, lorsque la flore est facile à reconnaître. Un stage et un projet tuteuré d'une année sont venus compléter ce dispositif. Toute l'information recueillie à titre pédagogique par les étudiants est reprise par les enseignants ou avec Hervé Daviau de l'Office national des forêts, de manière à laisser une trace qui soit facilement diffusable.

Quelques exemples représentatifs des suivis :
- cartographie des faciès de végétation (landes et tourbières) et carte des mares classées selon leur degré d'oligotrophie. Ces cartes permettent par exemple d'observer que les mares les plus riches sont localisées sur les travaux de déboisement les plus récents : pendant un temps, les rémanents et la litière fraichement exposés à la lumière vont se décomposer et apporter des éléments nutritifs au sol, les sols vont donc devoir se « purger » de ces apports avant de retrouver des cortèges végétaux typiques. Ces cartes permettent également de comprendre que certains faciès banals (les landes à genêt à balai) sont le fruit de déboisement sur des sols minéraux qui ne permettent pas de restaurer des zones humides typiques ;
- suivis piézométriques décadaires effectués pendant un an (une cinquantaine de piézomètres espacés de cinq mètres). Les relevés ont permis de corréler le fonctionnement de la nappe phréatique et le type de végétation en distinguant trois types de faciès : « tourbières » des poches tourbeuses des dépressions topographiques aux sols profonds (50 cm) où l'eau est présente plus de 300 jours par an ; landes tourbeuses des sols moins épais où l'eau est présente moins de 300 jours par an et landes à fougère aigle sur des sols où l'eau est présente moins de la moitié de l'année. Sur les « tourbières », le temps de décharge et de recharge est rapide (quelques jours). Sur les autres milieux, ces temps sont plus longs ;
- lignes à points contacts relevés tous les deux ans. Les espèces pionnières peuvent être banales, mais également présenter un caractère remarquable tel que le rhynchospore blanc ou la rossolis à feuilles rondes (drosera). Ces espèces ont tendance à décroître. Elles sont apparues lors de la restauration. Progressivement ces espèces sont concurrencées par d'autres plus banales.

La gestion mise en place a permis de limiter le boisement (saules, bouleaux évoluent peu) ;
- les suivis de la flore patrimoniale. Ce sont plutôt des espèces qui se développent, même si certaines régressent (le lycopode en massue, les espèces pionnières) ;
- le suivi des placettes de décapage selon un système de quadrats carroyés. Les espèces pionnières régressent, alors que les espèces caractéristiques se développent puis régressent au profit d'espèces prairiales. Il y a succession de cortèges végétaux. En termes de gestion, le constat partagé avec le PNR Normandie-Maine et l'ONF est le suivant : « si on veut maintenir les cortèges pionniers, il faut décaper les sols tous les 7 à 10 ans » ;
- le suivi du pâturage et de la fauche. Le pâturage seul et la fauche (gyrobroyeur, débroussailleuses à dos) ne sont pas suffisants à eux seuls mais leur association donne de bons résultats.

La synthèse des suivis montre que la flore patrimoniale - les espèces rares et protégées - s'est largement étendue sur le Bois de Goult depuis les travaux de restauration, alors que les boisements spontanés sont bien maîtrisés par le pâturage et la fauche. Certains habitats sur des sols minéraux secs n'offrent toutefois qu'une végétation banale, quelle que soit la gestion. Les stades pionniers directement liés au processus de restauration sont très difficiles à pérenniser, ils ont un caractère éphémère. Les landes à callune sont des landes monotones qui peuvent être enrichies à condition d'intervenir.
Les résultats produits sont donc nombreux et directement liés à un grand effectif d'étudiants. Les mesures peuvent être répétitives : une virée de trente élèves qui progresse de front conduit à des inventaires précis, il n'y a pas beaucoup d'espèces qui échappent à leur vigilance.
Les biais observateurs sont limités, car ce sont des relevés répétitifs sur des espèces communes. Cette pression d'observation est largement supérieure à celle d'un expert qui intervient seul. L'utilité des données est directement liée à l'usage et la valorisation qui est prévue, donc à la précision de la commande.
L'intérêt du suivi pour les étudiants est important. Il y a un grand plaisir pour les étudiants à venir apprendre sur le terrain : c'est la base pour des formations en environnement.
Les acquis pluridisciplinaires sont essentiels. L'implication des étudiants est forte parce qu'il y a toujours la « carotte » de la commande : lorsqu'on travaille pour l'ONF ou le Parc Normandie-Maine, le travail est plus sérieux. Pour des étudiants qui sont sur des formations technologiques, le lien entre les travaux qu'ils mènent et les résultats de suivis qu'ils produisent permet enfin d'obtenir une pédagogie de terrain très efficace : les étudiants comprennent et mesurent l'impact des travaux de restauration qu'ils effectuent.

APPROCHES CROISÉES EN BIOGÉOGRAPHIE : LE CAS DES ZONES HUMIDES EN FORÊT, À TRAVERS L'EXEMPLE DU BOIS DE GOULT (ORNE)

Guy LEMPERIÈRE[1]
Yves PETIT-BERGHEM[2]

Les forêts bas-normandes, plus particulièrement celles de l'Orne, ont constitué un objet d'études qui a donné lieu à de nombreux articles scientifiques, ouvrages, mémoires pour la plupart dirigés ou rédigés par Gérard Houzard, professeur à l'Université de Caen.
Il a œuvré au renom de la Biogéographie française pendant plusieurs décennies. Il a surtout laissé une empreinte durable sur ce champ disciplinaire, en introduisant notamment d'importantes notions telles que celles de sylvofaciès, de sylvosystème, d'organisation paysagique, ou encore en développant des indices bioclimatiques (comme par exemple l'Indice de Potentialités Bioclimatiques). Gérard Houzard a également insisté sur le poids de l'histoire et des héritages sur le façonnement des paysages forestiers actuels.

Ces notions, toujours d'actualité et développées par les géographes, sont revisitées ici à la lumière d'une nécessaire clarification et d'une harmonisation de concepts issus des champs disciplinaires appartenant aux sciences du vivant (Biogéographie analytique et évolutive, Écologie du paysage). Nous nous intéresserons au cas particulier des zones humides intraforestières du bois de Goult, en forêt domaniale d'Écouves (61), sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine et dont l'étude avait été abordée par Gérard Houzard lors de ses travaux de thèse d'État[3] et qui depuis a fait l'objet de plusieurs projets de recherche.

[1]Chercheur rattaché au LADYSS (Laboratoire dynamique sociales et recomposition des espaces), UMR CNRS.
[2]Professeur, École Nationale Supérieure de Paysage, Versailles.
[3]Gérard HOUZARD, *Les massifs forestiers de la Basse Normandie (forêts de Brix, Andaines et Écouves. Essai de Biogéographie.* Thèse de doctorat d'État en Géographie, Université de Caen, sous la direction d'Andrée Jouneaux, 1980, 2 volumes, 667 pages.

Cette forêt située dans le domaine atlantico-européen[4] est localisée sur un territoire phytogéographique enrichi en espèces montagnardes et caractérisé par un climat à influence continentale marquée[5].
Les paysages forestiers actuels sont issus de modes de gestion anciens liés à des activités industrielles locales (verreries, métallurgies) qui ont eu un fort impact sur leur structure et leur fonctionnement jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, et de modes de gestion plus récents qui ont considérablement modifié les trajectoires des histoires de ces écocomplexes[6].
Le paysage tel qu'il est analysé par les outils de l'Écologie du paysage est passé au début du XIX^{e} siècle, d'une mosaïque de taillis de feuillus à courte rotation (8-10 ans), de pâtures, prés et terres agricoles (cadastre 1818), à une autre mosaïque de plantations de résineux, de taillis de feuillus et de landes humides au milieu du XX^{e} siècle (1960), pour ensuite faire place à une mosaïque de plantations de résineux, de taillis de feuillus et de zones humides intraforestières (2010)[7].

Ainsi, peut-on rapprocher les changements de trajectoires de structures paysagères comme les taches d'habitats forestiers des sylvofaciès, définis comme des portions d'espaces forestiers individualisés par une situation topographique, pédologique et floristique et cartographiés et analysés par Houzard. Le sylvosystème sera quant à lui à rapprocher de l'écosystème forestier.
Enfin, l'organisation paysagique d'un groupement sylvatique, définie également par Gérard Houzard, constitue ce que nous analysons comme étant un patron ou pattern paysager forestier, fait de taches d'habitats forestiers plus ou moins fragmentés, traduisant des variations spatio-temporelles asynchrones et donnant un espace hétérogène, l'écocomplexe ou paysage forestier.

Les fonctionnements et dynamiques également définis par Gérard Houzard font l'objet, de la part des écologues, d'approches dites métaclimaciques, le métaclimax étant considéré, à l'échelle d'un paysage forestier comme un ensemble de sous-systèmes successionnels asynchrones tous nécessaires au fonctionnement de l'écocomplexe[8] métapopulationnel. La métapopulation est définie comme une population composée de populations locales instables occupant des taches d'habitat favorables structurées en réseau[9], venant ainsi compléter l'aspect fonctionnel qu'il avait initié.
De plus, l'approche systémique de Houzard l'amène à prendre en compte le poids de l'histoire et des héritages qui s'emboitent dans les questionnements de J. Blondel, concernant les vitesses et échelles temporelles des processus biogéographiques.

[4]Marcel BOURNERIAS, Gérard ARNAL, Christian BOCK, *Guide des groupements végétaux de la région parisienne,* Belin, 2002, 639 pages.
[5]Jenna PIRIOU, Yves PETIT-BERGHEM, Guy LEMPERIÈRE, Delphine GRAMOND, « Les mosaïques paysagères en forêt. Le cas des zones humides intraforestières du bois de Goult (forêt d'Écouves, Orne) », *Revue Forestière Française,* LXII, 2010, 5, pp. 555-574.
[6]Robert BARBAUL, *Écologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère,* Dunod, collection Sciences Sup, 2003, 326 pages.
[7]Jenna PIRIOU, Yves PETIT-BERGHEM, Guy LEMPERIÈRE, Delphine GRAMOND, « Les mosaïques paysagères en forêt. Le cas des zones humides intraforestières du bois de Goult (forêt d'Écouves, Orne) », *op. cit.*
[8]Jacques BLONDEL, *Biogéographie, approche écologique et évolutive,* Masson, 1995, 297 pages.
[9]Richard LEVINS, « Some genetic and demographic consequences of environmental heterogeneity for biological control », *Bull. Entomol. Soc. Am.,* 1969, 15, pp. 237-240 ; IllKa HANSKI, « Metapopulation dynamics », *Nature,* 396, 1998, pp. 41-49.

Ainsi, le bois de Goult a-t-il évolué lentement depuis 12 000 ans pour voir sa trajectoire historique profondément changée depuis trois siècles, sous l'effet d'une gestion liée à des activités humaines demandeuses de bois de feu (verreries, métallurgie… du XVII[e] au milieu du XX[e] siècle) et plus récemment de nouveau changée avec une très forte accélération des impacts liée à la mise en place de mesures environnementales depuis une vingtaine d'années.

Dans notre tentative de synthèse, on peut constater que le fossé épistémologique et scientifique est plus large entre le temps écologique moyen et profond de la Biogéographie, voire de la Paléobiogéographie vu par les biogéographes des deux disciplines scientifiques et le temps court, voire l'immédiateté de la gestion qui tend à une volonté de conserver des milieux dans un état d'équilibre définitif qui va à l'encontre des dynamiques naturelles[10] et qui est de l'ordre d'un jardinage de la nature[11] ne tenant pas compte de la question du potentiel évolutif des paysages forestiers ainsi générés.

Annexes

Échelle spatiale	Temporalité	Enjeux	Processus (BLONDEL)	Valeurs services
individu (espèce rare ou protégée, exemple : *Drosera rotundifolia*)	**1-5 ans**	Conservation de la **diversité alpha**	**Processus non-interactifs** Echelle locale : échelle de la station, fonctionnement des populations	Richesses spécifiques
Écosystème (exemple : tourbière boisée) = **Sylvofaciès**	5-100 années	Conservation des **fonctions, valeurs et services des zones humides** (filtres naturels, puits de carbone…)	**Processus micro-évolutifs.** Mécanismes par lesquels les populations locales répondent à l'hétérogénéité environnementale ; histoire forestière récente ; successions secondaires	Production bois, fuel, filtre
Paysage ou écocomplexe (exemple : mosaïque forestière) = **Sylvosystème**	100-200 années	Conservation de la **diversité paysagère ou diversité gamma, mosaïque paysagère**	**Processus associatifs-interactifs.** Histoire récente des peuplements et paysages forestiers et des perturbations ; approche archéogéographique, métaclimacique, métapopulationnelle	Accueil du public, aménité, diversité paysagère,

Tableau 1 : Les approches croisées en biogéographie : l'exemple du bois de Goult, forêt domaniale d'Écouves (61)

[10]R-.L BOWEN, « The natural impermanency of most temperate wetlands ». *Biodiversity, Temporate Ecosystems and Global Change,* 1994, pp. 53-60.
[11]Robert BARBAUL, *Écologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère, op. cit.*

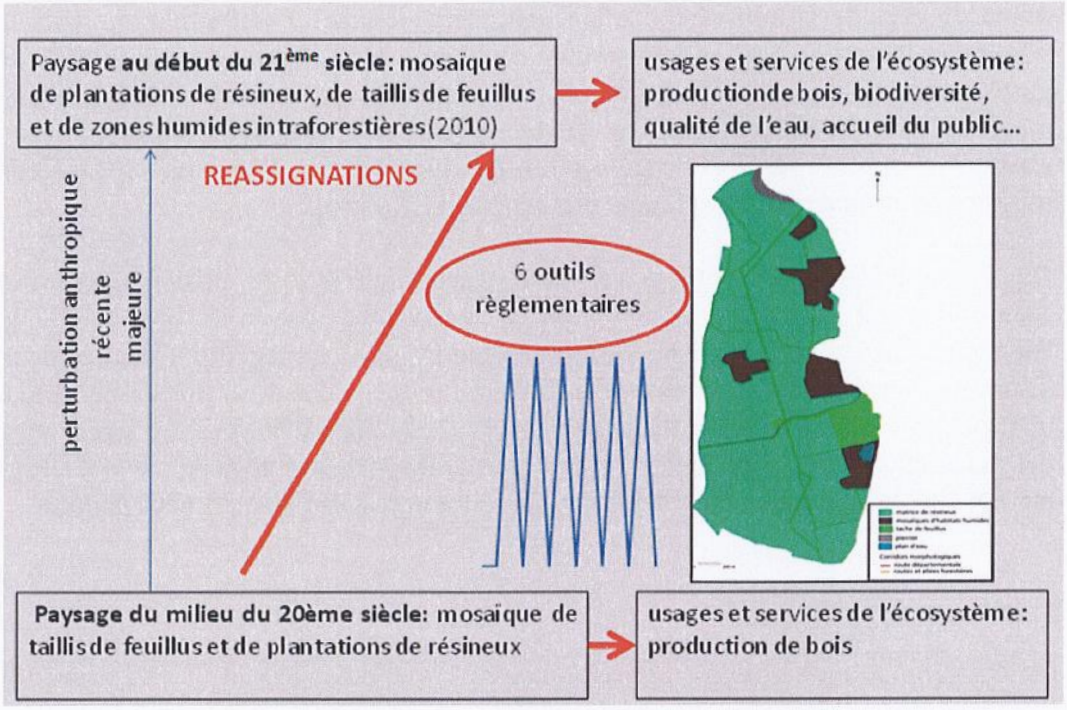

Fig. 1 : La mosaïque paysagère actuelle du bois de Goult, entre jardinage de la nature et dynamique naturelle.

PERTURBATIONS ET MILIEUX FORESTIERS, QUELLE RÉSILIENCE ?

Micheline HOTYAT[1]

Les systèmes forestiers comprennent une dimension structurelle qui intègre les éléments qui composent leur mode d'agencement, une dimension fonctionnelle qui permet de comprendre leur mode de fonctionnement et une dimension dynamique qui analyse les composantes qui interagissent et font évoluer le système. À la suite de perturbations qui interviennent sur les systèmes forestiers et les transforment, quelles modifications, quelles trajectoires, en résulteront ? Quelles en seront les étapes ?

Lorsque des perturbations d'origine naturelle (feu, foudre…) ou humaine (éclaircies, coupes...) interviennent, comment le système forestier, ou devrait-on dire le système forestier socio-écologique, se réorganise, s'adapte à la fréquence et à l'intensité de ces perturbations ? Ou encore, comme fréquemment utilisé en Géographie, le concept de territoire considéré comme un espace vécu, approprié par un individu, une population ou encore une structure socio-politique dont les caractéristiques et la dynamique sont issues des interactions entre des acteurs et un espace géographique quelle que soit l'échelle considérée, se transforme sous la pression des changements.

La dynamique d'un système quel qu'il soit est déterminée par des boucles de rétroactions positives ou négatives. Lors de boucles de rétroactions positives, des données introduites dans le système créent un effet cumulatif qui le déstabilise, c'est ce que l'on appelle l'effet « boule de neige » ou encore l'effet « peau de chagrin » qui peut aller jusqu'à la destruction du système. À l'inverse, les boucles de rétroactions négatives intègrent dans le système des données qui sont opposées, voire inverses et qui stabilisent plus ou moins le système. Les systèmes sont donc en perpétuelle évolution, influencés tant par les conditions actuelles que par celles du passé, qui déterminent les choix de gestion d'aujourd'hui en dépit des difficultés à prévoir l'évolution du système compte tenu que le changement d'un seul élément peut engendrer une reconfiguration dudit système.

[1]Professeur émérite de l'Université Paris-Sorbonne, vice-présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises.

Les évolutions des systèmes sont rarement linéaires et donc difficilement prédictives… Ce qui complique encore la tâche du gestionnaire.
Comme l'écrivent Raphaël Mathevet et François Bousquet : « Le système dont la trajectoire est étudié n'est jamais isolé, il est toujours connecté au reste du monde, à de multiples cycles adaptatifs emboîtés les uns dans les autres et qui fonctionnent à différentes échelles dans l'espace dans le temps »[2], ainsi que l'exprime le schéma ci-dessous. En retour tous ces cycles inter-reliés déterminent la trajectoire de l'ensemble.

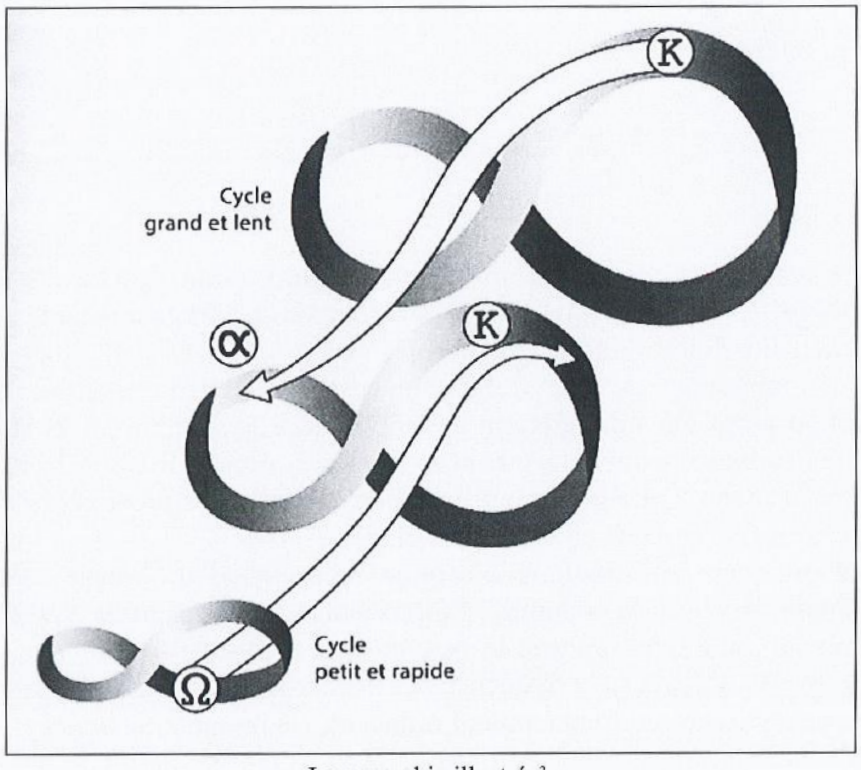

La panarchie illustrée[3].

Comment le concept de sylvosystème, créé par Gérard Houzard, permet-il de comprendre les trajectoires complexes des milieux forestiers et d'aborder la notion de résilience ?

Le sylvosystème tel qu'il est défini dans le Dictionnaire de biogéographie est une « organisation paysagique traduite à moyenne échelle par une structure, un fonctionnement et une dynamique qui résultent de l'interaction de facteurs naturels et anthropiques »[4].

[2]Raphaël MATHEVET, François BOUSQUET, « La panarchie illustée d'après Gunderson & Holling, 2001 », *Résilience et Environnement,* Ed. Buchet-Chastel, 2014, 170 pages.
[3]« Panarchie s'oppose à hiérarchie, dont l'origine grecque renvoie au sacré et au commandement, le pilote du système en quelque sorte, et fait référence au dieu grec de la Nature Pan qui évoque l'image du changement imprédictible », Raphaël MATHEVET, François BOUSQUET, « La panarchie illustée d'après Gunderson & Holling, 2001 », *op. cit.,* page 36.
[4]Antoine DA LAGE, Georges MÉTAILIÉ (sous la coord. de), *Dictionnaire de biogéographie végétale. Nouvelle édition encyclopédique et critique.* Paris, CNRS éditions, 2015, 962 pages.

Si le sylvosystème s'attache davantage à l'instant présent, en considérant que le paysage forestier est une résultante liée à la conjonction de facteurs naturels et anthropiques passés et actuels, le concept de résilience se projette plutôt dans la capacité du système forestier à absorber des chocs, à supporter des modifications et à subir des changements, voire éventuellement à changer de trajectoires.
Les deux concepts ne sont pas incompatibles, puisque le premier projette le passé dans le présent pour mieux comprendre le système actuel, tandis que le second essaie d'imaginer les trajectoires possibles du futur, en considérant les effets de seuils et les variables clés.

Mais prendre en compte la résilience d'un système pose un certain nombre de questions, à savoir :
- quelle quantité de perturbations le système peut-il absorber ?
- quelle capacité possède le système à intégrer les perturbations, voire à s'auto-organiser ou à s'adapter ?
- quelle est la probabilité du système perturbé à devenir un autre système, si les conditions écologiques, économiques, sociales et/ou politiques rendent le système présent insoutenable ?

En bref, le système digère-t-il la perturbation si celle-ci est minime, ou bien se transforme-t-il en un nouveau système si les effets du changement sont trop importants ?
Pour répondre à ces deux principaux questionnements des études multi-échelles devront être poursuivies, de nouvelles pistes de recherche développées, les résultats des recherches des diverses disciplines concernées croisées, les dimensions culturelles intégrées.
Pour comprendre ces changements, chercheurs, gestionnaires, aménageurs devront, intégrer le concept plus large d'anthropo-sylvo-système, travailler à différentes échelles emboîtées et imbriquées, afin de définir de nouvelles modalités de gestion et de gouvernance et d'exercer, notamment, une gouvernance multiniveaux.

***

Gérard Houzard a commencé à croiser ces regards, en intégrant les dimensions historique et sociétale afin d'améliorer le diagnostic du milieu forestier considéré. Les trajectoires empruntées construisent de futurs paysages qui résultent de la combinatoire de paramètres abiotiques, biologiques et anthropiques, mais qui sont instables dans l'espace et dans le temps. Ce temps peut être saisi au travers des données historiques variées, mais aussi au travers de variations dans le temps court, voire à partir des nuances phénologiques.

Les trajectoires peuvent être modifiées de manière brutale (apparition du feu, par exemple..), progressive (dissémination d'une espèce…), ou encore cyclique (comme le développement d'une parasitose). De plus, Il faut considérer que les divers sous-systèmes et sur-systèmes n'évoluent pas au même pas de temps, avec des réactions immédiates pour les uns, différées ou continues pour les autres, autant de temps de réponses qui complexifient le fonctionnement du système et donc sa compréhension.

Dans le droit fil de cette attitude scientifique, le concept de résilience intègre ces différents paramètres et y introduit le devenir ou les probabilités du devenir des milieux forestiers. Mais quel choix faire si l'on veut tenir compte des incertitudes sur le futur ? Avec le changement climatique, l'arrivée de nouvelles espèces, les contraintes économiques, les changements de régimes politiques…, il faut admettre que plusieurs scenarii du futur sont possibles pour un même système forestier[5]. Que faire, alors?

La résilience ne se décrète pas, elle se construit en fonction des caractères du système, du poids des perturbations analysées à l'instant t et des objectifs fixés par les sociétés.

Bibliographie

Gilles BENEST, Micheline HOTYAT, Jean-Paul AMAT, *Mondialisation et environnement*, Ellipses, Paris, 2009, 237 pages.

Antoine DA LAGE, Georges MÉTAILIÉ (sous la coord. de), *Dictionnaire de biogéographie végétale. Nouvelle édition encyclopédique et critique*. Paris, CNRS éditions, 2015, 962 pages.

Micheline HOTYAT, « Intérêt de l'approche systémique pour l'étude de formations végétales en milieux forestiers : l'exemple de la forêt de Fontainebleau », *VertigO, Revue électronique*, hors-série 14, 2012, 16 pages

Micheline HOTYAT, « Espaces et milieux forestiers : des systèmes en perpétuelle transformation », pp. 33-50, *In* Ecosystèmes forestiers des Caraïbes, Ed. Karthala, 2009, 777 pages.

Raphaël MATHEVET, François BOUSQUET, « La panarchie illustée d'après Gunderson & Holling, 2001 », *Résilience et Environnement*, Ed. Buchet-Chastel, 2014, 170 pages.

[5]Christian LEVEQUE, *L'écologie est-elle encore scientifique ?*, Editions Quae, 2013, 143 pages.

LES LEÇONS DU BOIS DE GOULT

Charles DEREIX[1]

Forêt domaniale d'Écouves, Bois de Goult, 28 mai 2015. Devant nous, au premier plan, les touffettes blanches de linaigrettes vaginées et, plus petites, très discrètes mais bien rouges, des droseras ou rossolis à feuilles rondes. En arrière, au sud de la parcelle, une futaie bienvenante de mélèzes du Japon ; de l'autre côté, un peuplement mature de douglas qui va passer en exploitation. Côte à côte donc, deux parcelles à vocation prioritaire de production et une tourbière classée en protection.

Fig. 1 : Forêt domaniale d'Écouves, Bois de Goult, 28 mai 2015.

[1]Charles DEREIX. IGPEF, CGAAER, président du GHFF.

Dans mon esprit, cette image fait remonter le débat sur la multifonctionnalité tenu l'avant-veille en réunion du groupe de travail « gestion forestière durable » installé par le ministère de l'Agriculture, dans le cadre de la préparation du Programme national de la forêt et du bois. Qu'est-ce que la multifonctionnalité ? Constitue-t-elle un concept encore pertinent et opératoire ? Au terme d'une assez longue discussion, je considère que les participants s'étaient - à peu près - accordés sur le principe que la multifonctionnalité reste un concept riche qui, sur une forêt ou sur un territoire plus large, fonctionne comme un jeu de quatre curseurs, relatifs à la production, la protection, le sociétal et les risques, et dont le plan de gestion ou le programme de travaux doit, selon les qualités, les potentialités et les enjeux, fixer le bon positionnement de chacun, la bonne combinaison entre tous.
Ici, dans le Bois de Goult, la concrétisation de ce principe était saisissante puisque, dans une proximité immédiate, les curseurs se positionnaient aussi bien à près de 100 % sur la protection qu'à 80 % sinon plus sur la production !
Oui, le concept est fertile. Il appelle une analyse fine des qualités des parcelles, ou plutôt des placettes. Il permet, en fonction de ces qualités et selon les objectifs retenus par le propriétaire - et les moyens dont il dispose -, de fixer les modes de valorisation permettant l'épanouissement de ces qualités. Au niveau de la forêt, on obtient ainsi un kaléidoscope de configurations avec des dosages de chacun des critères pouvant être très différents. Richesse du concept, richesse d'une forêt, richesse des forêts.

***

L'intervention de l'aménagiste de la forêt d'Écouves, le lendemain, illustrait à merveille une autre dimension forte des forêts. Non plus cette fois la géographie ou l'écologie pour expliquer l'aménagement de la forêt, mais l'histoire. Dans un panorama saisissant, Hervé Daviau nous explique comment, depuis le XIVe siècle, la gestion de la forêt a évolué.
À chaque époque, ce sont les besoins qui ont commandé la gestion. Dans l'aménagement de 1345, la forêt est considérée comme une véritable mine pour l'approvisionnement des verreries, des forges, des moulins et des fours à chaux. L'aménagement de 1667 pointe la pauvreté des sols et la faible capacité de la forêt à produire du bois de qualité : jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'essentiel, sinon la totalité de la forêt, sera traité en taillis à rotation de 30 à 40 ans. En moyenne, 80 à 100 000 m^3 de bois sont récoltés chaque année, de l'ordre de 10 m^3/ha/an.
Au début du XIXe siècle, l'aménagement fait le constat d'une surexploitation de la forêt et inaugure l'ère d'introduction des résineux avec le pin sylvestre. La gestion en taillis reste dominante.

Face à une forêt ruinée, l'aménagiste de 1867 programme une conversion mais, trop ambitieuse, elle sera suspendue dès 1873. Le déclin des industries consommatrices de bois de feu sonne la régression du taillis. L'objectif de recouvrer une production de bois passe par les résineux. Le sapin est introduit, les surfaces en futaie augmentent et si le taillis est conservé, c'est le plus souvent avec un balivage de conversion. Dans la section de taillis, des vides sont reboisés en pin sylvestre, sapin ou épicéa.

De 1923 à 1960, la mobilisation des bois tombe à 2,2 m³/ha/an. L'objectif résineux reste affirmé par l'aménagement de 1964 (5 000 ha) mais, en 1979, les coupes rases à enrésiner sont suspendues et, l'aménagement de 1985, estimant qu'il y a trop de résineux, décide de porter les feuillus à 53 % de la surface.

Fig. 2 : Forêt domaniale d'Écouves, Bois de Goult, 28 mai 2015.

La forêt d'Écouves, au long des âges, a été fortement sollicitée. Sous des formes diverses, les hommes lui ont demandé ce dont ils avaient besoin. À travers le taillis ou l'enrésinement, la forêt a essayé de répondre à ces demandes, elle en est sortie épuisée.

Aujourd'hui les attentes sont différentes, les enjeux écologiques et les enjeux socio-récréatifs tendent à prendre le pas sur les enjeux de production, au moment pourtant où notre pays affirme des ambitions extrêmement fortes en biomasse énergie et en construction bois : comment faire la part des choses ? Comment trouver l'équilibre ? Cette question se répète d'une forêt à l'autre, cette histoire se répète d'une forêt à l'autre… Trouver la bonne réponse, les bonnes réponses impose le dialogue, l'écoute, le débat. Et, si possible, à travers la mise en place d'un espace de dialogue au niveau de la forêt elle-même ou d'un territoire de projet comme celui d'une charte forestière de territoire, la construction d'un projet en commun, dans le respect de chacun - et, en particulier - du propriétaire.

***

La thématique des tourbières illustre cette recherche d'une solution d'aménagement partagée. Quelle nature voulons-nous ? Sommes-nous prêts à consentir les efforts humains et pécuniaires pour maintenir « contre vents et marées » la nature telle qu'elle était autrefois, telle que nous la voudrions encore, par exemple à travers ces tourbières actives ?
La formation n'est pas « auto-stable », si l'on veut la maintenir, il faut la décaper régulièrement. Lorsque Renaud Jégat explique que, pour maintenir les espèces pionnières qui font la richesse biologique de la tourbière, il faut ré-intervenir tous les sept ans, on comprend bien que cet objectif de maintenir une nature impose, dans le contexte socio-économique actuel, des interventions artificielles. Les riverains ne vont plus venir « rafraîchir » la tourbière en récoltant la tourbe pour se chauffer comme ils le faisaient autrefois. Il faut donc trouver des moyens nouveaux pour reproduire les gestes ancestraux qui accompagnaient les pratiques sociales d'hier. Ici, ce sont les étudiants techniciens supérieurs « Gestion et protection de la nature » du Lycée agricole de Sées qui s'en chargent, qui fauchent et décapent, dans le cadre des travaux pratiques inscrits dans leur cursus de formation !

***

Dernière image que j'emporte avec moi : la belle figure de Gérard Houzard que, je le confesse, avant ce séminaire, je ne connaissais pas. Le panorama dressé par Yves Petit-Berghem est séduisant ; il montre un scientifique ouvert, curieux, porteur d'une autre façon de penser la nature. Un « bio-géographe systémique » à l'écoute de la nature, à l'écoute de l'histoire et des autres. Un universitaire qui a su rencontrer les forestiers et travailler avec eux.
Au-delà des outils qu'il a créés et utilisés dans ces travaux, c'est cette méthode combinant des données de terrain et des calculs scientifiques avec la dimension de l'histoire, ce message humaniste de la transdisciplinarité qui reste : c'est ensemble que l'on comprend un espace et que l'on peut élaborer des solutions d'aménagement. Dans le contexte nouveau du changement climatique, cette approche est particulièrement essentielle.
Reste aussi la dimension d'un homme, respectueux des autres, modeste, chaleureux et profondément humain : elle a été rappelée par une de ses anciennes élèves avec beaucoup d'émotion.

« LE TEMPS DES TERRITOIRES »

CE QUE NOUS DISENT LES FORÊTS DU LIVRADOIS

Comment relever le défi du renouvellement de la forêt française ?

La Chaise-Dieu, 17 et 18 septembre 2015

SÉMINAIRE DE TERRAIN 2

Séminaire de terrain organisé par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF)

avec le soutien

du Conseil départemental de la Haute Loire, du Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne et du Syndicat des propriétaires forestiers privés de la Haute-Loire

Le GHFF aimerait également remercier particulièrement :

Les intervenants à la table-ronde du jeudi 17 septembre :
André BRIVADIS, Nathalie BOUDOUL, Stéphane FILAIRE, Dominique GILLET, Philippe MEYZONET, Michel RIVET, Bertrand TEISSÈDRE et Colette ZEMERLI.

Les conférenciers du vendredi 18 septembre :
André CHARLES, Christian De SÉAUVE, Jean-Claude DOUSSON et Alain GUÉRINGER.

Les organisateurs de ce séminaire :
Maxime ESTRADE, Georges MISSONIER, Yves POSS, Jacques ROUSTIDE et René ROUSTIDE

ainsi que les auteurs des textes du présent dossier.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Charles DEREIX, Président du GHFF

Le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises a tenu son deuxième « Temps des territoires » les 17 et 18 septembre à La Chaise-Dieu en Haute-Loire. « À l'écoute des forêts du Livradois », c'est sur le thème du renouvellement des peuplements forestiers que le GHFF voulait croiser les regards des sciences humaines et des acteurs de ce territoire.

Sous un bon soleil, la montée vers La Chaise-Dieu, depuis le lycée agricole de Brioude-Bonnefont et jusqu'à Sembadel Gare et la scierie Filaire, a été riche d'images : accrues de Pin sylvestre et de Chêne pubescent, plantations d'Épicéa ou de Douglas, étage de la sapinière, enserrement des parcelles agricoles ou des hameaux par la forêt. Elle a permis de prendre conscience des grandes questions forestières du lieu: des plantations qui n'ont connu aucune intervention sylvicole depuis leur installation, des coupes rases qui ne sont pas suivies d'une reconstitution du peuplement. Ici la forêt est partout, les paysages se ferment, les taux de boisement dépassent souvent les 70 % quand ce n'est pas 80 %. Non éclaircis, les peuplements sont sombres, serrés, difficilement pénétrables, et fragiles.

Beaucoup de forêt, parfois trop, mais pas assez de gestion, pas la bonne gestion ! Que faire ? Quelle place donner à la forêt ? Comment « réveiller » les propriétaires ? Comment « faire tourner les bois » ?

La table ronde du jeudi soir n'a pas fait apparaître de solutions évidentes. Ici le Plan de développement de massif (PDM), devenu Plan local d'actions forestières (PLAF), peine à mobiliser des propriétaires privés qui considèrent volontiers que leur forêt, malgré sa petite taille (moyenne de la parcelle : 0,5 ha ; moyenne de la propriété : 2,5 ha), est le bas de laine dans lequel ils puiseront quand ils en auront besoin… mais pas maintenant, pas tout de suite !

Le lendemain, deux communications sur l'histoire forestière locale ont confirmé que, dans le passé, les choses n'allaient pas de soi non plus. Les relations entre les hommes et les forêts n'étaient pas véritablement paisibles : il y avait des problèmes et des conflits ; du pacage incontrôlé,

des vols de bois, des tempêtes fréquentes (tous les deux ou trois ans ?) ; des spoliations de parcelles et la « voracité » des abbés commendataires… Et les grands textes réformateurs ou réglementaires n'étaient pas forcément suivis d'effet : « majesté des textes, modestie des résultats » !

Les problèmes aujourd'hui s'expriment différemment. Et il semble clair qu'au-delà des questions de technique forestière et de sylviculture qui semblent globalement maîtrisées (on sait bien ce qu'il faudrait faire), l'effort doit porter sur la sensibilisation, l'information, la formation avec l'objectif d'un véritable basculement culturel.

Les deux autres communications du matin ont tracé des pistes : identification et compréhension des motivations des acteurs locaux, propriétaires fonciers, exploitants agricoles et collectivités locales en particulier ; application du principe du « penser global, agir local » ; écoute de ce que dit le territoire et mise en œuvre d'une « intelligence territoriale » impliquant d'entendre les acteurs, leurs représentations, leurs souhaits et réticences, en vue de bâtir un projet commun.

Comme l'a rappelé la représentante du ministère de l'Agriculture, c'est dans cet esprit qu'est bâti le volet forestier de la loi d'avenir du 13 octobre 2014. Dans le cadre d'un programme national de la forêt et du bois, la loi « donne la main » au niveau régional, puis au niveau territorial, pour décliner les grandes orientations et les ambitions nationales et identifier les actions à mener au plus près des spécificités et des priorités régionales. Pour cela, un programme régional de la forêt et du bois sera élaboré avec l'ensemble des parties prenantes, sous la responsabilité conjointe du préfet et du président du conseil régional.

La visite de l'abbaye de La Chaise-Dieu a magnifiquement clôturé ce temps des territoires « casadéen ».

Les textes qui suivent portent trace de ce séminaire et tâchent d'en restituer les communications et les débats ainsi que les idées et les impressions.

SUR L'ORIGINE DES ACTUELS PEUPLEMENTS DE PIN SYLVESTRE DANS L'EST DE LA HAUTE-LOIRE[1]

Bernard GIRAUD-SAILLE[2]

Le département de la Haute-Loire, héritier lointain et approximatif de l'antique province du Velay[3], passe pour abriter de nos jours une proportion singulièrement forte de peuplements forestiers dominés par le pin sylvestre (*Pinus sylvestris* L., 1753). En effet, ce dernier représente, toujours, l'essence forestière principale dans ce département, au moins en termes de surface avec environ 48 000 sur 183 000 hectares[4].

Un autre document de l'IFN (Institut forestier national)[5] précise que les « futaies de pins forment une fraction de 18 % de la surface boisée de production du département avec une proportion de 33 % pour la SER[6] Plateau granitique complétée par les 10 % de la SER[7] Massif du Mézenc-Meygal et les 8 % de la SER Vallée de la Loire ». Cela fait de l'est du département de la Haute-Loire un territoire tout particulièrement propice pour s'interroger sur l'évolution des nombreuses pineraies qui, depuis longtemps, marquent son paysage comme un véritable leitmotiv visuel.

[1]La préparation de ce texte a conduit l'auteur à nouer de nombreux contacts, le plus souvent directs. Au sein de cette cohorte fournie, il se doit d'adresser des remerciements plus particuliers pour la sagacité d'Aimé Boulon, agriculteur, entrepreneur en travaux forestiers puis publics en retraite à Yssingeaux ; la bienveillance de Josiane Ceyte de l'antenne ONF de Vals-près-le-Puy ; la confiance de Joseph Guibert, technicien forestier en retraite à Saint-Jeures ; l'obligeance de Rodolphe Hernandez, conservateur-adjoint au Musée de la Mine de Saint-Étienne ; l'énergie d'Yves Poss, ingénieur général honoraire des ponts et des eaux et forêts à Clermont-Ferrand.

[2]Agrégé de géographie, professeur de lycée en retraite.

[3]Voir par exemple *Encyclopédie Bonneton sur la Haute-Loire,* 2001, p. 53.

[4]Selon les résultats standards d'inventaire forestier départemental de l'IFN portant sur les années 2009-2013.

[5]4e Inventaire forestier départemental publié en 2006 à partir de données collectées en 2002.

[6]« Peuplements de structure futaie dans lequel les pins occupent au moins 75 % du couvert boisé ».

[7]SER est l'abréviation de sylvoécorégion, qui désigne l'unité principale de découpage retenue dans le cadre de l'IFN.

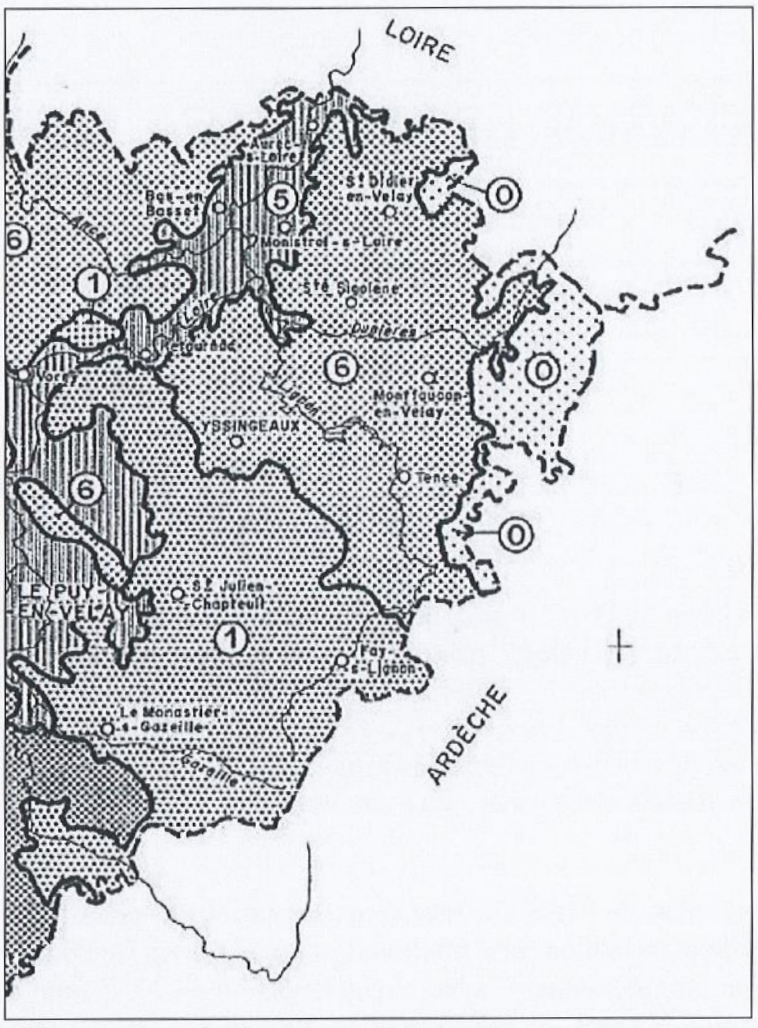

Figure 1 : Les sylvoécorégions (SER) dans l'Est de la Haute-Loire, échelle 1/50 0000e, © IFN 1995[8].

1 : Massif du Mézenc-Meygal ; 5 : Vallée de la Loire ; 6 : Plateau granitique.

Dans cette communication, nous nous proposons surtout de rechercher les origines de ces peuplements de Pin sylvestre en partant de l'axiome suivant : dans un espace fermement anthropisé, l'extension d'une essence forestière reste, à l'exclusion des phases de déprise agricole (et encore…), le résultat d'un choix délibéré des acteurs spatiaux qui y opèrent de près comme, parfois, de loin, directement comme indirectement. Il convient donc d'enquêter sur les raisons de tous ordres (d'ailleurs pas toujours strictement économiques) qui ont valu au Pin sylvestre de connaître, depuis le minimum forestier du début du XIX[e] siècle[9], une faveur qui a pris les allures d'une promotion triomphale et durable. En sachant que celle-ci s'est seulement interrompue il y a quelques décennies avec la vogue de résineux concurrents (Épicéa et Douglas), doublée d'un désintérêt tenace pour les pineraies.

[8]On peut suivre le détail des localisations mentionnées sur les cartes au 50 000[e] de l'IGN (de 2 734 Est à 2 934 Ouest, de 2 735 Est à 2 935 Ouest, de 2 736 Est à 2 836 Est), mais le recours à un document grand public tel que la carte Michelin au 150 000[e] consacrée aux départements (coupure 331 : Haute-Loire et Ardèche) peut se révéler suffisant dans un premier temps.

[9]À notre connaissance, cet état reste encore à dater précisément dans le périmètre que nous avons retenu ; nous le situerons provisoirement au début du XIX[e] siècle.

Figure 2 : Les cantons de la Haute-Loire

L'information que nous avons pu recueillir oralement concerne en particulier les cantons d'Yssingeaux, de Saint-Julien-Chapteuil, de Fay-sur-Lignon et de Tence.

L'indiscutable adéquation écologique du Pin sylvestre aux conditions physiques de l'Est de la Haute-Loire.

Notre parti-pris, résolument anthropocentré, ne doit pas conduire à nier que, dans le périmètre que nous retenons pour notre étude[10], le Pin sylvestre rencontre des conditions naturelles auxquelles il est fort bien adapté. En effet, doté d'une assez large amplitude écologique, cet arbre tolère aussi bien les conditions thermiques de l'étage collinéen, atteint en fond de vallée de Loire (534 m d'altitude à Vorey), que celles (beaucoup plus rudes) de l'étage montagnard supérieur touché dans le massif du Mézenc (quelques arbres isolés persévérant au-dessus de 1 600 m). Cependant, l'essentiel de l'entité bioclimatique au sein de laquelle les pineraies sylvestres vont se déployer correspond au climat d'une moyenne montagne. Les altitudes sont en règle générale relativement modestes : de l'ordre de 800 à 1 000 m pour les plateaux granitiques mollement ondulés, mais nettement entaillés par le Lignon et son affluent la Dunières, à l'est d'Yssingeaux. Pour la période 1969-1990, cette station enregistre une température moyenne annuelle (TMA) de 8,4°C, avec 112 jours de gel, et des précipitations totales annuelles (PTA) de 820 mm. Une tendance continentale peut accentuer la rudesse hivernale de l'est de la Haute-Loire mais le pin sylvestre « ne craint ni le froid, ni les gelées de printemps »[11].

[10]Selon l'usage, commode, des naturalistes, nous nommerons cette aire d'étude à l'aide du terme de dition ; en l'occurrence, notre dition sera bornée par l'ample boucle que la Loire décrit à l'ouest et au nord et, ailleurs, par les limites départementales de la Loire et de l'Ardèche, ce qui présente le mérite de la simplicité et de l'univocité.
[11]*Flore forestière française,* tome 3, *Région méditerranée,* p. 409. Nous abrègerons désormais en FFF le titre de cet ouvrage.

De même, si une influence méditerranéenne, parfois fugitive, peut dessiner un déficit hydrique estival, notre arbre est tout à fait à même de s'en accommoder[12]. Dans cet ensemble retenu sous le nom de SER « Plateau granitique », les sols arénacés, passablement filtrants et carencés en calcium et en phosphore, conviennent tout à fait à la frugalité unanimement reconnue à notre résineux. Ajoutons qu'à l'ouest d'Yssingeaux, d'importants accidents ont cassé le socle en horst (de Chaspinhac) et graben (de l'Emblavès) mais, surtout, ont favorisé la multiplication des édifices volcaniques acides, principalement phonolitiques, qui s'étendent des nombreux « sucs »[13] du nord et du centre de notre dition, jusqu'aux lourdes dalles formées, plus au sud par les massifs du Meygal et du Lizieux. Dans ce secteur, les expositions peuvent parfois se démultiplier mais l'ampleur des versants vellaves n'ayant rien à voir avec celle de leurs homologues alpins, les phénomènes d'adret et d'ubac n'acquièrent qu'une prégnance limitée et l'énergie du relief n'est pas telle qu'elle transforme totalement la donne climatique. Tout au plus, la présence de rochers aux parois raides et d'éboulis à la surface pierreuse crée des milieux difficiles à coloniser pour des arbres. Mais, là encore, le Pin sylvestre est capable d'occuper ces stations rupestres qui ont d'ailleurs pu lui servir de biotopes primaires. Enfin, dans la partie sud de notre espace d'étude, le socle, couvert d'épanchements basaltiques (des environs du Monastier-sur-Gazeille jusqu'à ceux de Fay-sur-Lignon), se relève en portant les reliefs à des altitudes dépassant couramment 1200 m. Sur ces plateaux peu boisés se dégagent au sud-est de nouveaux volumes phonolitiques, lourds et élevés, où se distinguent le Mont d'Alambre et le Mont Mézenc (ce dernier culminant à 1753 m d'altitude).

Alors que les conditions thermiques deviennent franchement sévères (la station des Estables, située à 1486 m d'altitude, enregistre une température moyenne annuelle de 5,8° C, avec 144 jours de gel, pour la période 1983-1989), que les précipitations au rythme « cévenol » (pour rappeler leur prépondérance automnale) dépassent très largement le mètre[14] et que les vents peuvent se déchaîner en redoutables tempêtes (les épisodes de « burle », susceptibles d'accumuler d'énormes congères), on peut être tenté de penser que la position du Pin sylvestre devient fragile, car l'espèce est assez sensible au vent et craint le poids de la neige sur ses branches relativement cassantes[15]. Mais l'observation montre que notre résineux supporte la comparaison avec les autres ligneux dont on s'est servi pour essayer de reboiser les plus hautes pentes du massif du Mézenc et de l'Alambre (particulièrement dans le cadre de la RTM). En fin de compte, de façon générale, le Pin sylvestre ne redoute, dans notre dition, que la compétition d'essences susceptibles de croître sous son abri, puis de le supplanter dans la quête de la lumière. Car cet arbre est un végétal franchement héliophile, un arbre de pleine lumière. Faiblesse certes, mais aussi atout quand il s'agit, appuyé sur une capacité de régénération très vive, de coloniser des espaces découverts dans le cadre de la déprise agricole. Ainsi, en Haute-Loire orientale notamment, la présence massive de notre arbre est en pleine adéquation avec les données de l'écologie.

[12] *Ibidem.*

[13] Appellation vernaculaire signifiant « tête » pour marquer la vigueur du relief engendré par ces extrusions de lave acide et visqueuse.

[14] La même station des Estables totalise, pour la période 1983-1988, 1 166 mm de précipitations, souvent neigeuses, à l'année.

[15] *FFF,* tome 3 p. 409, *op. cit.*

Certitudes et interrogations sur l'extension historique des pineraies sylvestres dans le Massif Central

Toutefois, autour de 1950, époque où, effectivement, la prépondérance du Pin sylvestre semble indiscutable, le R. P. Jules Carles[16], phytogéographe revendiqué et phytosociologue averti, est certainement allé trop loin en définissant de façon catégorique un « étage du pin sylvestre » étendu à l'ensemble du Velay. Armé de conceptions prudemment nuancées en apparence mais frisant le déterminisme géographique le plus résolu, Carles, par une brillante succession de travaux[17], impose l'idée selon laquelle, en raison d'une sécheresse atmosphérique et édaphique particulière, un étage du pin sylvestre se serait installé naturellement, et exclusivement, entre celui du chêne et celui du hêtre. Il affirme en 1947 : « nous sommes donc conduits à penser que cette dominance provient de sa plus grande résistance à des conditions climatériques et édaphiques que les concurrents éventuels ne peuvent supporter… [L'étage du Pin sylvestre] serait une zone résiduelle, le témoignage éclatant d'une résistance tenace ». Mais, cela dit, curieusement, à une époque où la notion, éminemment évolutive, de série de végétation a pignon sur rue[18], l'auteur s'enferme dans une vision fixiste et déterministe du devenir du couvert végétal. Cette vision volera en éclats sous l'effet de la déprise agricole, modérée mais sensible, observée notamment en Velay oriental dès le dernier quart du XX^{e} siècle : dans les pineraies désertées par les bergers et les fagoteurs d'une petite paysannerie qui s'efface progressivement, délaissées par de multiples propriétaires absentéistes, non seulement un sous-bois de petits ligneux va émerger mais encore des feuillus compétiteurs vont prospérer. Au point d'être, à l'heure actuelle, souvent en passe de remplacer en tant qu'essence principale l'essence pionnière (ou « post-pionnière nomade » selon la FFF) qu'est le Pin sylvestre.

À cette dynamique éliminatrice spontanée s'ajoute la plantation délibérée d'autres résineux afin de profiter du couvert des pins qui seront coupés ultérieurement. Cela étant, ces considérations prospectives nous éloignent quelque peu de notre propos qui reste d'évoquer les raisons justifiant la grande extension des peuplements, souvent homogènes, de Pin sylvestre dans l'est du département de la Haute-Loire, ce depuis le minimum forestier.

Pour ce qui précède celui-ci, relevons que la présence du Pin sylvestre n'est pas, sur la longue durée, une nouveauté en Velay, ainsi que dans une grande partie du Massif Central. Concernant l'histoire ancienne du Pin sylvestre en Auvergne, nous renvoyons aux références des multiples travaux à fondement palynologique de MM. Reille, Pons et Beaulieu, seuls ou associés, qui sont consciencieusement rappelés dans le substantiel article de Lathuillière et al., en 2015[19]. Ces travaux y sont aussi partiellement (et judicieusement, nous semble-t-il) contestés. Le pin sylvestre n'est pas une relique glaciaire omniprésente et les auteurs concluent : « il existait bien des pinèdes adultes secondaires avant le début du XIX^{e} siècle…, hors stations primaires… [intégrées] dans les économies rurales (bois de chauffage et de

[16]Avec qui nous avons eu l'honneur de converser le 19 juillet 1993 à La Louvesc (07).

[17]J. CARLES, « L'étage du Pin sylvestre », *Revue scientifique* n°85, 1947, pp. 73-81 ; « À travers le Velay », *Bulletin de la Société Botanique de France,* n°100, pp. 59-67 ; Notice de la feuille 59, Le Puy : in, *Carte de la végétation de la France au 200 000^{e},* CNRS, 1956.

[18]P. Rey, futur directeur du Service de la Carte de la végétation de la France au 1/200 000, en développe des exemples dans sa thèse, *Essai de phytocinétique biogéographique,* CNRS, Paris, 1960.

[19]Cf. les Actes des 2^{e} Rencontres végétales du Massif central de 2012.

construction) ». On peut même ajouter que notre arbre est parfois mentionné comme composante d'un assolement de longue durée dans lequel il aurait succédé (pour des périodes variables : de deux à six décennies) à quelques années de culture d'une céréale qui est souvent le seigle (la dernière moisson étant conduite de façon à laisser des chaumes hauts afin de protéger les semis de pin). Cette assertion couramment reprise dans les milieux forestiers contemporains (à propos de régions diverses : Margeride, Livradois, Forez) relève d'une transmission orale que, pour l'instant, nous n'avons pu dépasser qu'en quelques occasions : outre la consultation du texte ancien (1907) et célèbre de d'Alverny[20], une première fois à la lecture du PV d'aménagement (1887) de l'ensemble forestier appartenant aux hospices civils de Saint-Bonnet-le-Château (Loire, Forez du sud), une autre occurrence apparaîssant dans un article portant sur les techniques de reboisement, rédigé par un certain Nier (sans précision de prénom) et concernant l'ensemble du département de la Loire[21]. On peut y lire ceci : « le semis est encore susceptible d'emploi pour le pin sylvestre dont les graines peuvent alors être mélangées à de l'avoine, à condition que celle-ci soit semée clair et que les chaumes, qui la première année servirent d'abri aux jeunes plants, en soient coupés assez haut ». Il reste à documenter plus solidement et plus précisément l'existence de cette pratique, mais on ne voit pas pourquoi elle aurait *a priori* été ignorée dans notre aire d'étude.

Allant dans le même sens, celui d'une présence notable assurée dès l'Ancien régime et même avant, l'apport de la toponymie peut se révéler probant. D'autant qu'il est bien balisé pour notre dition avec les multiples et pertinentes publications de J. Arsac[22]. Malgré sa forte imprécision chronologique (la mention ne vaut que pour un moment plus ou moins antérieur à sa datation mais pas pour après…), sa fragilité factuelle (rien donc ne garantit la continuité, la persistance du peuplement forestier attesté par un toponyme sur plusieurs siècles dans un même lieu-dit) et sa réelle ambiguïté (retient-on le nom d'un arbre parce qu'il est courant dans un endroit ou bien parce qu'il y présente un caractère remarquable, voire exceptionnel ?), l'examen des toponymes relatifs au Pin sylvestre dans notre dition amènerait à conclure que notre arbre est solidement installé depuis des époques bien antérieures au minimum forestier.

La pénurie de combustible suscite l'engouement précoce des notables et renforce durablement la faveur de la paysannerie pour le Pin sylvestre

Ce qui paraît établi avec une probabilité très élevée, c'est que le Pin sylvestre va jouer, dans la première moitié du XIX[e] siècle, un rôle déterminant dans la sortie de cette situation de minimum forestier. Ce pour des raisons qui, d'ailleurs, semblent encore opératoires au temps du S. J. Carles[23] : « Ce combustible [les branches de pins munies de leurs feuilles desséchées] est recherché par les boulangers, parce qu'il brûle bien, dégage une vive chaleur et surtout se consume vite ».

[20]A. d'ALVERNY, « Les Hautes Chaumes du Forez », *Bull. Diana,* t. 15, 1907, pp. 160-211.
[21]*RFF,* 1953-1, p. 35.
[22]J. ARSAC « Toponymie du Velay », *Cahiers de la Haute-Loire,* Le Puy-en-Velay, 1991, 461 p. Voir également : *Essai d'hydronymie vellave,* qui, dans les années 1980, court sur plusieurs livraisons des *Cahiers de la Haute-Loire* (on peut lire dans le volume de l'année 1986, p. 40 : « le microtoponyme *Pinet* revient assez fréquemment surtout dans le Velay nord-est » ; mais il est loin d'être le seul toponyme lié au pin dans ce secteur.
[23]J. CARLES, « L'étage du Pin sylvestre », *Revue scientifique,* 85, 1947, pp. 73-81

Ces propos font écho à ceux tenus plus d'un siècle auparavant, dans un contexte de pénurie aiguë de combustible, par un savant notable local[24], Bertrand de Doue qui, en 1833, présente devant la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, un mémoire[25] où il est question des multiples avantages que permet le boisement par le Pin sylvestre : valorisation de terres marginales dans les exploitations, avantages assurés même hors du cadre de l'autoconsommation, compatibilité avec la circulation des troupeaux ovins encore nombreux, possibilité à plus long terme de proposer un bois d'œuvre apprécié… La sylviculture de notre résineux y fait l'objet, méthodique et enthousiaste, d'un véritable petit traité qui aborde tous les stades de cette « exploitation des bois de pin », depuis les semis ou les transplantations jusqu'à la commercialisation (chiffres à l'appui) du produit central de cette exploitation à savoir les fagots. Ce texte, qui proclame la faveur des élites agrariennes altiligériennes[26] du XIXe siècle pour le Pin sylvestre, semble avoir connu un assez large et durable retentissement puisqu'il fait l'objet d'une deuxième édition (à l'identique, calculs compris) en 1861 dans L'Almanach de la Haute-Loire. On retrouve des décennies plus tard mention de cette dernière référence dans la thèse que le géographe L. Gachon publie en 1939 sur Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses[27]. Entre-temps, un certain Emile Roche des Breux, ancien élève de l'Ecole d'agronomie de Grignon, publie, au Puy, en 1870 une brochure intitulée « Monographie du Pin sylvestre » qui, loin de répondre à son titre fort général, reprend plutôt fidèlement les informations locales, strictement vellaves, avancées par Bertrand de Doue. Non sans, signe des temps, ajouter qu'un débouché important s'est ouvert pour les « buttes » (entendre : les grumes) de Pin sylvestre avec le grand développement des mines de charbon du bassin de Saint-Etienne. Avons-nous affaire à la même personne (« M. Roche, propriétaire aux Breux, commune de Mézères »[28]) qui reçoit, en 1838, de la Société déjà évoquée[29] une médaille en argent pour, entre autres, avoir réalisé « 100 cartonnées de 200 toises plantées en pin » (sylvestre, cela va de soi) ? Quoiqu'il en soit, cet engouement pour le Pin sylvestre manifesté par les élites sociales semble bien avoir gagné durablement les masses paysannes et chaque ferme, au moins chaque hameau (dans le cadre des « biens sectionaux » couramment répandus dans notre périmètre), paraît avoir disposé d'un bois homogène de pins[30] pour répondre à un ensemble d'usages diversifiés (ébénisterie, menuiserie, charpente, gemmage peut-être[31]) d'où émerge, massivement, le chauffage. Insistons là-dessus : la constitution des boisements de Pin sylvestre a été puissamment encouragée par la pénurie de combustible et, notamment, celle de bois de boulange qui demeure pressante tout au long du XIXe siècle.

[24]Bertrand de Doue (1776-1862) a mené une carrière d'érudit reconnue au-delà de son Velay natal dans des domaines variés tels que la géologie, la météorologie ou l'agronomie.

[25]Bertrand de DOUE, *De l'aménagement et de l'exploitation des bois de pin dans les environs du Puy,* 1833.

[26]Altiligérien est l'adjectif, relativement usité, pour désigner ce qui concerne la Haute-Loire.

[27]L. GACHON, *Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses,* 1939, page 151. Ce travail a été réimprimé à son tour en 1980 par Laffitte Reprints à Marseille.

[28]Mézères figure exactement dans notre dition, une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Yssingeaux.

[29]Elle est présidée en cette année 1838 par un certain Bertrand de Doue…

[30]Cela semble correspondre au type de peuplement qui passe de la dénomination de « bois de ferme » dans le 2e inventaire départemental de l'IFN en 1979, à celle de « boisements morcelés de pins » dans le 3e inventaire en 1991.

[31]J.-C. Dousson a évoqué verbalement cette activité ancienne à propos du Livradois lors de la tenue du séminaire GHFF de la Chaise-Dieu le 18 septembre 2015, à lire dans le présent volume. Pour notre part, nous n'avons pas encore trouvé trace de cet usage en Haute-Loire orientale, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas existé.

Mais, cette demande favorable à la plantation et à l'entretien des pineraies, a certainement perduré jusque dans la deuxième moitié du XXe siècle. L'existence de nombreux « fours banaux »[32] (on construit encore une telle installation en 1924 près d'Yssingeaux), la cuisson de fournées à domicile (un particulier des Ruches, un écart du Mazet-Saint-Voy, cuit encore son propre pain au milieu des années 1930, avant que la Seconde Guerre mondiale ne relance cette pratique un peu partout…), la multiplication des petites boulangeries professionnelles (pour alimenter en pain quelques centaines d'habitants, à raison de six fournées hebdomadaires de six ou sept fagots de pin, ce sont plus de 2 000 fagots annuels qui sont nécessaires[33]), tout cela a entretenu une demande persistante de combustible. Laquelle n'a pu qu'inciter à la plantation et à l'entretien de nombreuses pineraies, de taille modeste mais de répartition courante.
Et cet état de fait s'est prolongé peut-être plus tardivement qu'on ne l'attendrait : si un de nos informateurs de Fay-sur-Lignon[34] affirme que la cuisson du pain au feu de bois a pris fin dans sa commune au milieu des années 1950[35], un autre informateur, ancien représentant d'une entreprise valentinoise spécialisée dans la fourniture de matériel aux boulangeries, relate que le pic des ventes de nouveaux fours, fonctionnant au fioul, se situerait, pour la Haute-Loire rurale, plutôt dans la décennie 1960. Enfin, d'autres interlocuteurs signalent parfois des exemples de boulangeries employant des fagots de pin encore plus tardivement, jusque dans les années 1970, comme à Montregard. Toutefois, il ne peut plus alors s'agir que de survivances dont l'impact sur le couvert forestier devient minime.

On pourrait parvenir à des conclusions chronologiques analogues pour l'utilisation du pin comme combustible dans la sphère domestique. Il ne s'agit pas, ici, de se lancer dans une histoire approfondie du chauffage des maisons dans l'est de la Haute-Loire pour les deux derniers siècles écoulés. Plus modestement, on se contentera de rappeler qu'au XXe siècle encore, la « garne » reste un combustible prisé pour allumer été comme hiver un feu dont on attend qu'il prenne rapidement[36]. Cet arrière-plan explique probablement l'âpreté avec laquelle une pétition d'une vingtaine d'ayants droit de la commune d'Araules exprime, en mai 1933, auprès de la préfecture de la Haute-Loire, le mécontentement de voir le bois du communal de Montchiroux exploité de façon inéquitable. « Après la guerre ce communal en nature de vaine [sic] commença à se boiser en essence pin [sic]. Le 25 Avril dernier quelques habitants se sont arrogés [sic] le droit d'élaguer les dits pins dans le but de faire des fagots. Une douzaine de foyer [sic] seulement sur plus de trente ont été convoqués à cette opération ». Cette dernière aurait produit quelque 550 fagots et les pétitionnaires dénoncent un véritable « pillage » dont ils demandent à être désormais protégés par les autorités. Cette anecdote, tirée des riches dossiers dont l'ONF dispose dans son antenne de Haute-Loire à Vals-près-le-Puy[37], montre bien l'intérêt attaché aux fagots de pin dans le monde rural de l'est de la Haute-Loire

[32]En Velay, on désigne couramment sous cette appellation des fours collectifs pas nécessairement d'initiative seigneuriale mais strictement affectés à des hameaux souvent érigés en chefs-lieux de sections de communes.
[33]Selon les indications orales récemment fournies par Mme Picot, née en 1926, ancienne boulangère du hameau de Freycenet, commune de Saint-Jeures, arrondissement d'Yssingeaux.
[34]Henri Debard, courtier en retraite et ancien conseiller municipal à Fay.
[35]Les fagots venant de la commune ardéchoise voisine de Saint-Clément à une époque où les plateaux faynois sont encore fort déboisés.
[36]De nos jours encore, on se félicite de l'aptitude des « babets », un des nombreux termes vernaculaires pour désigner les cônes matures de Pin sylvestre, à lancer un feu dans une cheminée.
[37]Cf. dossier Araules, pièce PC 32 266.

pendant les années 1930. Cet intérêt se manifestera encore avec vigueur durant quelques décennies et on peut même affirmer, malgré le risque d'anachronisme, que le fagot de pin sylvestre a longtemps tenu le rôle qui est celui de l'actuelle bouteille de gaz : obtenir prestement une énergie suffisante pour procéder, sinon à un chauffage durable (rôle plutôt dévolu au bois de hêtre par exemple), du moins à une cuisson rapide. Et il n'est pas difficile de trouver parmi les actuels quinquagénaires ou sexagénaires vellaves des évocateurs nostalgiques des flambées de garne dans leur enfance : reviennent alors les figures des grands-parents paysans faisant chauffer le café matinal ou cuisant une omelette au lard dont les odeurs se marient avec celle du feu de pin. Au-delà d'une attendrissante évocation, on est renvoyé à un usage encore bien établi dans les fermes vellaves des années 1950 et 1960, un usage qui favorise le pin. En fin de compte, ces petits bois de pins, chers au poète Francis Ponge[38], représentent une véritable forêt paysanne, bien intégrée à l'économie locale et régionale (voir infra) et grandement appréciée pour sa compatibilité avec le pastoralisme. D'ailleurs, si le type de peuplement IFN « champs boisés en pin » enregistre un repli dès les années 1970, il n'a pas pour autant disparu du paysage contemporain. Loin de là. Et si on est le plus souvent en présence de pâtures qui se sont boisées après un affaiblissement de la pression pastorale, on peut constater en de nombreux endroits de notre dition que de tels prés-bois continuent d'être dûment fauchés à l'heure actuelle.

Les stimulations de l' « âge industriel » : demande de bois de mine et besoin de poteaux de ligne

Mais les usages traditionnels que nous venons d'évoquer ne sont pas les seuls qui se soient longtemps maintenus dans notre dition, où le souvenir des expéditions de bois de mine en direction du bassin stéphanois, relativement proche (quelques dizaines de kilomètres), n'est toujours pas éteint. Il convient d'abord de rappeler qu'en raison de qualités mécaniques particulières, le bois de mine est essentiellement du bois de Pin sylvestre.

À l'opinion répandue et tenace, selon laquelle le boisage par le pin permet d'être alerté d'une rupture imminente à travers des craquements prémonitoires (le pin « avertit » le mineur du danger) font pendant aux savants calculs des ingénieurs qui, encore à la fin des années 1950, étalonnent minutieusement les aptitudes (intéressantes) du bois de pin sylvestre face aux épreuves de flexion ou de flambement[39]. C'est que, en dépit des progrès du soutènement métallique, le recours au bois de mine, malgré un fléchissement repérable dès les années 1950, va s'imposer encore longtemps dans les houillères françaises et, plus particulièrement, celles du bassin stéphanois où il a très probablement perduré jusqu'à la fermeture des puits c'est-à-dire 1983[40]. D'ailleurs, la Revue des amis du musée de la mine de

[38]Francis Ponge (1899-1988) est l'auteur du *Carnet du bois de pins* intégré au recueil *La Rage de l'expression,* Paris, Gallimard, 1976 ; Francis Ponge a séjourné au Chambon-sur-Lignon, canton de Tence, lieu riche en pineraies…

[39]L'ingénieur principal des eaux et forêts Jean Venet consacre, en 1958, une trentaine de pages au cas de notre arbre (certains lots examinés provenant même de Haute-Loire) dans les *Annales de l'École nationale des Eaux et Forêts et de la Stations de recherches et d'expérience de Sarrebruck,* tome XVI, fascicule I, 1958. Ce texte est intitulé « Étude de la résistance mécanique des bois de mine en fonction des facteurs de la production forestière ».

[40]La visite de l'actuel musée de la Mine, installé au puits Couriot, permet de se faire une idée concrète et précise de ce que représente un boisage de galerie et nous devons de grands remerciements à Rodolphe Hernandez, conservateur-adjoint, pour l'aide inestimable qu'il nous accordée lors de notre passage à Saint-Étienne le 21 août 2015.

Saint-Étienne a publié en mars 2015 un numéro spécial judicieusement intitulé « Le bois et le charbon… une histoire commune » en n'oubliant pas que le bois en question est essentiellement du bois de Pin sylvestre.

La concentration progressive des parcs à bois stéphanois (réduits de 13 à 9 en 1954, puis à 3 en 1956 et enfin à un seul, celui de la Varenne, en 1960) jalonne bien un recul mais elle ne doit pas faire perdre de vue qu'au début des années 1960 ce sont encore des milliers de pièces, dûment catégorisées, qui sont acquises chaque mois par les HBL[41]. Sachant qu'à ce moment-là des efforts dans la répartition spatiale de l'approvisionnement en bois ont été entrepris (à chaque groupe des houillères nationalisées est attribué un rayon d'approvisionnement relativement proche afin d'optimiser les coûts d'achat et de transport), on peut penser que les mines de Saint-Étienne ont longtemps fourni un débouché conséquent à l'exploitation des pineraies, y compris altiligériennes. De fait, c'est assez précocement qu'on s'est préoccupé du bon approvisionnement des houillères stéphanoises en bois de mine. En 1870, sur avis très favorable de la CCI de Saint-Étienne, est décidée la construction d'une voie ferrée reliant Bonson, en périphérie immédiate du bassin houiller, à Saint-Bonnet-le-Château sur le plateau granitique du Forez qui n'est séparé de notre dition, plus au sud, que par la vallée de la Loire. On sait que, dans le sud du Forez, dès les années 1840, les peuplements de pins sont hégémoniques dans une forêt en voie de reconstitution relativement soutenue[42]. La ligne ferroviaire, propice au transport de grumes malgré son étroitesse (écartement d'un mètre) et son unicité, sera prolongée jusqu'à Craponne en 1897 et elle atteindra en 1903 Sembadel, près de la Chaise-Dieu. Concernant notre dition, on peut affirmer qu'une ligne Lavoûte-sur-Loire/Yssingeaux entre en service en 1890 et qu'elle est complétée en direction de l'est par un tronçon Yssingeaux/Raucoules.

À partir de cet endroit, la même compagnie concessionnaire, les Chemins de fer départementaux (CFD), peut aussi faire circuler ses trains sur l'axe principal qu'elle exploite entre La Voulte-sur-Rhône (Ardèche) et Dunières[43] (Haute-Loire), via Le Cheylard. À Dunières, véritable petit carrefour ferroviaire[44], s'opère la jonction avec le réseau PLM. Cela permet donc l'accès à Firminy et par là même au bassin minier stéphanois. En attendant que le relais soit pris par des camions, nul doute que ce réseau de modestes chemins de fer d'intérêt local n'ait continué à être utilisé pendant une bonne partie du XX^{e} siècle pour transporter des bois de mine (donc de pin…) prélevés dans l'est de la Haute-Loire.

En effet, si nous n'avons pas encore pu explorer le fonds d'archives des CFD (si tant est qu'il ait été conservé…), la mémoire vivante des trains de bois à destination des mines s'est fermement maintenue dans notre dition, comme on l'a déjà signalé. De plus, les multiples illustrations[45] que contiennent les deux tomes d'un ouvrage consacré aux Trains à vapeur et autorails en Ardèche et en Haute-Loire[46] ne laissent aucun doute sur l'importance des transports de bois de mine dans le domaine d'action des CFD qui inclut à l'évidence l'est de la Haute-Loire. On pourrait développer des remarques analogues à propos d'un autre débouché que « l'âge industriel » a durablement institué pour une partie des pineraies vellaves : il s'agit,

[41] Archives départementales de la Loire (ADL), série 15 J 1260-1265, entre autres.
[42] ADL, série 7M, 477 et 478 par exemple.
[43] Près de la gare s'installent des scieries qui ne l'ont toujours pas désertée.
[44] On y rejoint également la ligne Firminy-Annonay qui gagne la vallée du Rhône, par Bourg-Argental.
[45] Pas toujours précisément datées mais comportant divers indices courant jusqu'aux années 1960.
[46] Publiés par Guy Dürrenmatt et Roger Dugua en 1998 et 2000 aux éditions Dolmazon (Le Cheylard, Ardèche).

au moins pour des sujets de belle venue, de la fourniture de poteaux télégraphiques, puis téléphoniques. Un article de la RFF rappelle que « dix départements (soit par ordre d'importance la Haute-Loire, la Lozère, les Vosges, l'Ardèche, la Corrèze, le Puy-de-Dôme, la Loire, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire) fournissent les deux-tiers de la production nationale de poteaux »[47], évaluée à 202 000 m³ pour 1975.
Ainsi, on peut plus que supposer que les besoins nouveaux de « l'âge industriel » ont fermement stimulé la constitution de pineraies sylvestres qu'on retrouve toujours dans notre aire d'étude. Car l'inertie propre aux peuplements forestiers prolonge les manifestations d'une aventure économique abolie...

La sollicitude mesurée des forestiers du temps de la RTM à celui du FFN

À ce deuxième ensemble de solides raisons de planter et d'entretenir des pineraies sylvestres s'est ajoutée l'action, moins univoque il est vrai, des responsables de l'administration des Eaux et Forêts (à laquelle a succédé en 1966, pour une partie de ses missions, l'ONF). En Haute-Loire, cette action a été autorisée par un mouvement d'appropriation domaniale ou de soumission forestière qui a débuté dans le cadre de la politique de Restauration des terrains de montagne (RTM). L'histoire générale de la RTM, lancée par les lois de 1860 et de 1882, est assez bien connue et, donc, nous ne nous étendrons pas sur ce point. Contentons-nous de signaler qu'en 1911, la Direction générale des Eaux et Forêts publie sous l'égide du Ministère de l'Agriculture un gros ouvrage récapitulant l'œuvre accomplie pour la « Restauration et conservation des terrains en montagne ». La troisième partie de cet ouvrage est consacrée à la « Région des Cévennes et du Massif central » ainsi qu'à la « Région des Pyrénées ». Deux périmètres retenus dans la première région concernent notre dition à savoir celui du Lignon et celui de la Loire supérieure. Si de nombreuses indications chiffrées portent sur la superficie (la « contenance ») des huit séries du premier et des seize séries du second (dont une part notable échappe à notre aire d'étude), il convient d'accueillir avec réserve cette information car, d'une part, nombre de « contenances » ont fait l'objet de révisions en forme de réduction, d'autre part, l'effectivité de l'action des forestiers publics a pu être considérablement différée par rapport à la promulgation des lois fondatrices de la RTM. Ainsi, concernant le massif du Lizieux qui est certainement inclus dans la vaste série d'Araules (444 ha revendiqués), la soumission[48] effective au régime forestier n'intervient par décret présidentiel qu'en mai 1934 et les premiers travaux d'aménagement de quelque envergure ne sont lancés qu'en 1963… Ce qui laisse largement le temps à une vaste pineraie sylvestre de dominer le massif. Cependant, ces quelques faiblesses n'épuisent pas la considérable richesse du document où la situation du pin sylvestre, sans refléter une omniprésence absolue, est tout de même assez largement évoquée. Pour le périmètre du Lignon qui s'étend de Chaudeyrolles à Yssingeaux et de Champclause aux Vastres, est rappelée l'importance des boisements de pins pour ses parties basses, tout en soulignant qu'ils « donnent prioritairement des étais pour le boisage des mines ». On ajoute : « dans les séries d'Araules, de Champclause et d'Yssingeaux, le reboisement est complet, âgé de 20 à 43 ans. Les essences qui constituent les peuplements sont le pin de Haguenau, le pin d'Auvergne, l'épicéa et, en bien moindre proportion, le sapin et le hêtre ».

[47]Cf. G.-A. MORIN, « Les poteaux, les traverses et les bois de mine », *Revue forestière française,* 1976, XXVIII numéro spécial, pp. 163-172.
[48]Portant finalement sur 425 ha avec un apport des deux communes voisines d'Araules, à savoir Saint-Jeures et Le Mazet-Saint-Voy (une fois leur différend réglé par la Justice en 1902).

Donc, cité en tête d'énumération, le Pin sylvestre, sous deux de ses races, semble dominer les boisements. Il est précisé que des « éclaircies portent surtout sur les pins d'Haguenau, dont la plupart sont dépérissants ou d'une végétation languissante. Elles sont suivies de plantations, en vue de constituer la forêt définitive avec le sapin, le hêtre et l'épicéa, sans toutefois en exclure systématiquement le pin d'Auvergne dont les beaux sujets sont conservés ». Pour le périmètre de la Loire supérieure, le document distingue une partie haute (communes des Estables, de Freycenet-la-Cuche, de Freycenet-la-Tour) fortement déboisée et des parties moyennes ou inférieures (communes du Monastier, de Laussonne, de Lafarre [sic], de Montusclat, de Saint-Julien-Chapteuil, de Saint-Germain-la-Prade [sic], etc.) où le Pin sylvestre semble très commun.

« Les travaux exécutés [sans autre précision quant à leur ampleur] ont consisté en semis et plantations d'essences diverses : pin de Haguenau, pin sylvestre d'Auvergne, pin à crochets, pin cembro (exceptionnellement et sur les crêtes les plus élevées du Mézenc seulement), épicéa, sapin, hêtre ». Si, là encore, « les éclaircies portent surtout sur le pin de Haguenau », on ne perçoit pas de volonté d'élimination des pineraies sylvestres en tant que telles. D'ailleurs, pour le milieu des années 1930 encore, on peut trouver aux Archives départementales de la Haute-Loire (série 7M286) la trace de travaux en régie accomplis sur la commune de Laussonne[49] et portant sur la plantation de 5 ha à l'aide de « 25 000 pins sylvestres dans des potets ouverts à la pioche ». Bref, d'une longue période qui couvre la fin du XIX^{e} siècle et qui se poursuit dans l'entre-deux-guerres, on peut retirer l'impression que le corps forestier n'a pas boudé la plantation de pins sylvestres et que certaines pineraies en place actuellement relèvent, au moins pour partie, d'initiatives prises dans le cadre d'une gestion publique.

L'identification, et l'évaluation, de ces initiatives restent à faire avec plus de précision. En tout cas, on n'est pas encore parvenu au temps du FFN (1946-2000), quand on conduira une élimination assez systématique de l'essence qui nous intéresse.

Des accrues discrètes mais conséquentes car toujours recommencées depuis un siècle et demi

Enfin, il nous reste à examiner une quatrième origine justifiant l'existence des pineraies contemporaines dans l'est de la Haute-Loire. Elle concerne un phénomène ancien aux résonances toujours actuelles : celui des accrues. Ces dernières décennies, il est évoqué sous la terminologie de « boisements spontanés des terres agricoles en déprise ». Sur ce sujet, une imposante bibliographie s'est constituée, aussi bien régionale que nationale, et elle ne pouvait éviter le traitement de la place du Pin sylvestre dans ces processus. Il est un fait que le Pin sylvestre, malgré quelques concurrents sérieux en ce domaine (Bouleaux surtout), dispose d'une puissante capacité colonisatrice (entretenue par la présence de très nombreux semenciers) et cette capacité s'est, bien entendu, exprimée dans notre dition[50].

[49]Périmètre de la Loire supérieure, canton du Monastier-sur-Gazeille.

[50]Cf. les nombreux travaux de B. Prévosto, notamment sa thèse, *Analyse fonctionnelle des boisements spontanés et modélisation de leur développement. Application aux peuplements de Betula pendula (Roth.) et Pinus sylvestris en moyenne montagne volcanique (la Chaîne des Puys, Massif central) »*, Université d'Aix-Marseille, 1999, 198 pages.

Dans un ouvrage relativement récent, les auteurs ont tenté de rappeler les grands événements qui, à l'échelle nationale, ont pu rythmer le repli de la SAU et, par là même, favoriser des boisements spontanés sur les terres agricoles en déprise. De fait, les épisodes de déprise agricole (notion qui fait l'objet de discussions que nous n'avons pas le loisir de développer ici) ne datent pas de ces toutes dernières années : crise économique des dernières décennies du XIX^{e} siècle, Première Guerre mondiale et ses séquelles, reprise de l'exode rural durant la modernisation des « Trente Glorieuses », effets plus récents de la PAC, puis de son abandon. Un espace voué à l'agriculture de montagne, comme le nôtre, ne pouvait manquer d'être affecté par de tels bouleversements et, si les effets de l'écroulement numérique des exploitations agricoles ont pu être partiellement compensés par les progrès de la mécanisation, il en résulte que, d'une part, les peuplements de pins sylvestres ont fait l'objet d'un entretien bien moins attentif (faute de main-d'œuvre et de reconnaissance économique) et que, d'autre part, les accrues ont pu se multiplier dans notre dition (même si elles n'atteignent pas l'importance qu'on peut relever dans l'Ardèche voisine[51]). D'ailleurs, les épisodes de déprise sont récurrents au niveau de la longue durée si on songe par exemple à l'impact des grandes invasions au cours du haut Moyen Âge ou à celui de la Peste Noire au cours du bas Moyen Âge. Les variations de l'occupation du sol sont donc anciennes même si elles ne sont pas toujours bien documentées, ce qui semble malheureusement le cas pour notre dition. De toute façon, pour en revenir à notre propos, on peut penser que bien des pineraies sylvestres contemporaines sont, dans l'est de la Haute-Loire, redevables de leur existence à des épisodes d'accrues forestières dont le déroulement n'a pas toujours laissé des traces explicites et fiables (contrairement au cas de la pineraie de Montchiroux).

En l'absence d'enquêtes plus approfondies, on est tenté d'attribuer aux conséquences de la déprise agricole ancienne l'existence de nombreuses pineraies installées sur les pentes, souvent abruptes, de quelques grandes vallées (par exemple celles des cours d'eau suivants : Loire, Gagne, Sumène, Suissesse, Ramel, Lignon, Dunières). Mais cela appelle vérification. Des accrues forestières de pin sylvestre, plus modestes mais plus récentes, peuvent plus aisément être détectées, montrant la vigueur du phénomène. Ce dernier s'appréhende plus particulièrement à l'échelle infracommunale. Nous l'illustrerons à partir de la situation des environs de Montvert, écart de la commune de Champclause (nord-ouest du canton de Fay-sur-Lignon), qui seront examinés à plusieurs décennies de distance (cf. figures 3 et 4).

Le hameau de Montvert (altitude : environ 1 280 m) occupe le centre-droit de l'image à proximité de la D26 qui traverse les lieux en ligne droite. On peut percevoir, notamment à l'est de la localité, la présence de boisements étendus et anciens (un zoom permet d'y déceler des arbres morts) de pins sylvestres (vérification terrain). Ces pineraies relativement denses (ont-elles été plantées ?) sont souvent enrichies de sapins ou d'épicéas qui ont pris le dessus. Quelques boisements artificiels récents de douglas occupent des parcelles souvent isolées, à la géométrie plus rigoureuse (quadrilatères ne se moulant pas sur la disposition grossièrement circulaire des talus, chemins ou lisières). Mais, dans un espace encore largement occupé par les prairies, on reconnaît un peu partout le développement de pineraies peu denses, enjambant souvent les limites de propriété : elles correspondent certainement à des accrues.

[51] C. DODANE, *Les nouvelles forêts du Massif central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche.* Thèse ENSLH Lyon, 2009, 532 pages en version numérique.

On peut aussi compter de nombreux arbres plus ou moins isolés dans les prés : là encore ce sont avant tout des pins sylvestres. La diminution de la pression pastorale explique la progression des accrues de Pin sylvestre et, difficilement décelable sur le document, l'installation d'autres ligneux en sous-bois. Discrétion générale des feuillus, souvent représentés par des arbres d'alignement.

Figure 3 : Capture d'écran du site Géoportail (5 octobre 2015) : le finage du hameau de Montvert (commune de Champclause) à travers Spot 6 (2014).

En dépit de la différence d'échelle, on observe aisément que la SAU est nettement plus importante que sur la vue précédente et que les cultures sont encore bien représentées : la polyculture chère à la petite paysannerie, toujours assez nombreuse, demeure vivace. Ensuite, les espaces boisés sont substantiellement plus réduits du fait de l'absence des plantations à venir mais surtout en attente des accrues forestières qui se manifesteront sur presque toutes les lisières de pineraies (celles-ci très largement dominantes en cette année 1948 et, semble-t-il, homogènes) : ces accrues provoqueront souvent une coalescence des surfaces forestières, observable en de nombreux points du document précédent. Toutes les formes de progression spatiale (frontales, par nucléation ou par dispersion) sont repérables à la comparaison des deux images (notamment dans la grande clairière en voie de fermeture, située à l'ouest du finage et aux abords du carrefour placé à l'extrémité de la grande ligne droite décrite par la D26).

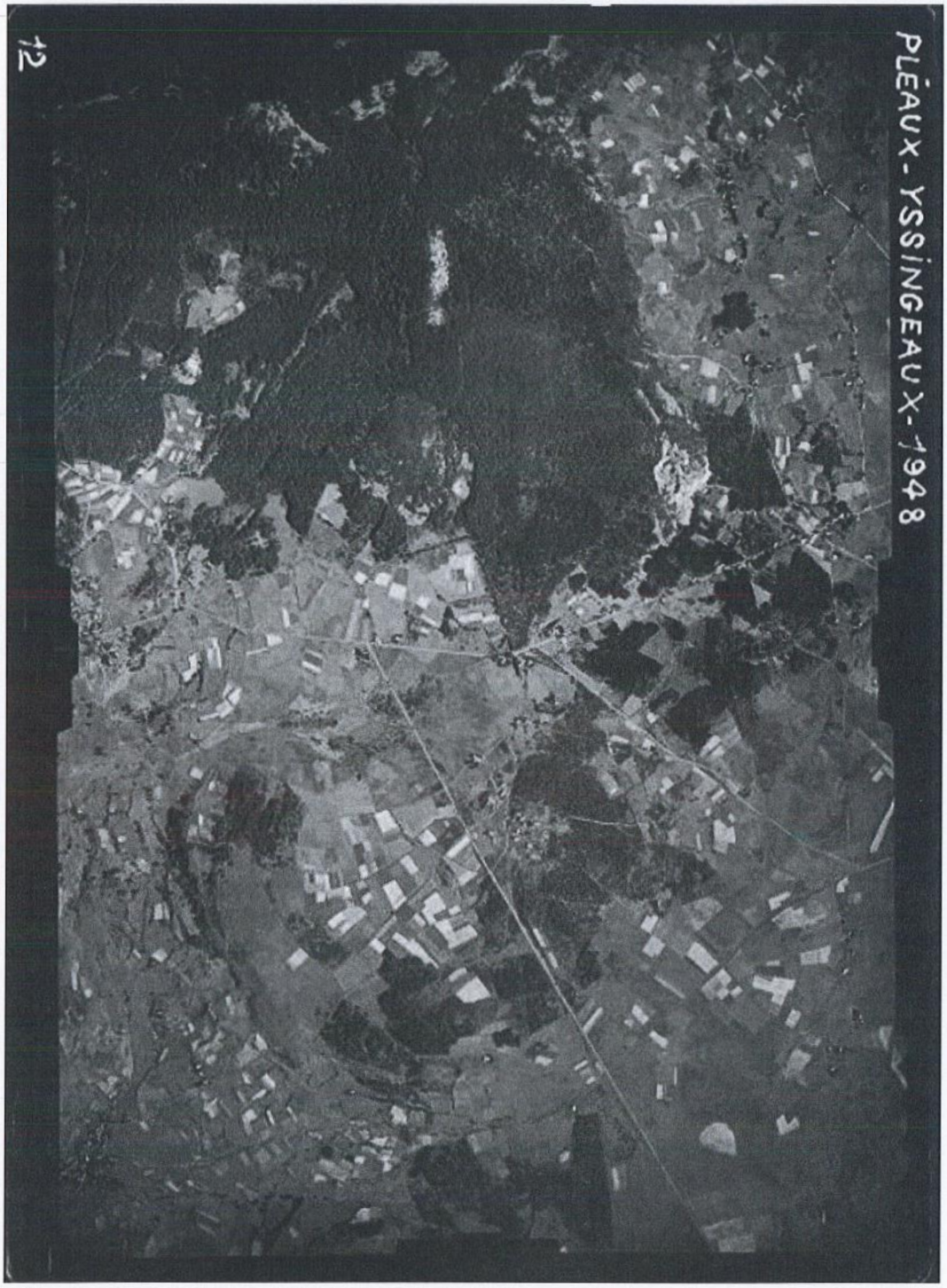

Figure 4 : Reproduction d'une photographie aérienne prise en 1948 : le même finage de Montvert, deux-tiers de siècle auparavant.

Conclusion

Sa belle aptitude colonisatrice assurera sans doute au Pin sylvestre une présence future non négligeable dans notre aire d'étude, comme ailleurs dans le Massif central. Toutefois le devenir de beaucoup de pineraies s'annonce compromis. En l'absence d'intervention sylvicole ou de perturbation naturelle, le temps continuera d'y accomplir son œuvre : en effet, la logique des successions végétales est en train de conduire au retour de la chênaie, en gros en dessous de 1 000 m d'altitude ou, au-dessus, à celui de la hêtraie-sapinière. Quelques décennies supplémentaires devraient amener la sénescence de nombreux pins et leur surcimage par leurs concurrents.

Ce n'est pas tout : les statistiques détaillées de l'Inventaire forestier départemental de 2002 (publié en 2006), relatives à la répartition des classes d'âge des arbres dans les futaies régulières de pin sylvestre montrent, par rapport à d'autres essences, une très faible représentation des individus compris entre 0 et 19 ans. Cela témoigne de l'insuffisance du renouvellement de l'essence dans ses peuplements majeurs et promet un fort repli territorial de notre résineux.

De fait, trois des quatre grands processus[53] qui ont engendré la domination du Pin sylvestre, dans notre dition et ailleurs, semblent bien avoir épuisé leurs effets ou bien ces derniers ne se manifestent plus guère qu'à travers l'inertie propre aux peuplements arborés. Ainsi, la recherche de bois de feu est depuis de nombreuses décennies moins cruciale et on considère qu'elle peut s'adresser moins exclusivement au pin : les pineraies sénescentes enregistrent, entre autres, la disparition du groupe social des petits paysans qui en promouvait la formation et l'entretien. Ensuite, la fourniture de bois de mine, et même celle de poteaux de ligne, prennent figure de souvenir glorieux d'un passé révolu (avec quelques nuances pour le second débouché). Enfin, pour des usages moins spécifiques, en face de la concurrence d'autres matériaux ou d'autres essences, l'intérêt des forestiers, publics comme privés, semble très majoritairement se détourner de notre essence : celle-ci est accusée d'être trop souvent impropre à la fourniture de bois de qualité (même si cette opinion est nuancée ou contestée par quelques-uns). Dans ces conditions, les « résultats d'inventaire forestier-résultats standards » enregistrent en un an (2013 par rapport à 2012) un fort recul en surface, de quelque 4 000 ha pour le pin sylvestre (48 000 ha contre 52 000). On peut donc s'attendre, dans les décennies qui viennent, à d'importants changements dans la composition forestière de l'est de la Haute-Loire : plus sûrement que des effets d'un changement climatique aux impacts probables mais encore hypothétiques , ces mutations viendront sans doute du remplacement des pineraies par des chênaies, des hêtraies, des sapinières et des plantations d'autres résineux. Cependant nous n'irons pas plus loin dans le délicat, immodeste et périlleux exercice qui consiste à prédire un avenir. À tout le moins, ce sujet relève d'une autre enquête.

[53]Nous avons laissé de côté les cas bien spécifiques des pineraies alluviales ou turficoles, ces dernières ayant fait l'objet de recherches approfondies, notamment de la part de B. Renaux en 2012, 2014 et 2015.

Bibliographie succincte

COLLECTIF 1999. *Boisements naturels des espaces agricoles en déprise*. Numéro spécial de la revue Ingénieries-EAT, avec de nombreux contributeurs.

CURT T., PREVOSTO B., BERGONZINI J.-C. 2004. *Boisements naturels des terres agricoles en déprise*. Cemagref éditions.

D.G.E.F. (Ministère de l'Agriculture) 1911. *Restauration et conservation des terrains en montagne. Troisième partie. Description sommaire des périmètres de restauration. Région des Cévennes et du Massif central. Région des Pyrénées*. Imprimerie nationale, Paris, 198 p.

I.F.N. 1995. *Département de la Haute-Loire. Résultats du troisième inventaire forestier* (1991).

I.F.N. 2006. *Département de la Haute-Loire. Résultats du quatrième inventaire forestier* (2002).

I.G.N. 2012. *Résultats d'inventaire forestier. Résultats standards (campagnes 2008 à 2012), Haute-Loire.*

I.G.N. 2013. *Résultats d'inventaire forestier. Résultats standards (campagne de 2009 à 2013), Haute-Loire.*

LATHUILLIERE L., LE COQUEN M., RENAUX B. 2015. *Le Pin sylvestre en Auvergne : approche phytoécologique et historique*. Actes des 2e Rencontres végétales du Massif central (2012).

LEPART J., MARTIN A., MARTY P., DEBAIN S. 2001. *La progression des pins sur les Causses : un phénomène difficilement contrôlable ? L'exemple du Causse Méjan.* Forêt Méditerranéenne, XXII-1 : 23-28.

PREVOSTO B., CURT T., GUEUGNOT J., COQUILLARD P. 2000. *Modelling mid-elevation Scots pine growth on a volcanic substrate.* Forest Ecology and Management, 131 : 223-237.

PREVOSTO B., COQUILLARD P. 2001. *Dynamique des boisements spontanés dans la Chaîne des Puys : une approche par la modélisation.* Forêt Méditerranéenne, XXII-1 : 29-36.

PREVOSTO B., HILL D.R.C., COQUILLARD P. 2003. *Individual-based modeling of Pinus sylvestris invasion after grazing abandonment in the French Massif Central.* Plant Ecology, 168 : 121-137.

MEDAIL F. 2001. *Biogéographie, écologie et valeur patrimoniale des forêts de Pin sylvestre (Pinus sylvestris L.) en région méditerranéenne.* Forêt Méditerranéenne, XXII-1 : 5-22.

ASPECTS DES FORÊTS DU LIVRADOIS-FOREZ, DE LA RÉFORMATION D'AUVERGNE À LA BELLE ÉPOQUE (DÉBUT XVIIIE-DÉBUT XXE SIÈCLE)

Jean-Claude DOUSSON[1]

Les paysages du Livradois-Forez actuel semblent entièrement dominés par la forêt. Les deux tiers de l'espace sont forestiers ; certaines communes du Haut-Livradois ou du plateau de La Chaise-Dieu sont occupées à 90 % par le couvert forestier dense, donc beaucoup de forêts, voire parfois trop.

Comment pouvons-nous confronter cette réalité à l'évolution passée sur les deux derniers siècles ? Un même cadre géographique peut être retenu de l'ancien territoire de la maîtrise à l'actuel arrondissement d'Ambert, dans l'angle sud-est du département du Puy-de-Dôme, pour un peu plus de 110 000 hectares. Après avoir partagé longtemps un destin commun sous l'Ancien Régime, seul le plateau de La Chaise-Dieu a été rattaché au département de la Haute-Loire.

Les forêts livradoises livrent une masse documentaire importante lorsque l'administration royale entreprend une action forestière d'envergure par la Réformation d'Auvergne (1725-1732). La capitale du Livradois devient alors capitale forestière avec la création d'une Maîtrise particulière des Eaux et Forêts. Cet espace nous apparaît, au début du XVIIIe siècle comme singulièrement déboisé avec un taux de boisement vraisemblablement inférieur à 10 %. À l'inverse, du point de vue de Versailles, le Livradois est considéré comme une région forestière d'importance, dans le cadre du Massif central, avec l'Artense et la Margeride au regard surtout des bois de marine, dans une province « fertile en bois propre aux vaisseaux ».

Nous voudrions simplement mettre en valeur quelques points originaux de l'évolution de ces forêts essentiellement résineuses entre le début du XVIIIe et le début du XXe siècle. D'abord, l'Intendance de Riom paraît impuissante à promouvoir l'aménagement de véritables forêts de production de bois d'œuvre face aux besoins impérieux d'une population très dense.

[1]Président de l'UFor de la Montagne bourbonnaise (association de propriétaires privés pour la vulgarisation dans cette petite région de l'Allier, résineuse).

Le minimum forestier semble avoir été atteint plus tôt que dans la France en général. Ces bois ont toujours été essentiellement privés mais avec une originalité, l'importance des bois de section de village. Dès la Révolution, cet espace boisé est dominé par les bois de pins sylvestres, de dimension très réduite, ce n'est pas vraiment une forêt ; le reste se partage entre une bande de belles sapinières coincée entre les champs et les pâturages d'altitude et le taillis fureté de fayards (hêtres). Enfin, jusqu'à la première Guerre Mondiale, malgré le déclin démographique, on ne constate aucune extension de la forêt dont l'étendue va exploser au XX^{e} siècle.

I. L'impuissance de l'administration royale

Le désordre des forêts auvergnates était anciennement connu des bureaux, à Versailles. Deux Réformations avaient été entreprises, au XVII^{e} siècle, essentiellement dans le Cantal, sans grand résultat. L'Auvergne appartient à un département immense (Forez-Lyonnais-Beaujolais-Dauphiné-Provence) et les personnels sont peu nombreux.

La Réformation procède d'abord d'une prise de conscience ; l'intendant Bidé de Granville parle d'une province « autrefois remplie de bois » mais, à l'époque de la Régence, le bois est aussi cher en Auvergne qu'à Paris et les quelques beaux bois restants sont inaccessibles à la vidange. Le maître particulier d'Ambert, dès 1725, rencontre le problème particulier de la futaie de sapins très présente sur les hauteurs du massif du Livradois et les pentes du Forez. Les aménagements des vastes forêts de feuillus du nord du royaume ne peuvent convenir aux résineux. Traditionnellement, le Livradois traite ses sapinières avec un jardinage par pied d'arbre et on part plus généralement des besoins du propriétaire que de la possibilité de la forêt. La Réformation va s'inspirer des autres aménagements résineux dans les Pyrénées avec de Froidour et dans le Jura avec le grand maître Maclot.

En Auvergne, c'est le grand intendant Trudaine qui va le plus développer la réflexion sur la sylviculture du sapin, à la fois bois de futaie et « bois de retour » par des semis naturels très abondants qui reconstituent le couvert « plus vite encore que le taillis ». Il est très sceptique sur la nécessité de maintenir le quart de réserve appliqué aux futaies feuillues. Les sapins ne doivent être exploités qu'au-dessus de 2 pieds de diamètre aussi bien dans la réserve que dans l'une des 20 coupes jardinées chaque année ; où est la différence ? Trudaine critique aussi la dimension trop élevée du seuil d'exploitabilité (64 cm de diamètre, des arbres de 3 à 4 m^3 de bois marchand) et propose de l'abaisser, au moins dans les bois des particuliers, à 48 cm de diamètre (18 pouces, arbres d'environ 2,5 m^3).

En Livradois, l'administration va porter ses efforts sur quatre catégories de forêts :

- les deux forêts royales sont de très faible étendue, comme c'est le cas général en Auvergne. La forêt royale de Bois Grand, sur les paroisses de Fournols et Echandelys, autrefois étendue théoriquement sur 2 000 hectares, est en réalité éventrée de toutes parts par les défrichements. Plusieurs bornages n'ont pas arrêté le pâturage et même les labours pour le seigle. La Réformation va réussir à sauvegarder 400 arpents (les 235 hectares de la forêt domaniale actuelle) ; le reste fait l'objet d'un cantonnement en faveur des villages détenteurs de droits d'usage mais, curieusement, ceux-ci vont continuer à exercer le droit de pacage dans la forêt domaniale jusqu'à la guerre de 14-18. L'aménagement de 1732 prévoit un quart de réserve de 230 arpents, là où subsistent quelques lambeaux de sapinière ;

toute exploitation y est suspendue pour 20 ans. On se contente d'extraire les bouleaux envahissants, néfastes au recru de sapins. Le reste de la forêt est mis en régénération ; l'état de délabrement impose de réserver tous les baliveaux de sapin. Cet aménagement ne sera jamais appliqué. Il n'y a toujours pas de coupes, à la veille de la Révolution. La forêt ne produit rien et en particulier pas de bois de marine.
La petite forêt royale de Maleveille (tout juste 100 hectares), sur la paroisse de la Chaulme, est aménagée selon les voeux de Trudaine, en 1728. Elle ne comprend pas de quart de réserve. La coupe revient tous les vingt ans en jardinant les arbres de plus de deux pieds de diamètre. Le choix sylvicole essentiel est de favoriser au maximum le sapin par rapport au hêtre, les deux essences mélangées dans l'abio fagétaie naturelle.

- l'action dans les bois ecclésiastiques, essentiellement possédés par les Bénédictins de La Chaise-Dieu, semble plus efficace. Les quarts de réserve sont délimités et bornés, les diamètres des arbres à abattre sont fixés. Christian de Séauve a longuement analysé cette mise en place, en majeure partie extérieure à l'arrondissement d'Ambert sauf pour la belle sapinière du prieuré de Saint-Germain-l'Herm.

- l'arrêt du Conseil du Roi de 1749 veut relancer l'aménagement des bois des communautés séculières. L'ambition des réformateurs va se porter alors sur les bois « des mas » ou « tènements ». En Livradois, on trouve très peu de bois communaux propres à une paroisse toute entière. L'occupation du sol s'est faite sous formes de clairières isolées gagnées sur la hêtraie- sapinière par de petits groupes humains dispersés en hameaux, souvent à base familiale. Les bois collectifs appartiennent à une section (village ou partie de village, parfois plusieurs villages). La situation juridique est extrêmement complexe, à désespérer les Inspecteurs du siècle suivant et les contestations sont permanentes entre les ayants droit. Dans la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, les tournées du grand maître portent surtout sur les grands bois des villages du Brugeron, les sectionaux de la vallée de la Ligonne et ceux des communautés de Saint-Anthème et de Valcivières. L'essentiel des biens sectionaux, à la veille de la Révolution, est pâturé ; ils se présentent avant tout sous forme de landes avec le développement particulier, en terrain acide, des genêts, des bruyères et de la fougère aigle. Les espaces boisés qui ont été préservés sont eux-mêmes pâturés et exploités sous forme d'affouages distribués à chaque famille d'ayants droit. Les boisements sont décrits comme médiocres. Les taillis de fayard sont exploités sur dix ans et la futaie est le plus souvent mélangée de hêtres et de sapins. Les prélèvements semblent supérieurs à la croissance biologique. L'administration forestière va tenter, par la mise en place de règlements, de mettre un terme à cette situation. Les coupes sont réglées, le quart de réserve est interdit de tout pâturage ; les chèvres et les moutons sont strictement bannis. Dans les faits, ces aménagements restent largement lettre morte. Les bornes qui devaient être plantées ne le sont toujours pas trente ans après. Les coupes et les pâturages interdits se poursuivent. Dans la forêt sectionale de Gagnaire, à Saint-Anthème, le garde parle « d'un bois entièrement détruit ».
L'hostilité des communautés à l'intrusion d'un pouvoir étranger est manifeste. C'est à cette occasion que l'on rencontre, en Livradois, le seul cas d'explosion violente contre l'administration royale. En 1779, les paysans et surtout leurs

femmes du village de Besse, paroisse de Saint-Romain-Valenchères, s'opposent par la force à la saisie de leurs vaches surprises à pâturer dans le quart de réserve. Les officiers de la Maîtrise et les gardes sont molestés, les vaches récupérées lors d'une embuscade sur la route de Saint-Anthème et plusieurs habitants sont incarcérés à Ambert. Mais le plus souvent c'est une opposition sourde, continue, qui met en échec ces tentatives de rénovation.

- Les bois des particuliers sont peu touchés par le Réformation. Un tiers environ est possédé par la noblesse, en particulier les plus belles sapinières comme la Marue aux confins du Velay ou le bois du Marquis, à Echandelys. Le plus grand propriétaire est le financier Abraham Peirenc de Moras, acheteur de la majeure partie des seigneuries livradoises. La grande affaire, c'est surtout la réserve des bois pour les mâts de navires. Elle occupe largement l'intendance ; le marquage des plus beaux sapins propres à faire des mâts est strict et l'on a des exemples de vidange des mâts, vers l'Allier, aux ports de Lamothe, près de Brioude et de Parentignat, à côté d'Issoire. Mais, Abel Poitrineau, spécialiste du XVIII[e] siècle auvergnat, a montré que ces prélèvements ont été modestes : le transport est très difficile (un à deux ans jusqu'à Nantes), la qualité des sapins auvergnats ne convient pas aux charpentiers de marine qui leur préfèrent toujours les bois du Nord. Contrairement à ce qui a pu se passer dans certains secteurs des Pyrénées, l'exploitation des bois de marine n'est pas responsable de la déforestation du Livradois.
  Par contre, les sapins ont bien plus servi à la confection des bateaux, « les sapinières » qui dévalent l'Allier en direction de Paris, au moment des crues. Le trafic est considérable et ne va s'effondrer qu'après 1880 avec la concurrence du chemin de fer. Le Livradois, à l'ouest, relié au val d'Allier, a été beaucoup plus exploité que le Forez, isolé et mal relié au cours de la Loire ; là, les scies hydrauliques débitent les sapins en planches pour les rendre plus facilement transportables. La Dore, axe du bassin d'Ambert, elle, n'est ni flottable ni navigable malgré ce qui a pu être dit.

II. Un minimum forestier qui semble précoce

Les chiffres manquent pour connaître précisément le taux de boisement de l'arrondissement, à la veille de la Révolution. L'abbé Ordinaire, en 1802, indique une superficie d'un peu plus de 9 000 hectares de bois dont les deux tiers sont en futaie de sapins, ce qui nous donne un taux de boisement de 8 %. Hervé Cubizolle, dans sa thèse sur le bassin de la Dore, descend encore plus bas avec un taux de 5 %. La première donnée chiffrée fiable est fournie par le cadastre napoléonien. Dans la première moitié du XIX[e] siècle, un dépouillement exhaustif de toutes les parcelles classées en bois nous indique un total de 22 300 hectares. Le taux de boisement atteint presque 20 % avec de grandes inégalités entre les communes, de 42 % à Meyderolles ou 38 % au Brugeron à 3 % à Olliergues, dans la vallée de la Dore. La statistique publiée en 1887 par l'ingénieur Bertrand totalise 23 400 hectares et, à la veille de la Grande Guerre, la statistique Daubrée nous donne 22 500 hectares, ce qui indique une grande stabilité.

D'une manière générale, le géographe Lucien Gaschon applique à notre Livradois l'adage classique : quand l'homme avance, la forêt recule ; quand l'homme recule, la forêt avance. En réalité, il semble que les forêts s'étendent de l'Ancien Régime au deuxième quart du XIXe siècle où l'on atteint le maximum démographique absolu, en 1846, avec 93 000 habitants. Alors que la population continue à croître (plus 50 % sur cette période), les bois occupent une place plus importante et certains éléments peuvent l'expliquer. Les prétendues dévastations révolutionnaires n'ont pas eu l'impact qu'on a pu leur attribuer ; les paysans défrichent, pillent les bois comme avant, mais aucun centre urbain important ne vient entraîner une ruine généralisée. Les forêts de l'ancienne noblesse ont été en grande partie achetées comme biens nationaux par des bourgeois et paysans aisés ; ils vont bien mieux gérer et étendre ces sapinières que ne le faisait une aristocratie absentéiste. Les paysans en général, malgré la très grande gêne du plus grand nombre, voient leur sort soulagé en particulier au niveau fiscal. Les exploitations se complètent par le petit bois de pin si utile aux besoins familiaux. Enfin, l'administration forestière impose la soumission des bois sectionaux qui vont s'étendre de plus de 1 500 hectares au cours du siècle. Tous ces éléments peuvent essayer d'expliquer cette couverture forestière qui s'étend alors que la population paysanne augmente elle aussi.
Autre paradoxe, à partir du milieu du XIXe siècle, la population livradoise commence à décliner. L'arrondissement perd 20 % de sa population de la guerre de 1870 à la Grande Guerre. Les densités baissent de presque 80 habitants au km² à 66 seulement. La réponse à ce début de déprise humaine ne va pas être l'extension forestière. Les progrès agricoles permettent un développement des exploitations, un mieux-être s'installe. La forêt jusqu'en 1914 reste limitée à un cinquième du territoire. L'homme a reculé ; la forêt n'a pas avancé.

III. Les grands types de peuplements

Les documents cadastraux ne permettent pas toujours d'identifier la nature des bois. La distinction feuillus-résineux n'est pas faite. Le cadastre distingue d'un côté la futaie et il s'agit là presque toujours de sapin et de l'autre, les « bois taillis et pins », amalgamant ainsi les résineux et les feuillus, la futaie de pins et le taillis de hêtre. Le partage est basé sur la valeur vénale. C'est le bois de pin qui domine les paysages forestiers livradois, au XIXe siècle. Mais, la forêt par excellence, celle des gens riches, c'est la sapinière d'altitude ; elle procure les plus gros revenus. Les feuillus sont plus discrets. Seul, le taillis de fayard joue un rôle important dans la vie des ruraux. Le chêne très peu représenté, se retrouve lui aussi presque exclusivement en taillis et surtout en arbres isolés.

En réalité, de nombreux bois sont mélangés ; l'on n'a guère de formation pure. Le hêtre et le sapin sont continuellement en mélange et la désignation porte sur l'essence dominante ou l'essence « objectif ». Dans les petits bois de pin, à l'usage très diversifié, on laisse pousser une gamme de feuillus entre le frêne, l'érable, le hêtre ou le sorbier et le recru de sapins est souvent bien venant en sous-étage.

1) Les garnasses

C'est le nom que l'on donne localement, dans le parler livradois, aux bois de pin sylvestre. C'est incontestablement une espèce indigène, mais qui est restée longtemps disséminée et rarement en peuplement pur. Le pin est partout de la limite supérieure de la forêt (aujourd'hui, c'est une espèce pionnière aux dépens de la lande des Hautes Chaumes) aux côtes les plus sèches de la vallée de la Dore. L'aire de répartition du pin d'Auvergne a suscité bien des débats. Au milieu du siècle dernier, on a pu parler d'un « étage du pin sylvestre » et on le voit figurer sur les cartes de la végétation potentielle du flanc est du Massif central, donc la pinède serait une forêt climacique propre à certains secteurs de l'étage montagnard continental. Mais les naturalistes de la fin du siècle dernier ont soulevé quelques problèmes. D'abord, le pin ne se régénère pas sous lui-même et c'est le hêtre et quelques autres feuillus qui poussent en sous-étage et finissent par le supplanter ; une pineraie livrée à elle-même disparaît au bout d'un siècle environ et on peut parler de forêt transitoire. D'autre part, le sous-bois de la pinède n'est pas spécifique et l'on y rencontre des plantes témoins d'un pâturage ancien.

Au XIX^{e} siècle, c'est la race de pin d'Auvergne qui domine, produit d'une lente évolution dans des conditions bien spécifiques. C'est un bel arbre au tronc rectiligne, reconnaissable à son écorce ocre-chair au sommet. Surtout ses branches et ses aiguilles sont courtes, ce qui lui permet de mieux résister aux neiges lourdes. Ses cônes ont reçu un nom spécifique au parler d'Ambert, ce sont les « babios » qui ont tant marqué de leur odeur les intérieurs des logis livradois, quand on allume le feu. Le problème va être l'introduction de graines d'autres races souvent mal définies même si l'on sait que beaucoup viennent d'Alsace, dans les années 1860. Il s'agit du pin de Haguenau, un très bel arbre mais qui résiste mal aux givres et aux neiges mouillées du Massif central. L'inspecteur Bertrand de Clermont Ferrand parle de reboisements en pins de Haguenau de 1845 à 1872, mais il précise que depuis cette date les graines de pin sont uniquement récoltées sur place, d'autant qu'entre temps, l'Alsace est devenue allemande…

Le Livradois a été peu concerné par les grands reboisements du Second Empire contrairement aux montagnes de l'ouest du département. L'introduction d'espèces extérieures a dû être limitée et, jusqu'à aujourd'hui, on a de beaux peuplements dont on récolte les graines. Mais deux facteurs ont dû peser aussi sur la qualité de nos pins. D'abord, on sélectionne à rebours et cela a été vrai aussi pendant longtemps pour le sapin. Les plus beaux sujets sont exploités pour la charpente et on laisse se disséminer les graines des sujets médiocres ou contrefaits. D'autre part, les différentes races de pins s'hybrident facilement et l'on a alors toute une gamme de sujets aux performances très hétérogènes.

La sylviculture du pin est marquée d'abord par une première originalité : pour installer une pinède, il est préférable de semer, ce qui ne semble pas le cas pour d'autres essences. Par exemple, Benoît Lhéritier, important propriétaire forestier du Haut-Livradois, se passionne pour les reboisements depuis le début du siècle. En 1829, dans une lettre à la Société Royale de Clermont-Ferrand, il livre les conclusions de ses expériences. On a distribué en pure perte de l'argent pour les semis de bois ; pour lui, d'une manière générale, les semis de graines forestières ont échoué que ce soit en terrain nu ou sous couvert de genêts et de bouleaux. Mais il fait une exception pour le pin sylvestre. Il réussit très bien alors que les plantations, plus coûteuses, donnent des résultats médiocres. Beaucoup de garnasses sont aussi des accrues naturelles. La puissance de dissémination du pin est considérable ; on peut le laisser s'installer, naturellement, sur un ancien terrain de parcours.

On trouve aussi, en Livradois, un mode d'utilisation du bois de pin comme élément d'un assolement à long terme, l'énarbage. On laisse pousser le bois de pin pendant 20 ou 30 ans puis le bois est abattu et peut être dessouché ; on sème des céréales le plus souvent du seigle mais on y cultive aussi l'avoine. La période de culture est courte ; on cultive tant que la récolte est satisfaisante. En général, on peut faire trois récoltes consécutives : la première est vraiment excellente, c'est « la trop belle » comme disaient les vieux paysans ; la seconde année, le rendement est déjà inférieur à celui d'une terre et enfin on sème l'avoine mêlée de graines de pin. La récolte est médiocre et au moment de la moisson, on coupe haut les épis pour épargner les jeunes plants de pin puis la parcelle est rendue au bois. On retrouve cette pratique sur le plateau de la Margeride aux sols également pauvres et au climat continental marqué par la sécheresse qui convient bien au pin sylvestre. Au cours du siècle, cet assolement terriblement extensif (3 récoltes pour 25 ans de bois) a dû largement décliner sans qu'on puisse bien en mesurer nettement le rythme.

Pour les forestiers professionnels, le semis de pin peut avoir aussi pour but la mise en place d'une forêt transitoire ; le véritable but, c'est la sapinière. Par exemple, en 1852, l'administration forestière, dans le vaste sectional des Allebasses d'Ambert, prévoit le repeuplement d'un vide en pins pour permettre que « les semis de sapin se produisent spontanément sous le couvert ». En 1912, dans la forêt sectionale des Grandes Versades, à Valciviéres, le garde préconise de ne surtout pas découvrir le sol sur les 8 hectares de pin en risquant de détruire « l'abri actuellement aménagé ». Il faut laisser se poursuivre « l'invasion naturelle fort désirable du sapin ».

Le succès du pin est largement lié à la polyvalence de ses utilisations ; c'est l'arbre à tout faire et qui satisfait le mieux les besoins des ruraux de l'époque. Le pin, c'est d'abord un bois de brûle. La « garne », en parler livradois, c'est la branche de pin. On ne se chauffe guère avec des bûches et l'on brûle surtout des fagots de retail de feuillus de bordure de champs, de genêts mais faits avant tout de ramures de pins soigneusement émondés comme on les découvre sur les photos de la Belle Époque. Le pin sert aussi d'éclairage avec les torches de résine, même si l'utilisation va déclinant au cours du siècle. Pour le plus grand nombre, le bois de construction, ce sont les pièces de pin souvent utilisées en bois rond. Ses propriétés mécaniques sont satisfaisantes mais il est bien moins recherché que le sapin. Dans l'énorme mouvement de renouvellement des bâtiments paysans en Livradois au cours du siècle, le pin reste toujours en retrait par rapport au sapin ; ce qui fait qu'on l'utilise quand même beaucoup, c'est son coût en moyenne inférieur d'un tiers à celui du sapin quand il ne sort pas du petit bois paysan tout proche.

Les utilisations commerciales du pin vont évoluer. La production de résine a été importante aux siècles passés. L'avantage est au pin ; le sapin est bien moins riche en résine. Le gemmage des pins, on parle de « mettre à la dole » ou de « piquer », est particulièrement développé sur la vallée de l'Ance, les cantons de Viverols et de Craponne, mais l'activité va s'éteindre dans la première moitié du XIX^{e} siècle. Le relais va être pris par deux exploitations commerciales des grumes de pin : le bois de mine pour les mines de charbon d'Auvergne et surtout de la région stéphanoise et la pottelerie avec les poteaux électriques ou téléphoniques. Ces débouchés pour les pins sylvestres ou tout au moins les plus beaux d'entre eux (le pin auvergnat ne pousse pas toujours très droit !...) n'interviennent qu'à la fin du siècle, étant liés à l'arrivée du chemin de fer très tardive en Livradois et qui aura en définitive une place moindre que la voie d'eau de l'Allier, à une autre époque, dans le devenir de nos forêts. Le bois de pin, c'est le bois du paysan. Les futaies de hêtres et de sapins sont l'apanage des familles nobles et après 1789 des familles bourgeoises.

En 1887, les pins sylvestres représentent 57 % de l'ensemble des essences. Même les paysans pauvres, presque dépourvus de terre, ont une petite garnasse pour les fagots et les réparations. Dans le cadastre napoléonien, on retrouve souvent l'appellation groupée pour une seule parcelle de « terre, buge et bois de pin », le plus souvent dans le sens de la pente, les bouquets de pin étant installés sur les sommets les plus secs, sans guère de sol. Si on peut renoncer à un étage du pin, on peut parler d'« un âge du pin » centré sur le XIX[e] siècle avec des créations de pinèdes en Velay ou en Livradois souvent après 1860, en attendant l'âge de l'épicéa ou celui du douglas.

2) La sapinière jardinée

C'est la forêt par excellence. La sapinière, en Livradois, surtout à partir de 900 mètres, c'est le Bois Noir. Le peuplement de sapins quasi homogène barre l'horizon en sombre sur les hauteurs. On le retrouve à Roche-Savine sur les sommets du Monestier, à la Marue, sur les hautes pentes de Job ou dans le Bois-Mauchet, à la princesse Adelaïde, à Saint-Eloy-la Glacière. Dans le Livradois et le Forez, le sapin noir désigne paradoxalement Abies alba, le sapin blanc des botanistes.

La superficie de la sapinière augmente largement au cours du siècle. À peine 5 000 hectares de sapinières « bois de futaie » sont répertoriés sur le premier cadastre. À la veille de la Grande Guerre, elle occupe un peu plus de 9 000 hectares. Il faut dire que c'est elle qui procure la rente la plus sûre. Tout ce qui concerne l'utilisation du sapin pour la navigation à la fois fluviale et maritime s'éteint au fil du siècle, mais le bois de sapin reste le bois de construction numéro un, à nul autre pareil, c'est ce qui fait son prix.

L'on n'a pas d'exemple de description de futaie régulière, partout, c'est le jardinage de la futaie irrégulière qui domine. Les pratiques sont mal connues dans les bois privés, par contre, dans les bois collectifs, une administration forestière en pleine ascension multiplie les aménagements de futaie de sapins. À Bois-Grand, c'est le choix du tout sapin qui est fait. En 1863, la construction d'une maison forestière prévue depuis 1732 marque cette emprise. Le pin de très mauvaise venue doit être éliminé mais il va faire longtemps de la résistance. Le hêtre n'est toléré que comme « associé au sapin » ; il protège les jeunes sapins. Le problème qui se pose, dès la Monarchie de Juillet, est de savoir si le jardinage annuel (environ 300 pieds d'arbre) est en rapport avec la possibilité de la forêt. Les aménagements de cette sapinière vont beaucoup varier au cours du siècle. Au début du Second Empire, l'inspecteur en place parle de « mode vicieux » pour le jardinage et passe à « la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies ». En 1892, l'inspecteur Lamy fixe l'aménagement pour une longue durée et c'est le jardinage qui l'emporte, en une seule série et la rotation sur 17 coupes jardinatoires. Les vides sont comblés par des plantations d'épicéa.

Les deux forêts royales de la Chaulme-en-Haut-Forez ont été vendues au début de la Monarchie de Juillet. Par contre, la vieille futaie bénédictine du prieuré de Saint-Germain-l'Herm est devenue domaniale ; elle est aussi traitée en futaie irrégulière de sapins. Et l'introduction des mélèzes, dès le début de la Restauration, a été une réussite.

3) Le taillis de fayards

Le hêtre se rencontre très rarement en futaie régulière ; c'est l'apanage des châteaux ou des maisons bourgeoises comme le Lac, au Monestier ou à Montboissier. Le mode de traitement du hêtre qui correspond aux besoins vitaux de la population des villages, c'est le taillis.

Les deux essences sapin et hêtre ont vocation naturelle à se mélanger et leur distribution respective au XIXe siècle est très largement d'origine anthropique. Les facteurs climatiques ou édaphiques ont une importance très relative même si le sapin a tendance à dominer en versant froid et ombreux. La domination de l'une ou l'autre essence est déterminée par l'homme. Les besoins en chauffage, clôtures et outils des communautés de plus en plus nombreuses poussent à l'extension des taillis de hêtre. De plus, le taillis bas, c'est un terrain de parcours pour le bétail avec une herbe beaucoup plus abondante que ce que l'on peut voir aujourd'hui ; le taillis sans cesse recépé par les paysans est beaucoup plus clair. Les faînes ont aussi un rôle dans la nourriture des animaux.

La répartition des taillis feuillus et des futaies résineuses dépend en définitive du régime de la propriété. En schématisant à l'extrême, la grande propriété privée, c'est le sapin ; les bois sectionaux et les petits bois des paysans, outre le pin, c'est le taillis de fayards où l'on élimine systématiquement les plants de sapin.

Les taillis n'ont guère eu, dans notre région, d'utilisation industrielle. La métallurgie n'a jamais concerné le Livradois et les verreries de l'époque moderne sont déjà oubliées. L'exploitation traditionnelle du taillis, en Auvergne, est fixée de 10 ans en 10 ans. La coupe peut être exploitée à blanc mais, depuis la Grande Ordonnance et aussi en vertu de l'usage de la coutume, on doit réserver 16 baliveaux à l'arpent. Le furetage est le mode d'exploitation privilégié avec des cépées de 2 ou 3 âges différents. « Les brins traînants » doivent être réservés car le renouvellement des souches se fait par marcottage en particulier dans les taillis les plus élevés en altitude, jusqu'à 1 400 mètres sur Valciviéres et Saint-Anthème. L'administration forestière va chercher à travers tout le siècle à substituer le sapin au hêtre pour former une futaie. Les résistances des villages sont constantes et ce n'est qu'à l'extrême fin du siècle que les conversions et les plantations d'épicéas vont finalement s'imposer.

4) La timide apparition des essences nouvelles

Le XIXe siècle, c'est l'âge de l'expérimentation à la fois pour l'administration et les propriétaires éclairés. Dès la fin du XVIIIe siècle, des plantations de nouvelles essences sont signalées. L'essentiel porte sur les résineux. Le pin maritime a échoué à cause du froid ; par exemple, à Ambert, pendant l'hiver 1879-80, il disparaît du sectional de la ville. Les autres pins n'ont pas donné de résultats probants ; à Bois-Grand, on élimine les pins noirs mal venants et amis du calcaire. Les mélèzes ont les faveurs des familles bourgeoises comme les Lhéritier. L'administration introduit en forêt domaniale puis dans les bois sectionaux l'épicéa qui n'est pas indigène en Livradois ; l'épicéa est semé ou bien planté souvent à très forte densité.

Jusqu'à la Belle Époque, le bilan est très mince. En 1887, on dénombre 124 hectares d'épicéas, moitié en forêts soumises, moitié dans les bois particuliers. Les autres essences, même pas signalées, sont négligeables.

En définitive, la forêt livradoise du XIX^e siècle ne bouge guère en superficie avec un cinquième de l'espace qui est boisé. La sapinière se fortifie à la fois en surface et en rigueur d'exploitation. Mais l'horizon boisé, c'est le plus souvent le bois de pin paysan. Le bleu du « pays vert et bleu » si cher à Henri Pourrat tient plus du bleuté du pin sylvestre que du vert sombre du « noir », en attendant la marée verte de l'explosion forestière du XX^e siècle liée à l'épicéa et au douglas.

LA FORÊT DE L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU DE COLBERT À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Christian de SÉAUVE[1]

L'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669, dite de Colbert, fut le fil conducteur de cette étude[2]. En 1715, le roi attribue aux maîtrises toutes les compétences sur les forêts ecclésiastiques et celles des communautés. Nationalisation partielle, les propriétaires de ces bois, dits de mainmorte, conservent leur patrimoine, en gardent les fruits, mais ils en perdent totalement la gestion. La richesse du fonds d'archives de l'abbaye m'a permis de suivre la maîtrise des eaux et forêts d'Ambert, d'identifier l'empreinte des marteaux au bas des arbres, de voir les grands maîtres planter les bornes qui délimitent la propriété ou protègent le quart de réserve. J'ai « crapahuté » dans quasi mille hectares de forêts casadéennes à leur suite, avec leurs officiers, les gardes et les prieurs pendant plus de quatre cents journées, parfois vingt jours de suite, par tous les temps.

Les bois

Cette propriété forestière, très fractionnée, se situe d'abord dans l'environnement immédiat de l'abbaye : dans la forêt de Lamandie qui couvre environ 113 ha ; puis dans celle de La Faye, 17 ha ; Montrecoux 4 ha ; Pénidou, 22 ha ; Mozun, 400 ha où en 1749, de beaux arbres destinés à la marine croissent en quantité et sont de belle espérance ; Le Breuil, 62 ha avec ses cinq étangs où en 1727 la haute futaie de pin possède des arbres de 200 ans environ, en 1776, 50 ans après, le bois est dégradé ; Malvières, 10 ha. Plus loin dans l'actuel Puy-de-Dôme : Claustre contient 22 ha ; La Chaux, 92 ha ; Reculat 22 ha ; La Blaterie 12 ha et 140 ha à Saint-Germain-L'Herm. De petites parcelles se situent à Chanteuges et ailleurs.

[1]Président des *Cahiers de la Haute-Loire.*

[2]Christian de SEAUVE, « La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 », article de 75 pages publié dans les *Cahiers de la Haute-Loire,* 2002. Disponible par achat sur internet www.cahiersdelahauteloire.fr au prix de 30 € + 5 € de port ou aux archives départementales de la Haute-Loire.

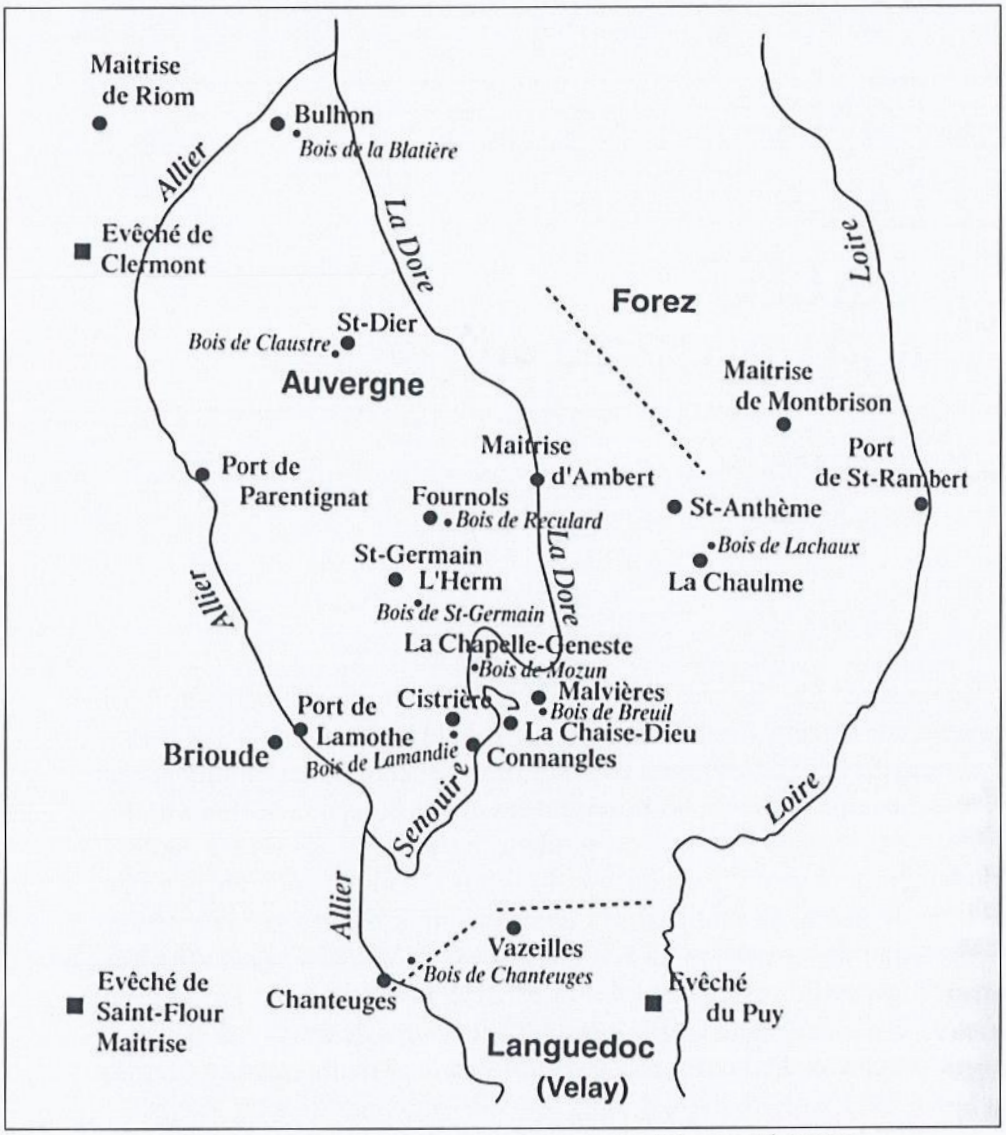

Fig. 1 : Carte de la Haute-Loire, extraite de Christian de SÉAUVE,
« La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 »,
Cahiers de la Haute-Loire, 2002, page 162.

Sur plus de cent procès-verbaux, la loi des grands nombres me permet d'ébaucher une statistique des essences. Le sapin domine avec 83 %, le pin 11 %, et le chêne 5 %. Nous trouvons le hêtre, dénommé aussi fau ou fayard, avec noyer et tremble dans les bois de chêne de Montrecoux et de La Blatterie ; ou dans le bois de pin des Rispes et dans les sapins de Mozun, Malvières, Lachaux. La proportion de hêtres est importante car cet arbre, planté dans les résineux, résiste à la tempête. Il est repéré, maintes fois et en nombre, dans les arbres détériorés par les intempéries. Seuls les maretons[3] de Lachaux sont plantés de bouleaux. Le vergne entoure les étangs du Breuil et le genévrier envahit les friches. Le mélèze est cité uniquement pour comparaison. La majorité de ces bois se situe à plus de 1 000 m d'altitude, Lamandie est le plus haut à 1 167 m.

[3]Zones humides, probablement tourbeuses.

Les possessions de l'abbaye sont situées entre l'Allier et la Loire, les troncs y sont expédiés par batelage[4]. Ceux du plateau s'en vont sur l'Allier par le port de Lamothe, ceux de Saint-Germain-l'Herm, de Reculard et de Claustre par celui de Parentignat, en revanche les bois de Lachaux sont enlevés par le port de Saint-Rambert sur la Loire.

Mon constat pose autant de questions qu'il n'en résout. Il faut se garder d'une vision rousseauiste de la forêt. L'espace forestier continu n'est pas sur le plateau un élément naturel. Les intempéries, les hommes volontairement ou par absence d'entretien le détruisent. Il faut une volonté supérieure et un soutien financier, ceux du roi, de l'abbé ou du seigneur, pour ne pas le sacrifier aux intérêts économiques immédiats. Les moines défricheurs des terres au Moyen Âge ont plutôt contribué à la consolidation de la forêt car elle protège leur désert.

Qui est propriétaire ?

L'abbaye, de fondation tardive après l'an mil, arrondit ses possessions au fur et à mesure de son développement, soit par achat soit par d'autres moyens. Par exemple, les indigènes étaient-ils propriétaires du sol du bois de Breuil ? Il semble que les religieux, au nom du pouvoir suzerain, l'aient planté sur un communal dont ils ne jouissaient que du droit de fustage[5]. Les habitants ont tout tenté pour s'y soustraire : partage des communaux et aliénations que les religieux font casser par le Conseil d'État. Dans ces archives tardives, nous voyons, en 1667, les habitants contester le Domino (terrier de l'abbaye, antérieur à 1476). En 1773, un siècle après, les hostilités reprennent. Ces incidents répétés, dans la mémoire collective des Casadéens, répondent-ils à une spoliation ?

Le beau bois de Mozun a été acquis le 9 mai 1482 grâce la donation de son seigneur pour le prix du sang d'un religieux de l'abbaye assassiné par les sujets de la dame de Clavelier. Un serviteur trop zélé aurait-il assassiné le moine par représailles ? Ce harcèlement, je l'ai trouvé sur un autre sujet. En 1280, une transaction établit les droits féodaux respectifs de l'abbaye et du seigneur du Vialard sur Saint-Vert et Laval. La procédure reprend en 1307. Le conflit renaît en 1321 puis en 1614. Est-ce de guerre lasse que les seigneurs vendent leurs droits à l'abbaye le 24 janvier 1711[6] ?

La contestation de propriété apparaît, non seulement avec les riverains, mais aussi entre l'abbé et ses moines. Depuis le concordat de 1516, qui a mis en commende la fonction abbatiale, « forêts de l'abbaye » est une expression qui couvre deux entités différentes : les bois qui sont du ressort de l'abbé commendataire et ceux qui sont la propriété des religieux. À partir du règne de Louis XIV, les revenus de la mense abbatiale servent à la gloire des abbés de Rohan.

[4]Les troncs descendent au fil de la rivière ou du fleuve jusqu'à Nantes. Cf. Jean CHERVALLIER, « La navigation dans la Loire et l'Allier des origines à nos jours », *Cahiers de la Haute-Loire,* 1983 ; Pierre MONDANEL, *L'ancienne Batellerie de l'Allier et de la Dore,* Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Clermont-Ferrand, 1975.

[5]Droit de ramassage du bois pour la construction de sa maison, parfois alors appelée une fuste.

[6]Christian de SEAUVE, « Notes sur les châteaux disparus du Vialard et de L'Air à Laval-sur-Doulon », *Cahiers de la Haute-Loire,* 2008.

Fig. 2 : Les trois cardinaux de Rohan, derniers abbés de La Chaise-Dieu : Arnaud-Gaston, Armand et Louis-René-Edouard, AD de la Haute-Loire, 1J149, fonds Pomarat, extraits de Christian de SÉAUVE, « La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 », op. cit., page 204.

Les ennemis de la forêt

Droit de pacage et de chauffage

Au fil des rapports des grands maîtres et maîtres, les droits de pacage et de chauffage participent au démantèlement du droit de propriété. Ils appartiennent aux habitants des villages riverains dont le nombre est soigneusement relevé. S'ajoutent les seigneurs voisins. Ces droits sont détaillés dans les bois de Mozun, Lamandie, Les Rispes. Parfois le nombre d'arbres à couper par les ayants-droit est mentionné.

Dans l'insoluble problème du bois de Breuil, l'intendant, en 1727, ordonne de diviser ce bois en deux parties égales par un fossé, tiré d'orient à l'occident. Les habitants feront pacager leurs bestiaux dans le canton nord de la forêt. Puis l'espace de pacage sera inversé dans la partie au midi. En 1778, à peine ce terme fixé est-il expiré pour le transfert des pacages que les habitants sans aucun respect pour l'ensemencement font pacager leurs bestiaux dans la partie méridionale. C'est un échec car le recru ne peut pas résister à cette invasion.

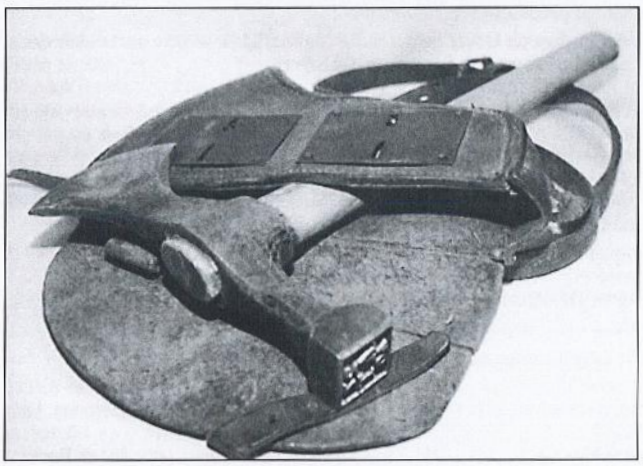

Fig. 3 : Marteau forestier dans son étui. La hachette permet d'entamer l'écorce à nu pour y frapper les initiales du marteau. Une serrure le protège contre les usages abusifs. Musée du bois de La Chaise-Dieu. Image extraite de Christian de SÉAUVE, « La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 », op. cit., 2002, page 193.

Diamètre d'exploitabilité des bois

Dans l'exploitation, deux principes s'affrontent : la coupe totale ou le jardinage. Quel que soit le mode choisi, la forêt est la victime de la voracité des abbés commendataires et de leurs agents. Elle se traduit dans le diamètre d'exploitabilité des arbres à couper.

Cette grosseur des arbres, objet de tous les rapports, varie suivant les décisions de l'État. Fondamentale, elle conditionne la vie et l'avenir de la forêt, elle est à la clef du jardinage. L'administration, parfois avec l'aide des religieux, s'oppose sur ce point aux abbés. L'abbé, à la prière de ses fermiers, demande et obtient la réduction de la grosseur des arbres en 1727. L'épreuve de force se noue, à propos de ce diamètre, qui conditionne directement le montant des revenus des abbés, de leurs fermiers et a contrario la sauvegarde des bois. Par les intrigues de cour, les Rohan, abbés commendataires, sont plus puissants que les religieux et les officiers de la maîtrise.

Sous réserve de recherches complémentaires, aux Archives nationales, la circonférence varie dans le temps ainsi : 1641 : 8 pieds de tour pour le sapin soit 2,50 m de circonférence ou 80 cm de diamètre ; 6 pieds pour le pin soit 1,92 m ou 60 cm de diamètre ; 1727 : 2 pieds pour le sapin soit 20 cm de diamètre ; 18 pouces pour le pin soit 15 cm de diamètre ; 1749 : 8 pieds/sapin ; 6 pieds/pin ; 1760 : 3 pieds/sapin [30 cm de diamètre] ; 1767 : 4 pieds ½/sapin soit 1,44 m de tour ou 45 cm de diamètre. Le diamètre de 80 cm, sans doute nécessaire pour les mâts de marine, est excessif, l'arbre est emporté par la tempête avant d'avoir atteint cette grosseur ; en revanche couper à 20 cm de diamètre c'est vouloir récolter du blé en herbe. 45 cm est plus raisonnable.

Les événements exceptionnels justifient les coupes dans le quart de réserve. Deux incendies, ignorés, de l'abbaye l'un en 1659 et l'autre en 1695 révèlent des dégâts importants évalués à 400 000 livres pour le second. Les malfaçons de construction dans les bâtiments abbatiaux se dévoilent.

À longueur de temps l'on coupe quand on a besoin d'argent sans se préoccuper de la lune !

Le vol

Les chapardeurs peuvent être assimilés aux glaneurs, quand après les tempêtes, ils enlèvent la pointe des arbres pour se chauffer ou pour clore leurs propriétés. Mais d'autres profitent des coupes pour scier des arbres, ils agissent toujours de nuit. Ils couvrent le tronc fraîchement coupé de mousse pour masquer leur délit. Ils sont parfois surpris à l'aurore. Enfin, pour aller plus vite certains n'hésitent pas à scier l'arbre à hauteur de ceinture. Il y a pour partie confusion entre les droits d'usage des riverains et l'exploitation anarchique des agents de l'abbé. Ces derniers circonviennent les gardes, dont le rôle est de dénoncer ces coupes clandestines, et les engagent à déposer leurs procès-verbaux à la justice locale, plus compréhensive que celle de la maîtrise.

La situation s'aggrave sous la Révolution. La loi du 29 septembre 1791, si elle maintient les maîtrises, dont celle d'Ambert, leur supprime tout pouvoir judiciaire.

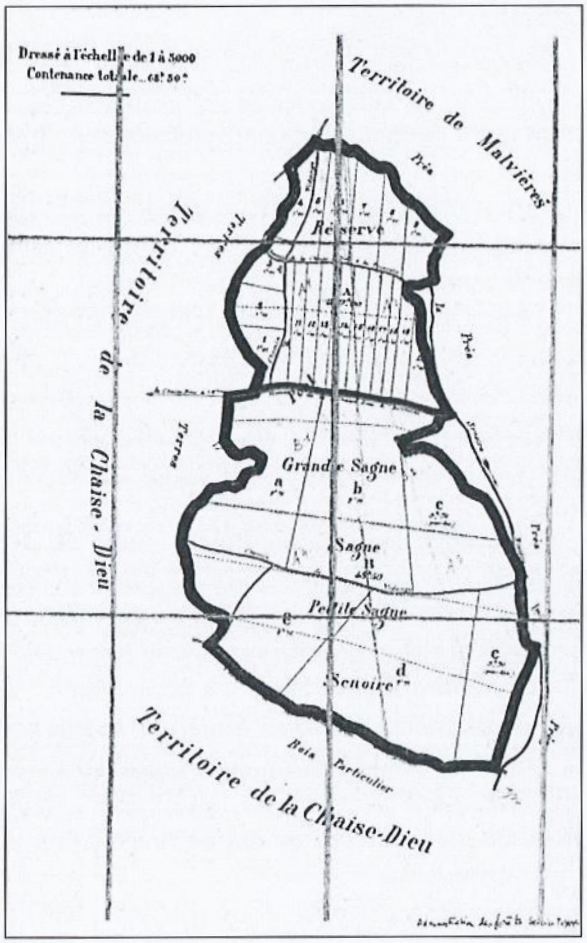

Fig. 4 : Forêt de Le Breuil, Musée du bois, La Chaise-Dieu. Image extraite de Christian de SÉAUVE, « La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 », op. cit., 2002, page 182.

Les parasites

En 1727, Simon Saladin, dans sa visite de Mozun, constate que des sapins sont entièrement pourris ou secs sur pieds, vermoulus et piqués de l'oiseau, tronqués, couronnés ou chancrés, morts par la pointe ou par les pieds et ayant une espèce d'Agaric, comme celui qui vient sur le mélèze. Une poix noire, appelée « dole »[7], les couvre, distille considérablement et les détruit. Boyer de La Salle et Saladin voient les sapins de Lachaux morts à la racine et en pointe, frappés de chancre. Antoine Aimé Peschier trouve dans le bois de Breuil 266 arbres morts en cime et 303 chancreux et dépérissant.

Les intempéries

Si la neige, en novembre 1779, interrompt les opérations de Vimal, il ne craint pas de les reprendre en décembre. De nombreuses inspections se déroulent sans interruption, de novembre à février. Les tempêtes frappent la forêt tous les deux ou trois ans avec plus ou moins d'intensité. Les dates exactes ne sont connues qu'à la fin de l'Ancien Régime, par les déclarations des gardes forestiers.

[7]Selon Jean-Luc FLOT (chef du département de la santé des forêts, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), seul un insecte est susceptible de causer ce type de dommage sur des sapins : le chermes du tronc du sapin *(Dreyfusia piceae)*. Les colonies de ce petit puceron constituent des feutrages blancs sur les troncs. Les fortes attaques provoquent des mortalités de cambium et des écoulements de sève et de résine colonisés par de la fumagine noire, ce qui correspond bien à la poix noire décrite.

Le bois de Lachaux (est-ce parce que les archives sont plus riches ?) paraît le plus frappé par la tempête. Boyer de La Salle, en 1730, relève dans cette forêt plus de 210 sapins, victimes des tempêtes du début de l'année. 29 % des arbres ont plus de 5 pieds de tour soit 1,60 m ou 50 cm de diamètre. Boyer de La Salle, en mai 1734, note 215 sapins dont certains de 7, 8 et 9 pieds de tour. Ces arbres sont encroués.
La nuit du 8 au 19 novembre 1766, les vents impétueux déracinent 750 arbres, pins et sapins dans les bois de Breuil et de Mozun. Le même vent qui a sévi les 7 et 8 novembre 1770 dans le bois de Lachaux rompt dans les forêts du Breuil et de Mozun beaucoup d'arbres. La grosseur et la quantité de bois abattus permettent de mesurer l'intensité du vent.

Le froid est une autre calamité. Antoine Peschier, en février 1789, trouve dans la forêt de Lachaux 2 627 arbres desséchés sur pied ou morts à la cime et qui, pour la majeure partie, ont éclaté par l'intensité du froid et la force de la gelée. L'avalanche de neige est invoquée par les fermiers de l'abbé pour s'autoriser à couper au-dessous du diamètre. Enfin, les religieux demandent sans cesse le bénéfice du bois de chauffage au nom des rigueurs du climat pendant dix mois de l'année !

Fig. 5 : Borne aux armes de Richelieu. Cliché Ch. de Séauve.

Ventes et marchands

L'adjudication des coupes au plus offrant se fait à la chandelle. Les adjudicataires déposent au greffe de la maîtrise leur traité d'association. Ceux qui se désistent d'une folle enchère sont arrêtés jusqu'à ce qu'ils fournissent une caution. Les bêtes nécessaires à l'exploitation sont marquées au fer. Prieur et maîtrise participent au récolement. L'abbaye résiste à l'entente des marchands pour faire monter les prix et fait face aux faillites.
Faut-il inférer à la lecture des marchés souscrits par ces marchands, en majorité des analphabètes ? Ils cubent les arbres, calculent le profit sous forme de bois de chauffage et de charpente, traduisent le marché en monnaie réelle (écus ou denrées) et le transforment en monnaie scripturale (la livre) ; le tout hors du système métrique et centésimal !

L'administration est-elle efficace ?

L'œuvre des grands maîtres et de la maîtrise d'Ambert s'exerce sur plus d'un siècle. Leur mode de recrutement, par l'achat des charges et la formation sur le tas, pourrait faire douter de leur compétence. La présence de si nombreuses personnes, sur le terrain, des gardes aux grands maîtres en passant par les fermiers et prieurs, rend crédible leur identification des essences et l'analyse des problèmes forestiers. Ils ont la sagesse du temps ; à trente ans de distance ils savent reconnaître les erreurs d'un ensemencement et corriger la force et la faiblesse du pouvoir souverain. Les réseaux qui entourent la forêt, du propriétaire aux exploitants, font échec au seul exemple de prévarication rencontré. La maîtrise trouve même de nouveaux débouchés : en 1773, elle engage les moines à déraciner tous les sapins aux racines propres à fabriquer des courbes. Ces courbes qui ont la forme grossière d'une équerre assurent la rigidité du fond et des flancs des sapinières, ces barques qui emportaient, via l'Allier et jusqu'au port de Bercy, à Paris, les productions auvergnates.

Le repeuplement est le point faible. L'obligation de replanter apparaît tardivement, sans doute on se contentait de l'ensemencement naturel dans ces sols si féconds. Le grand maître Hennet de Courbois ordonne que les 8 arpents du canton de Lamandie et la totalité de celui appelé l'ancienne garenne de Montrecoux soient ensemencés en graine de sapin et faîne (le fruit du hêtre). La Brosse, plus de 17 ans après, remarque que les ordres du grand maître n'ont pas été exécutés. Le repeuplement ne répond pas toujours aux espoirs. Benoît Jobert ordonne que le bois de Claustre soit coupé, labouré et semé de glands ; Chabas de Berny observe que, quoique ensemencé depuis 39 ans, le bois de Claustre n'est nullement propre à produire une futaie de chêne comme il y avait été destiné par la réformation générale.

Fig. 6 : Empreinte du marteau de Balthazar Chabas de Berny, grand maître des Eaux et Forêts. Image extraite de Christian de SÉAUVE, « La forêt de La Chaise-Dieu et sa gestion sous l'Ancien Régime 1679-1791 », op. cit., 2002, page 195.

De Colbert à la Révolution, sur plus de 100 ans, cette forêt poursuit un double mouvement de dégradation et de consolidation. Dans la gestion deux conceptions s'opposeront éternellement : le dirigisme, l'élitisme de Colbert et le libéralisme d'une partie de ceux qui affrontent les hommes et le terrain.

ADMIRER L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU[1]

Yves BRU[2]

L'abbaye de La Chaise-Dieu est fondée en 1043 par Robert de Turlande, fils du comte d'Aurillac, chanoine de Brioude, avec deux disciples, Etienne et Dalmace, dans une clairière en forêt, non loin des ruines d'une chapelle[3] : « Tout autour, il n'y avait que chardons et épines, et là, tout auprès, ces saints ermites commencèrent à bâtir de leurs mains propres des maisonnettes, ou pour mieux dire, des cabanes de branches et rameaux »[4].

Fig. 1 : Abbatiale Saint-Robert de La Chaise-Dieu. Source : www.justeacote.com

[1]Ces notes sont inspirées de la notice publiée en 1923, dans la série « Les visites d'art » par les éditions Henri Laurens, et qui relate la visite faite en 1922 par Jacques Langlade.

[2]Vice-président de la société historique La Cité, Paris.

[3]Chapelle dédiée six siècles plus tôt par saint Namace, évêque de Clermont, aux saints Vital et Agricol.

[4]Récit de dom François Gardon, moine de La Chaise-Dieu au temps de Louis XIII.

Grâce à l'afflux de dons et de disciples, Robert décide de construire une église : à l'endroit choisi, il découvre un essaim d'abeilles, augure d'un grand nombre de religieux et d'essaimage… Le fondateur meurt en 1068 ; son héritage, le « réseau casadéen » comprendra plus de 300 moines, quinze églises et trois châteaux, des dépendances en Espagne puis, au XIVe siècle, en Italie. L'église sera consacrée en 1095 par Urbain II, qui lui octroie l'exterritorialité.
En 1342, l'un des moines, Pierre Roger (les Roger de Beaufort), est élu pape sous le nom de Clément VI : il souhaite y être enterré, et entreprend donc de rénover l'abbaye : « l'œuvre nouvelle » est décidée par une bulle de novembre 1342. L'architecte choisi est Hugues Morel, qui travailla à Avignon ; l'ancienne église est démolie en 1346, et reconstruite un peu plus à l'ouest ; en 1350, Clément VI envoie les tableaux pour décorer les autels : le peintre est Matteo di Giovanetto, de Viterbe (élève de Simon Memmi) ; il dessine en 1352 sur papier 28 panneaux de l'histoire de Robert pour orner une châsse d'argent dont rien ne subsiste. Les sculpteurs sont Robin de Champ-Villier, et Pierre Bordier, et deux verriers du Puy, Loiseau et Bizet, poseront les verrières blanches aux armes du pape. Clément VI décède en 1352, et est inhumé en 1353 dans un tombeau inachevé ; l'œuvre sera complétée par son neveu, le pape Grégoire XI, lequel ne sera pas enterré à La Chaise-Dieu, car c'est lui qui ramènera le siège pontifical d'Avignon à Rome, où il sera inhumé en 1378.

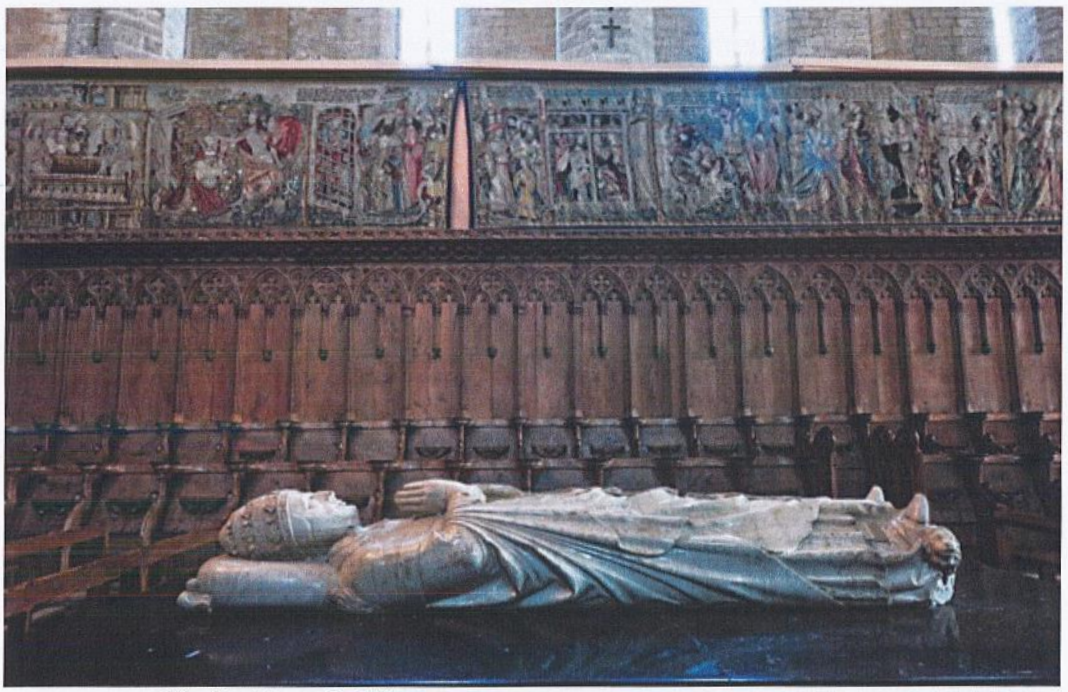

Fig. 2 : Gisant de Clément VI. Source : www.abbaye-chaise.dieu.com

Le Concordat de 1515 entraîne la mise sous commende de l'abbaye, les abbés n'y résident pas ; des bandes huguenotes ravagent le monastère en 1562 et 1574, brûlant le corps de Robert et brisant le sépulcre de Clément VI. Richelieu enlèvera ses privilèges à l'abbaye et la rattacha à la congrégation de Saint-Maur. Le nombre de religieux descend à 50, et elle devient peu à peu un « asile d'érudits », dont le cardinal de Rohan en exil, après l'affaire du Collier de la reine. La Révolution mit fin à cette période monastique, mais, fort heureusement l'abbatiale a été conservée, car elle est devenue église paroissiale.

Prosper Mérimée ne retrouve pas à La Chaise-Dieu le style gothique du nord ; il prenait l'église pour une « copie bâtarde », alors qu'il s'agit d'une conception originale qu'il convient d'analyser en détail :

- une façade hautaine, encadrée de tours massives surplombant l'humble placette du village,
- un escalier de pierre construit en 1758,
- un portail de granit foisonnant de sculptures hélas disparues, sauf celle de Robert adossée au trumeau.

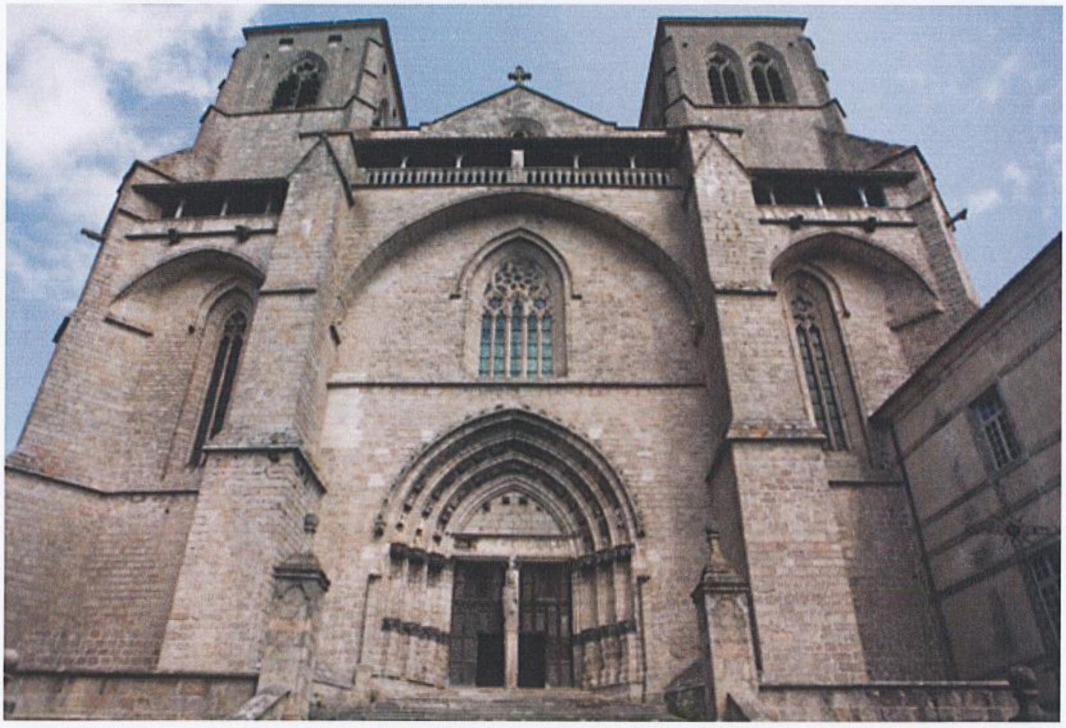

Fig. 3 : Portail de l'abbaye. www.projet-chaise.dieu.fr

À l'intérieur, une lumière blafarde, des piliers épais, la largeur des nefs, la couleur gris cendre : les dimensions donnent une impression de lourdeur et de largeur, 14,89 m de large pour seulement 18,65 m de haut, et 75,60 m de long, coupée par un jubé au XV^{e} siècle. Les arcs se perdent dans les piliers par pénétration, et les baies étroites sont divisées par des meneaux. L'abside est cependant très élégante, avec cinq chapelles pentagonales.

Au dehors, 26 contreforts sans arcs boutants ; cette architecture est apparentée à celle des églises du comtat Venaissin, en particulier Saint-Didier d'Avignon. Au sud de l'abside, se dresse la Tour Clémentine, véritable donjon de l'abbaye, avec puits et four à pain, dans lequel les moines trouveront refuge en 1562.

Fig. 4 : La nef de l'abbaye. Cliché Christine Bru-Malgras.

Du cloître (1378-1417), seules subsistent les galeries nord (10 travées) et ouest (5 travées), dont les clés des voûte surbaissées ont été ornées des armes de l'abbé de Chanac et de Clément VI ; les baies avaient été aménagées afin de recevoir des verrières pour protéger les moines du froid.
De nombreuses tombes avec dalles gravées font de l'église une nécropole. Le plus ancien sépulcre est celui de l'abbé Rigald de Montclar, mort en 1346 : une fine sculpture représente l'âme soutenue par les anges !

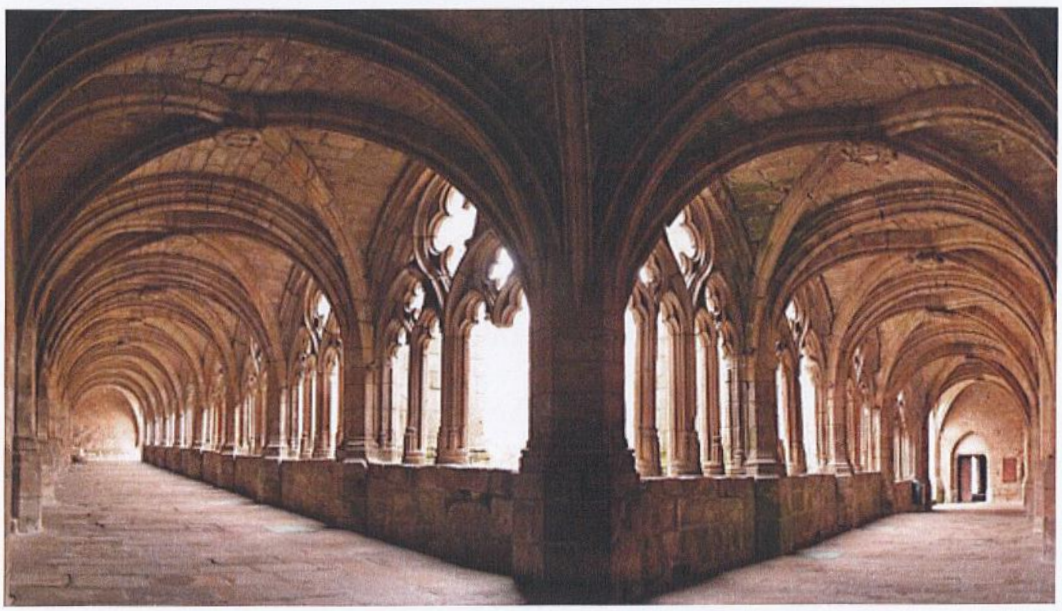

Fig. 5 : Le cloître de l'abbaye. Source : www.abbaye-chaise.dieu.com

Il convient également de s'arrêter sur la finesse de la sculpture des stalles (156 ou 144 ?) et la qualité des tapisseries du chœur, offertes par l'abbé de Saint-Nectaire alors en charge de La Chaise-Dieu : en cours de restauration, elles sont en soie et laine (Arras), réalisées par des ouvriers inconnus : elles illustrent la Sainte Famille, la vie de Jésus, le Couronnement de la Vierge et le Jugement Dernier. Onze d'entre elles mesurent 6 m de haut par 8, et trois sont plus hautes).

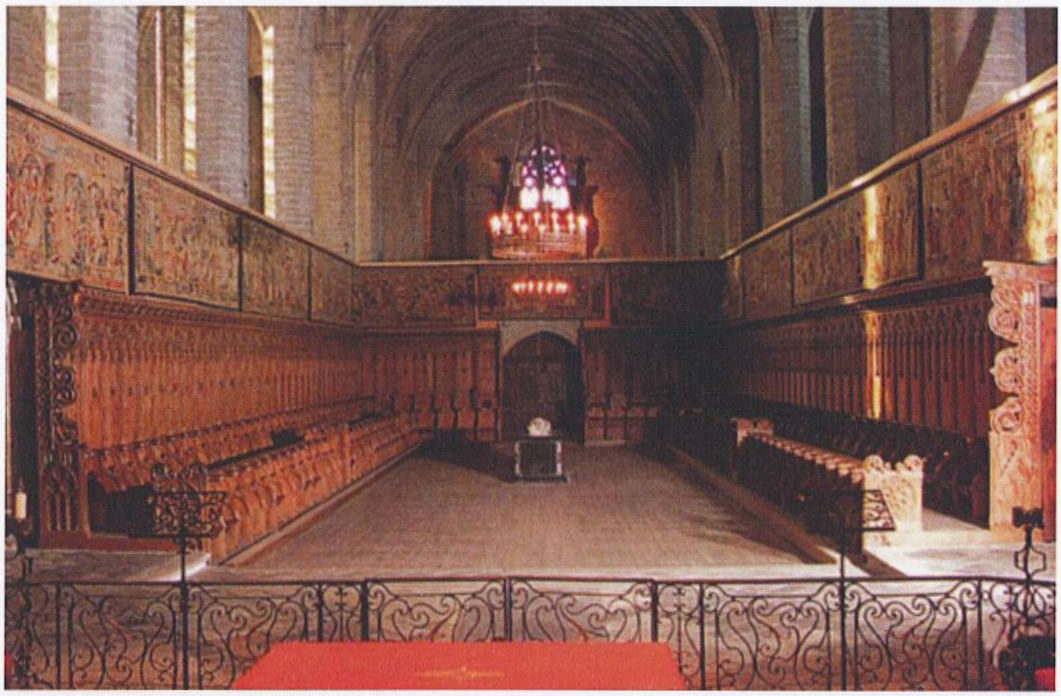

Fig. 6 : Le chœur de l'abbaye. Source : www.ot-lepuyenvelay.fr

Le tombeau de Clément VI, œuvre de Pierre Roy, Jean de Sanhols et Jean David, est un « perpétuel catafalque » au centre de la nef : en marbre noir recevant une statue du pape en marbre de Carrare, avec sa tiare, et les pieds reposant sur deux lions miniature. Pillé en 1562, il fut réparé dans un style fin XVI^{e} siècle : 43 statues des membres de la famille de Beaufort, et celle de l'archevêque d'Arles entouraient le tombeau ; les autres tombeaux des Beaufort ont également disparu.

Fig. 7 : Le gisant de Clément VI. Cliché Christine Bru-Malgras.

La Danse Macabre décore le collatéral nord ; ce thème littéraire et pictural a ses origines dans des textes du XIII^e siècle (« Le dit des trois morts et des trois vifs », le poème Vado mori, l'idée de l'égalité humaine devant la mort) ; de telles images se retrouvent aux Innocents, à Kermaria, à Sant Maclou : unissant horreur et bouffonnerie, les poètes raillaient le chevalier, le chanoine, le chartreux, le roi et le pape !
Il s'agit d'une création du XV^e siècle, à 3 mètres au-dessus du sol, en trois panneaux sur le mur du chœur et les piliers. La fresque mesure 26 mètres de long sur 1,40 m de haut ; elle comprend 65 personnages dont plusieurs sont effacés : l'ordre suit la Danse Macabre de Guyot Marchand (copie de celle des Innocents « sur les cadavres gambades et ricanements, sur les vivants regrets humains »). En lisant ce décor du 1^er pilier vers la 1^ère travée, puis les deux autres piliers et travées, on reconnaît : Adam et Ève, le prédicateur dans sa chaire, un mort musicien, le pape, l'empereur, le cardinal, le roi, le patriarche, le chevalier, l'évêque, le gentilhomme, un moine, un jeune seigneur, le prêtre, le bourgeois, le chanoine, le marchand, le chartreux, le sergent, un autre moine, un squelette avec un arc et divers « méconnaissables », le damoiseau, l'avocat (?), le troubadour, le curé, le laboureur, le cordelier, l'enfant au maillot à qui la mort voile sa hideuse face, le clerc, une foule indistincte, un moine assis tenant un rouleau.
La fresque est datée d'environ 1470, du fait que les souliers « à la poulaine » ont disparu en 1480.

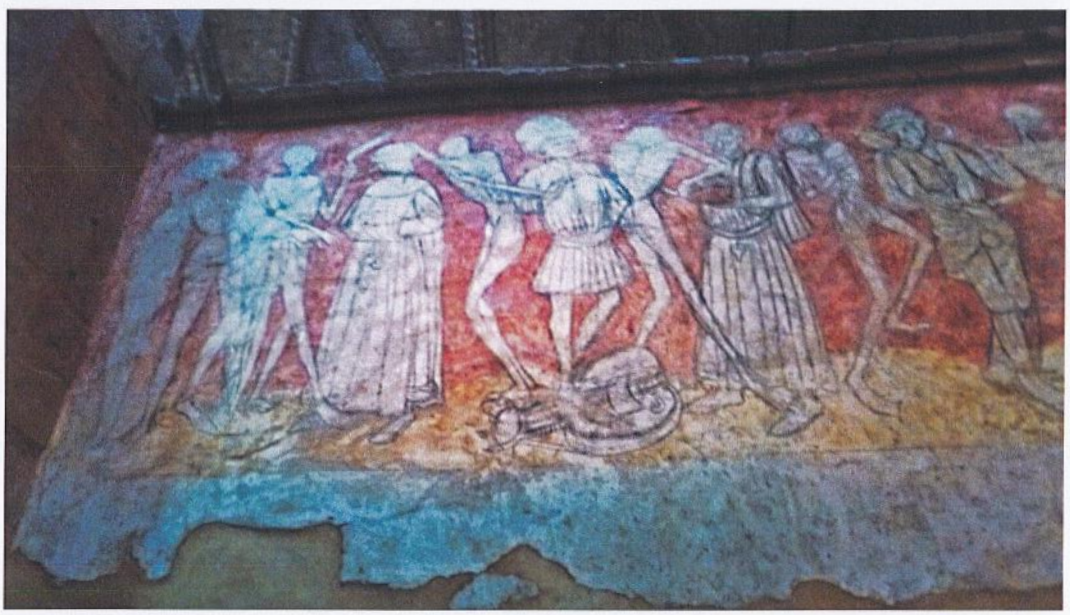

Fig. 8 : La Danse macabre (détail). Cliché Christine Bru-Malgras.

Enfin, une mention particulière pour le buffet d'orgue réalisé en 1683 par le menuisier sculpteur Cox, en cœur de pin : il est supporté par deux atlantes, et surmonté de statues d'anges musiciens. Il sera achevé sous l'abbatiat du cardinal de Rohan, en 1727, par Marin Carouge d'Ornans. Il faudra attendre 1966 et l'arrivée du célèbre pianiste Giorgy Cziffra pour remettre en état l'instrument, d'abord en 1976, puis entre 1990 et 1995 : il retrouvera alors ses 40 jeux et 4 claviers.

Fig. 9 : Le buffet d'orgue. Cliché Christine Bru-Malgras.

Le grand chantier de rénovation, entrepris dès 2010 avec la restauration de la chapelle des Pénitents, se poursuit sur l'aile nord du cloître, le chevet de l'abbatiale, la tour Clémentine et la porte du For. Il comprend également la restauration des tapisseries et devrait s'achever en 2018. Soutenu fortement par le conseil départemental de Haute-Loire, il bénéficie de l'engagement de la commune de La Chaise-Dieu et de la communauté de communes du plateau de La Chaise-Dieu, ainsi que de l'appui financier de la région Auvergne, de l'État, de l'Europe et de la Fondation du patrimoine : pour le ministère de la Culture, ce serait le plus important chantier de rénovation de France[5] !

[5]Pour en savoir plus et suivre le chantier : www.projet-chaise-dieu.fr

PENSÉES FORESTIÈRES PÉRÉGRINANTES VERS LA CHAISE-DIEU

Hervé LE BOULER[1]

Monter des Limagnes vers La Chaise-Dieu est une expérience forestière riche. La couverture forestière croît avec l'altitude. Pour peu que l'on ait quelques bases ou souvenirs de phytogéographie, on identifie clairement les étages de végétation qui se succèdent sur le bord de la route.
Comme souvent dans le Massif central, et contrairement aux autres montagnes françaises, monter ne signifie pas quitter les lieux habités pour aller à la rencontre des alpages ou d'un rare ermitage. La Chaise-Dieu, terme du voyage, est une vraie ville, siège d'une abbaye d'histoire ancienne et de grande renommée dont le destin fut lié à celui d'un pape, Clément VI le Magnifique, et de deux cardinaux, Richelieu et Rohan ; excusez du peu !

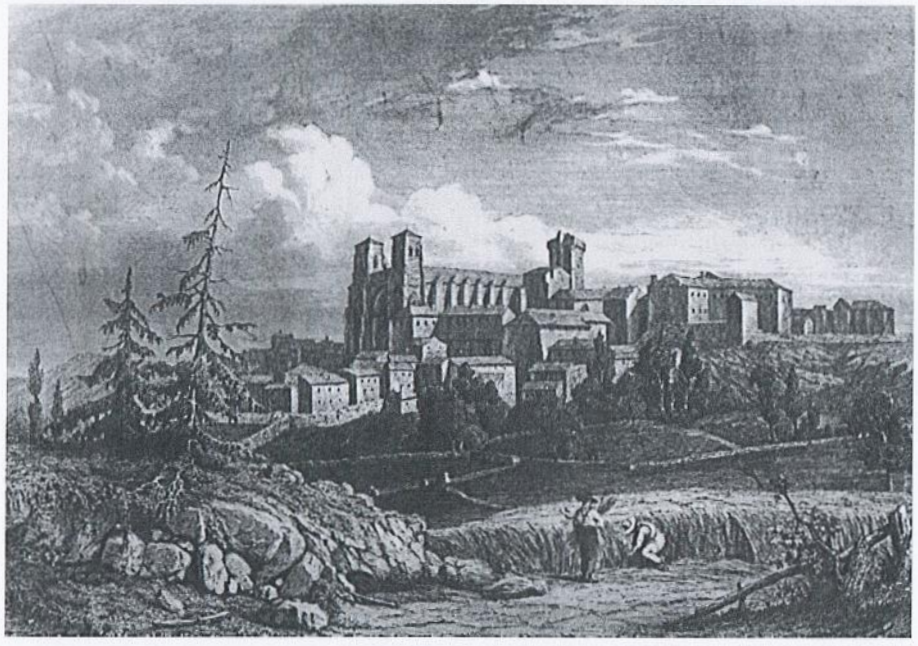

Abbaye de La Chaise-Dieu, gravure du XVIII[e] siècle.
www.abbaye-chaise.dieu.com

[1]ONF, expert en ressources génétiques forestières, pilote du réseau forêt de France Nature Environnement.

On prête à Chateaubriand une maxime générale constatant que « les forêts précédent les civilisations et les déserts les suivent ». Point de vue très probablement apocryphe et qui plus est méconnaissant les bases élémentaires du rôle du climat dans la répartition des types de végétation. Il reste que le plateau de La Chaise-Dieu et les pentes qui le relient aux Limagnes nous montrent aujourd'hui tout l'inverse. La civilisation est toujours présente et la forêt désormais omniprésente. C'est une situation nouvelle. La comparaison de la carte de Cassini et des résultats actuels des inventaires IGN-IFN est édifiante. À la fin du XVIII[e] siècle, ne subsistaient du manteau forestier originel que quelques lambeaux de sapinières dont des abbés et seigneurs commendataires, devenus lointains, se préoccupaient peu hors quelques rêves de bois de mâture. Le peuple devait probablement, comme partout, user et parfois abuser par nécessité de subsistance des taillis occupant les espaces inaptes à l'agriculture.
Depuis deux siècles, les profondes et radicales mutations de la civilisation rurale montagnarde ont complétement changé la donne. La part de la forêt dans l'occupation de l'espace n'a cessé de croître et ce processus interpelle. Pour peu que l'on fasse, même en amateur, œuvre de géographie, on comprend ce qui s'est passé et ce qui est toujours à l'œuvre. Au fur et à mesure du retrait de l'agriculture et de l'élevage, deux phénomènes plus ou moins contemporains ont conduit à l'extension forestière. D'une part, les effets d'une sylviculture, finalisée pour le bois d'œuvre, à base de plantations et de semis. L'action du FFN à partir de 1950 est évidemment structurante, mais elle masque peut-être d'autres volontés de reboisement, antérieures ou parallèles. Et, d'autre part, une sylvigénèse spontanée occupant les espaces abandonnés à partir des noyaux de forêt ancienne, celles de pin sylvestre en particulier. Il en résulte aujourd'hui une couverture forestière continue, constituée d'une mosaïque de parcelles, d'histoire, de composition en espèces et de structures variées. Une sorte de manteau d'arlequin au sein duquel les processus naturels rapiècent, bouchent les trous, font pousser les arbres et étendent la couverture forestière à partir de ses marges. Tout cela fait de la forêt, produit du bois, du paysage et accueille de la biodiversité.

Cette forêt est-elle conforme aux désirs des planteurs du passé ? Quoi de commun, d'ailleurs, entre les motivations des petits et grands propriétaires de l'époque, forestiers de tradition, d'aventure ou de nécessité, celles des décideurs locaux et celles des grands plans nationaux élaborés dans les services parisiens ?

Issue de diverses sources, la forêt locale est née et a évolué. Il y a aujourd'hui une ressource en bois dans un écosystème qui produit de nombreux services. Les changements climatiques viennent y rajouter leur lot d'impacts et d'incertitudes. Entre abandon et pillage minier il y a une voie pour le développement d'une économie locale, s'appuyant sur la forêt telle qu'elle est, en conscience des enjeux de durabilité et modeste quant à l'illusion de pouvoir l'adapter sans cesse aux désirs et contingences du moment.
Pour conclure, je fais appel à Bergson, lequel bien sûr ne pourra ni confirmer ni dénoncer l'usage fait de sa pensée : « c'est dire qu'on verra dans l'évolution tout autre chose qu'une série d'adaptations aux circonstances, comme le prétend le mécanisme, tout autre chose aussi que la réalisation d'un plan d'ensemble, comme le voudrait la doctrine de la finalité ».

CARTE DES ESSENCES FORESTIÈRES DU MASSIF DE LA CHAISE-DIEU

Maxime ESTRADE

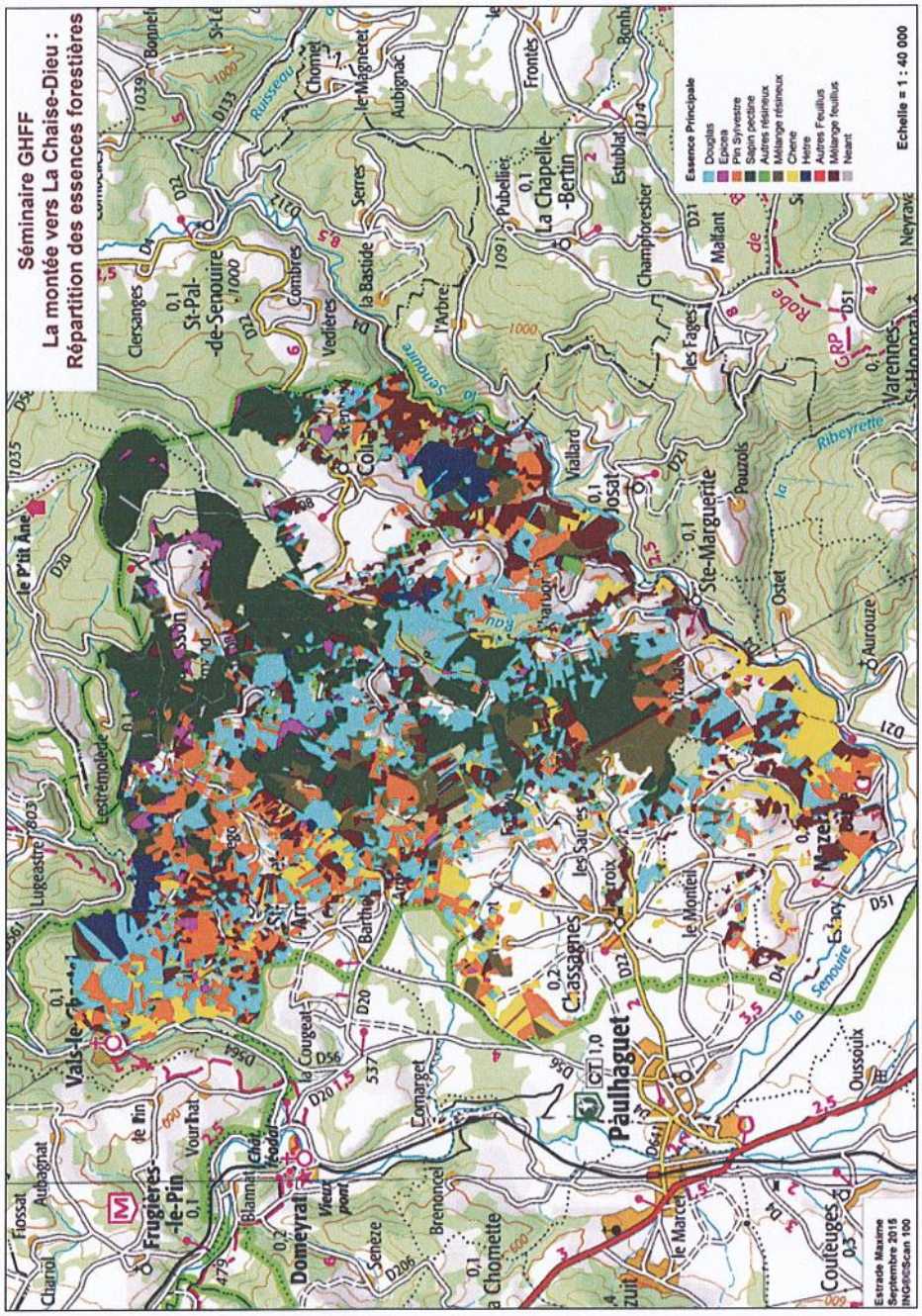

Carte des essences forestières du massif de La Chaise-Dieu, canton de Paulhaguet, département de la Haute-Loire

BAS DE LAINE

Charles DEREIX

« Des surfaces forestières et des volumes sur pied en progression » : comme l'expose René Roustide[1] dans sa présentation de la forêt dans le département et à Chassagnes, en Haute-Loire, « la forêt conserve une bonne dynamique de développement ». Et, il ajoute : « cette progression des surfaces et des volumes est en phase avec la fonction de puits de carbone reconnue à la forêt ».

Joie pour les amoureux de la forêt d'apprendre, et de voir sur le terrain comme nous avons pu le faire au long de notre montée vers La Chaise-Dieu, que la forêt est bien là, présente, puissante, forte et belle. Mais, vite, il faut déchanter : cette forêt est-elle bien à sa place ? N'y en a-t-il pas trop ? Mais où est donc l'agriculture ? Où sont les gens ? Et, cette forêt, comme elle paraît sombre, impénétrable ! Comme les arbres sont fins, minces, serrés !
René Roustide ne s'y trompe pas, puisqu'il enchaîne : « au vu de l'accroissement important de la production de bois et afin de limiter la capitalisation sur pied, il est nécessaire d'exploiter des volumes plus importants. Ces volumes supplémentaires permettront un meilleur approvisionnement de la filière de transformation »[2].
Sur la commune de Chassagnes, la forêt correspond à cette description générale : abondante et insuffisamment gérée. Elle a progressé de 22 % en 1830 à 45 % en 2005 ; dans le même temps, les terres labourées ont chuté de 48 % à 18 % et la population a perdu les 4/5e de ses effectifs, de 711 à 173 habitants[3]. La forêt chasse l'agriculture, ou plutôt prend sa place de façon volontaire ou spontanée ; elle chasse les hommes – on verra dans les textes qui suivent que ce propos doit être tempéré.

[1]René ROUSTIDE, ingénieur forestier de formation et de métier (DDA de Haute-Loire, ONF du Cantal…) a quitté récemment la responsabilité de président du syndicat des forestiers privés de Haute-Loire : il n'a pu rejoindre notre groupe que le vendredi matin. Son frère, Jacques Roustide, longtemps maire de Chassagnes et conseiller général, nous a accueillis sur une forêt de sa commune et a complété, de son propre témoignage, les informations écrites par René dans le texte qui suit.
[2]René ROUSTIDE, « La forêt dans le département de la Haute-Loire », pp. 109-112 du présent cahier.
[3]René ROUSTIDE, « La forêt à Chassagnes (Haute-Loire) », pp. 113-119 du présent cahier.

Sur la commune, le chêne et le pin sylvestre se trouvent en basse altitude ; le hêtre puis le sapin, parfois le douglas progressivement introduit, occupent les étages supérieurs. Le chêne, en général en taillis, a été beaucoup exploité dans les années 50 en bois de feu ; les résineux ont souvent pris sa place par semis naturel après coupe rase, pin sylvestre ou sapin, mais ce dernier est alors souvent hors de sa station. Sous la pinède que nous visitons, il y a 50 ans, les troupeaux venaient paître, « ils tondaient tout, c'était propre » : tout cela s'est arrêté il y a 20 ans ; les pins ont vieilli, à 80 ans ils mériteraient d'évidence d'être exploités, régénérés.
Cette répartition des essences se retrouve sur l'ensemble du territoire comme en témoigne la carte dressée, propriété par propriété, par Maxime Estrade, technicien du CRPF, qui anime un plan de développement de massif[4]. Dans l'objectif d'amener les propriétaires privés à la gestion, il les rencontre, décrit et cartographie leur forêt et essaye de « les réveiller »[5]. Pas simple sur un territoire où la surface moyenne de la parcelle boisée est de 0,51 ha et où trois quarts des parcelles font moins de 0,40 ha. Pas simple sur un territoire où le propriétaire voit dans sa forêt, quelle que soit sa dimension, la concrétisation même de son patrimoine, de sa fortune.

L'image du bas de laine sera ainsi présente tout au long de la tournée – et de la soirée – avec une prégnance d'autant plus forte qu'à mesure que la tournée nous emporte vers le haut, vers La Chaise-Dieu, la forêt nous apparaît plus serrée, plus sombre, plus présente… jusqu'au sentiment d'oppression.
Là encore, les articles qui suivent y reviendront : lorsque des propriétaires sont partis ou ont arrêté l'agriculture, au lieu de donner leur terre à un autre agriculteur, fût-il de leur famille, pour lui permettre d'agrandir sa terre et de conforter son exploitation, ils ont boisé : « avant de tout abandonner, je plante »[6] ! Ces boisements volontaires se sont ralentis depuis 20 ans et les parcelles agricoles abandonnées retournent dorénavant le plus souvent à la forêt de façon naturelle, par enfrichement spontané.

Et cette forêt « patrimoniale », cette « forêt-capital », doit être une forêt sombre ! Faire de la sylviculture, couper, les propriétaires ne sont pas convaincus : « cette fortune que j'ai là, je n'y touche pas tout de suite, je ne le ferai que lorsque j'en aurai vraiment besoin ». Le bas de laine doit être un gros bas de laine ! Le propriétaire considère que, plus il attend, plus ses bois grossissent, plus il en retirera d'argent. La forêt est ainsi surcapitalisée ! 75 % des parcelles n'ont reçu aucune gestion depuis dix ans ; une parcelle de sapin exploitée en 1999 portait 900 m³/ha ! Comment cette forêt tiendra-t-elle lors de la prochaine tempête ? Et comment résistera-t-elle au changement climatique – même si, ici, et comme l'a expliqué Hervé Le Bouler[7], le risque semble moindre en la matière.
Sous cet éclairage, l'appel du Parc naturel régional Livradois-Forez à « une gestion soignée » prend une résonance toute particulière. « La forêt et le bois qu'elle produit comptent parmi les principales ressources économiques, écologiques et paysagères du Parc Livradois-Forez. De jeunes futaies de résineux ont été plantées pour l'essentiel sur des terrains agricoles libérés par l'agriculture entre les années 1950 et

[4]Aujourd'hui dénommé Plan local d'actions forestières.
[5]Maxime ESTRADE, « Carte des essences forestières du massif de La Chaise-Dieu », pp. 101-102 du présent cahier.
[6]Jean-Claude DOUSSON, « Aspects des forêts du Livradois Forez, de la Réformation d'Auvergne à la Belle Époque (début XVIII[e]-début XX[e] siècle) », pp. 73-82 du présent cahier.
[7]Cf. Hervé LE BOULER, « Pensées forestières pérégrinantes vers La Chaise-Dieu », pp. 99-100 du présent cahier.

1970 avec l'appui du Fonds forestier national. En contrepartie, leurs propriétaires devaient les gérer et les entretenir correctement et régulièrement. Or, elles n'ont malheureusement bénéficié que de trop rares actions de sylviculture. Les éclaircies qui auraient permis de les améliorer n'ont pas été faites à temps. Il s'agit donc de boisements très serrés, très hauts, composés d'arbres très fins et instables.
Dans la plupart des cas, on ne peut aujourd'hui envisager d'autre solution que la récolte par coupe à blanc de ces parcelles. Il faut alors ne reboiser que celles qui ont une vocation forestière, et choisir la meilleure façon de le faire afin de ne pas reproduire les erreurs du passé »[8].

Le cas est donc général sur le territoire du Parc : forêts non gérées, forêts abandonnées, forêts timbre-poste. On imagine que, pour un parc naturel régional, l'appel à la coupe rase n'est pas chose facile – qui fréquente les Parcs naturels régionaux sait que la gestion forestière ne fait pas toujours partie des fondamentaux, de l'ADN des Parcs : que dire alors de la coupe rase ! Ici, cet appel est assumé, argumenté : c'est le rapport Ho/Do[9] qui commande ; il confirme la gravité de la situation.
Est-il entendu ? La table-ronde[10] qui s'est tenue, le soir, dans le bel auditorium Giorgy Cziffra de La Chaise-Dieu, a apporté à cette question une réponse incertaine. L'engagement des élus communaux et intercommunaux est entier ; la volonté des élus professionnels est évidente ; l'administration est mobilisée ; nul doute que le conseil départemental qui, de tout temps, apporte aide et soutien à la forêt et à la filière bois saura continuer de soutenir le développement forestier dans le nouveau cadre de responsabilité que fixe la loi NOTRe[11].
Mais planait dans cette salle comme un sentiment d'impuissance. Éparpillement de la propriété forestière avec 70 000 propriétaires privés et une moyenne de la propriété de 2,5 ha éclatés le plus souvent en cinq parcelles non contiguës ; éloignement, absentéisme des propriétaires ou ignorance de la localisation de leurs parcelles ; coût du reboisement fortement accru par la nécessité de protéger les plants de la dent du gibier ; et toujours cette posture du « bas de laine » dont il est si difficile de faire entendre qu'elle est une fausse piste…
Les difficultés, les freins ne manquent pas. Le Plan de développement de massif du plateau de La Chaise-Dieu, développé en trois phases sur quatre années, n'a pas réussi à emporter l'adhésion des propriétaires : « beaucoup de propriétaires ont participé aux réunions, mais il aurait fallu monter, et montrer, des actions concrètes. Au bout des quatre ans, c'était encore trop tôt, les propriétaires n'étaient pas prêts ».

[8]Parc naturel régional Livradois-Forez, *Les cahiers du Parc-FORETS* : « Reboiser dans le Parc naturel régional Livradois-Forez ». Plaquette 8 pages, juin 2012.
[9]Ho, hauteur des arbres dominants (en mètres) ; Do diamètre moyen des arbres dominants (en mètres); si le rapport Ho/Do est supérieur à 80, le retard d'éclaircie est tel que le rattrapage est impossible, l'éclaircie n'est plus possible, la coupe doit être intégrale.
[10]Y participaient : André Brivadis, maire de la commune de La Chaise-Dieu ; Philippe Meyzonet, président de la communauté de communes du plateau de La Chaise-Dieu ; Mme Nathalie Boudoul, vice-présidente du Parc naturel régional du Livradois-Forez ; Michel Rivet, président du syndicat départemental des propriétaires forestiers, accompagné de Mme Colette Zemerli, propriétaire forestier et entrepreneur à La Chaise-Dieu ; Stéphane Filaire, président de l'interprofession régionale Auvergne Promobois ; Dominique Gillet, directeur de l'espace rural et du développement local au Conseil départemental de la Haute-Loire ; Bertrand Teissèdre, ingénieur à la DDT de la Haute-Loire.
[11]Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, JO du 8 août 2015, page 13705.

Le débat a été riche, passionnant et comme à l'habitude, passionné. « Il faut poursuivre l'action, il faut une animation continue » ; « La formation peut-elle susciter la motivation ? » ; « À quand une fiscalité qui incite à la gestion forestière ? » ; « Que dit le territoire ? N'est-ce pas au niveau d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs qu'il faut chercher la solution ? » ; « Ne devrait-on pas confier l'affaire à un opérateur extérieur au système ? » ; « Il faut constituer une catégorie de propriétaires de surfaces moyennes susceptibles d'être intéressés ». Pas simple !
Même si, pour une bonne part, la forêt est sombre, ne voyons tout de même pas tout en noir. Sur la commune de Collat, Georges Missonier est confiant : « Le travail d'animation paye ; au bout de cinq ans, il porte ses fruits. Depuis deux ans, nous marquons des coupes et il y a une bonne perspective de mutualisation des prochaines coupes »[12]. Ce propriétaire forestier est conscient que « le vieillissement des sapins n'est pas une bonne chose ; avec l'arrivée du gui, il y a dépréciation du bois ». Il se fait porte-parole de la gestion forestière. Pour le renouvellement des peuplements de douglas, il prône la plantation avec recours à une bonne provenance plutôt que la régénération naturelle.

Aujourd'hui, comment valoriser cette forêt ? Quelle exploitation, quelle transformation des bois qui en sortent ? Il n'y a pas si longtemps, on a pu entendre, par la voix de hauts responsables de la filière bois qu'il fallait que la forêt s'adapte à l'industrie – où est la baguette magique qui pourrait ainsi, avec une rapidité conforme à celle qu'impose l'investissement industriel, transformer les peuplements forestiers de sorte qu'ils offrent aussitôt les essences et les diamètres demandés par les scieurs ? Stéphane Filaire, lui, tient un langage de raison : « on s'est adapté à ce que la forêt nous donne » !
Apparemment, cette adaptation a été menée de façon intelligente : sur trois sites, dédiés respectivement aux petits bois, aux grumes et à la deuxième transformation, sa scierie débite 50 000 m³ : pin sylvestre majoritairement, mais aussi douglas, sapin, épicéa. La scierie combine, au mieux des essences et des dimensions, sciage, séchage (une chaufferie bois alimentée par les connexes a été installée à Sembadel Gare), rabotage, aboutage. Sur un rayon de 150 km, Stéphane Filaire « joue » avec les bois disponibles ; il porte lui-aussi le message de la gestion forestière mais il sait bien qu'il ne peut changer la forêt, et que sa capacité à changer le comportement des propriétaires forestiers est limitée. Incontestablement, il est un acteur du développement économique local, la confirmation que « le challenge qui doit permettre des créations d'emplois pour mobiliser, exploiter et transformer davantage de bois », évoqué par René Roustide, est possible.
L'action devra être menée à tout petits pas. Comme l'expliquait Maxime Estrade, « je commence par proposer de regrouper quelques lots pour avoir au moins un camion… ».

[12]Georges MISSONIER, « La commune de Collat (Haute-Loire), pp. 121-122 du présent cahier.

À moins que la certitude l'emporte et que notre pays ne puisse décidément pas, dans le contexte économique actuel et face aux menaces du changement climatique, se passer des produits de la forêt, bois d'œuvre et bois énergie en particulier. Et que, comme il l'a fait au sortir de la dernière guerre mondiale avec l'agriculture pour que celle-ci nourrisse le pays, l'État décide de mettre en place des mesures autoritaires dans le but d'amener, selon la jolie formule de René Roustide, les « propriétaires qui ont une relation distante avec leur forêt, à s'y mettre ou à se démettre ». Gérer durablement, exploiter et commercialiser les bois… ou alors vendre pour regrouper et mettre en place une gestion concertée.

La forêt, bas de laine, oui. Oui, sans hésitation. La forêt doit rapporter de l'argent à son propriétaire. Le capital qu'elle représente – en même temps, on le sait, qu'elle représente beaucoup d'autres choses, également précieuses et qu'il faut valoriser au bénéfice de tous – doit produire des revenus. Mais ce n'est pas en le conservant jalousement « sous clé », sans rien y faire, comme l'Harpagon de Molière avec sa précieuse cassette, que le propriétaire réalisera « cette fortune ». La voie, incontournable, est celle d'une gestion durable argumentée, réfléchie, appropriée, et volontaire. Certains propriétaires sylviculteurs du territoire de La Chaise-Dieu l'ont heureusement compris.
Puisse leur exemple inspirer nombre de leur voisins ; puissent les efforts des forestiers privés être payés en retour ; puisse ce grand mouvement de développement d'une gestion forestière durable de qualité, qu'appelle notre forêt, se mettre en place.

LA FORÊT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

René ROUSTIDE[1]

La forêt est un élément essentiel du paysage en Haute-Loire. Les premiers résultats connus de l'inventaire forestier réalisé sur le terrain au cours de l'année 2002 confirment la progression des surfaces forestières dans le département.

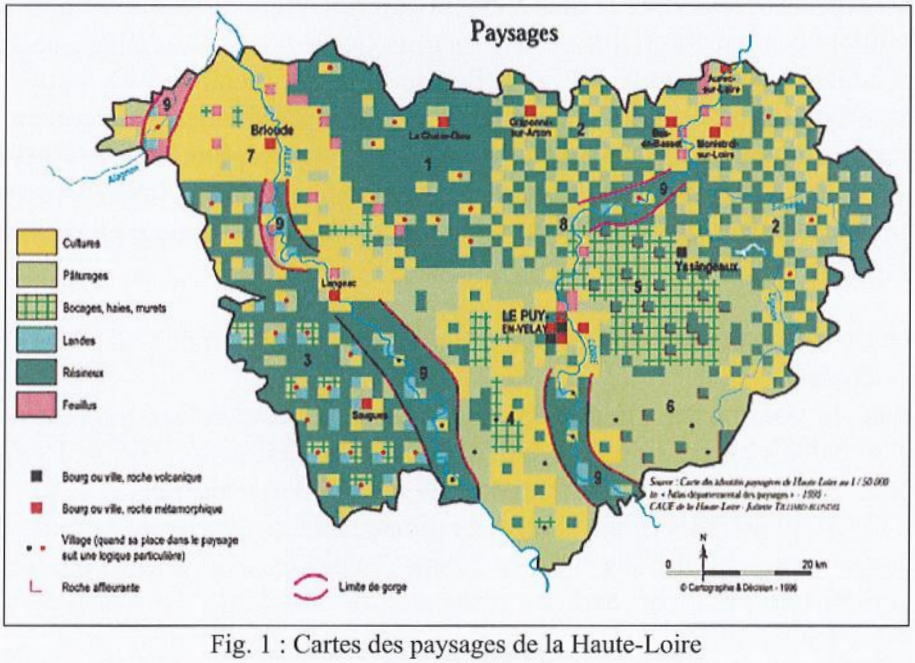

Fig. 1 : Cartes des paysages de la Haute-Loire
www.haute-loire.fr

Des surfaces forestières et des volumes sur pied en progression

La forêt couvrait 186 500 hectares en 2002 ce qui représentait 37,2 % du territoire. Son extension s'est poursuivie à un rythme ralenti d'environ 370 ha par an au cours des dix années suivantes. Ce sont les régions naturelles les plus forestières, comme le massif de La Chaise-Dieu ou le plateau granitique du nord-est, qui participent en priorité à cette extension.

[1]IDTEF e.r., propriétaire forestier.

Mais, plus que l'accroissement des surfaces boisées, c'est l'augmentation des volumes de bois sur pied qui est remarquable. Malgré les deux tempêtes supportées par les peuplements forestiers en 1982 et en 1999, le volume moyen de bois sur pied à l'hectare a augmenté de plus de 45 % en 30 ans, à plus de 25 % au cours des onze dernières années. Avec 221 m³ par hectare, les volumes unitaires des peuplements sont parmi les plus élevés de France.

Une évolution dans la répartition des essences forestières

L'inventaire traduit égaiement une évolution dans la répartition des essences forestières. Les résineux restent largement prioritaires, qu'ils soient issus de régénérations naturelles lors de la colonisation des terrains laissés en fiche à la fin du XIXe siècle et dans la première partie du XXe siècle, ou de plantations réalisées dans les années 1960 à 1990.
Le pin sylvestre reste l'essence la plus représentée. La Haute-Loire est au premier rang des départements français en matière de volume sur pied. Malgré tout, dans le contexte d'augmentation générale de la surface et des volumes, le pin sylvestre est plutôt en phase de régression. Cette essence pionnière, qui a colonisé des surfaces importantes et permis de valoriser le plus souvent naturellement de très nombreuses parcelles abandonnées par l'agriculture, est victime de sa faible croissance, de sa sylviculture coûteuse et surtout de la difficulté à commercialiser les coupes d'éclaircies pourtant indispensables à la croissance et à l'équilibre des peuplements.
Le sapin pectiné continue sa progression en volume et en surface. Son accroissement annuel global vient de dépasser l'accroissement des peuplements de pins sylvestres et son volume sur pied est très proche d'atteindre celui du pin. Ce volume a doublé depuis 1970.

Deux autres essences résineuses ont eu une progression très importante au cours de ces dernières années:
- l'épicéa, dont le volume sur pied a doublé en 11 ans, résultat des importants reboisements réalisés avec l'aide du Fonds forestier national entre 1955 et 1990, dans les zones du département supérieures à 900 ou 1 000 m d'altitude ;
- le douglas, utilisé plus tardivement dans les reboisements de moyenne altitude a vu son volume sur pied multiplié par 10 en 20 ans. Toutefois, avec une production annuelle de 150 000 m³, cette essence reste encore marginale dans la récolte forestière départementale.

Pour ces deux essences, les sylviculteurs doivent impérativement réaliser les éclaircies nécessaires au développement des jeunes peuplements et indispensables à la préservation de la biodiversité.

Les feuillus occupent 16 % du territoire forestier. Leur volume sur pied a doublé au cours des trente dernières années. Ils sont représentés majoritairement par deux essences :
- le chêne, qui occupe les versants de moyennes altitudes ainsi que quelques terrains argileux des régions les plus basses ;
- le hêtre, présent surtout en altitude, en peuplements purs ou en mélange avec les résineux.

Chêne et hêtre ont une bonne dynamique de développement même si leur production par hectare et par an reste très inférieure à celle de la majorité des résineux. Ils présentent un intérêt tant pour leur capacité à alimenter la filière bois énergie, que pour leur rôle cultural, paysager et bénéfique à la biodiversité des espaces forestiers.

Conclusion

L'enseignement de cet inventaire forestier est multiple :

- la forêt du département conserve une bonne dynamique de développement. Cette progression des surfaces et des volumes est en phase avec la fonction de puits de carbone reconnue à la forêt ;
- au vu de l'accroissement important de la production de bois et afin de limiter la capitalisation sur pied, il est nécessaire d'exploiter des volumes plus importants. Ces volumes supplémentaires permettront un meilleur approvisionnement de la filière de transformation. C'est aussi un challenge qui doit permettre des créations d'emplois pour mobiliser, exploiter, et transformer davantage de bois ;
- si l'inventaire forestier traite uniquement de la fonction de production de la forêt départementale, les propriétaires forestiers, privés et publics, ainsi que les gestionnaires doivent intégrer les autres fonctions environnementales et sociales, dont l'importance reste majeure : paysages, flore, faune, biodiversité, protection des sols, régularisation des débits des cours d'eaux, qualité des eaux, accueil du public, promenade, chasse, menus produits, etc.

La gestion durable de la forêt doit obligatoirement permettre aux écosystèmes de répondre aux besoins en biens et en services qu'exprime la société tout en préservant les capacités de ces milieux de répondre aux attentes des générations futures.

LA FORÊT SUR LA COMMUNE DE CHASSAGNES (HAUTE-LOIRE)

René ROUSTIDE[1]

Situation administrative

Le nom de Chassagnes vient du latin ***cassanus***, le chêne. En ancien français une ***chussagne*** était une chênaie. La commune (43230) fait partie :
- du département de Haute-Loire,
- de l'arrondissement de Brioude (20 km de Brioude),
- du canton de Paulhaguet (1,5 km de Paulhaguet),
- de la Communauté de Communes du Pays de Paulhaguet,
- du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

La surface de la commune est de 1 224 hectares.

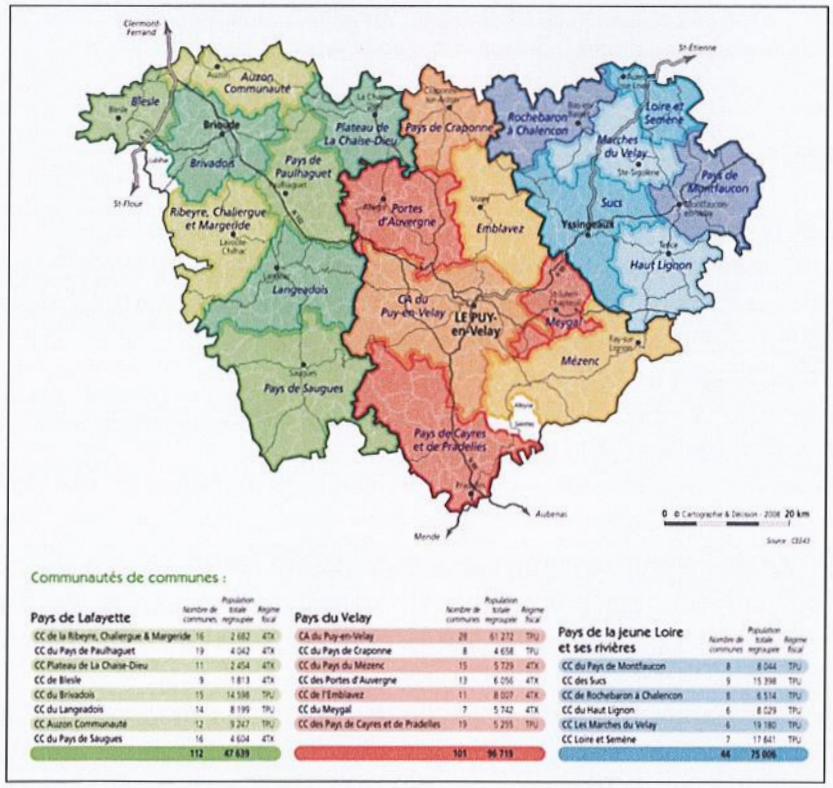

Fig. 1 : Carte du département de la Haute-Loire.
www.departement.haute-loire.com

[1]IDTEF e.r., propriétaire forestier.

La commune compte une belle église, récemment restaurée ; une chapelle également restaurée, avec des vitraux du XIXe siècle ; un château avec un parc arboré ; de vieilles maisons en pierre ; un pont en pierre.

Fig. 2 : L'église restaurée de Chassagnes, mi gothique-mi romane.
http://www.cc-paysdepaulhaguet.fr/les-communes/chassagnes

Milieu Physique

La géographie et le relief

La commune est située en partie en plaine (bassin de Paulhaguet) et en partie en versants (versants ouest des monts du Livradois). La zone de plaine porte en majorité des cultures et la zone en pente porte en majorité des bois.
Les altitudes extrêmes sont de 529 m et de 871 m.
Le territoire est orienté au nord-ouest. Les versants sont entrecoupés de ravins peu profonds également orientés vers le nord-ouest.

Le climat

Il est caractéristique des climats continentaux avec des hivers froids et secs et des étés chauds. Les températures présentent des extrêmes marqués et de fortes amplitudes saisonnières et quotidiennes. Les risques de gelées de printemps sont élevés.
Légèrement plus abondantes que dans la vallée de l'Allier, les précipitations sont de l'ordre de 750 mm par an. Les hivers sont secs et les précipitations d'été sont souvent sous forme d'orages.

L'hydrographie

Aucun cours d'eau important ne traverse la commune. Les trois principaux ruisseaux (le Bastard au nord, le ruisseau de Faveyrolles au centre et le ruisseau de Chassagnes au sud) et les rases (de Bonnefond et d'Esboyer) sont tous sans eau durant un ou plusieurs mois en fin d'été.

Fig 3. : Le pont de Chassagnes
http://www.cc-paysdepaulhaguet.fr/les-communes/chassagnes

Les sols

La partie basse de la commune repose sur des terrains sédimentaires très argileux dans la partie nord, plus sableux et filtrants au centre et au sud. La partie en versants repose sur des gneiss qui donnent de bons sols forestiers en plateaux ou en exposition nord. Une faille sud-nord sépare les deux types de roche mère.

Le paysage

La zone agricole présente un paysage plutôt ouvert, mais il conserve des haies en particulier le long des ruisseaux et des rases. Le paysage reste coupé par le linéaire arboré. Quelques zones de talus sont également boisées de chêne et de pins.
La zone boisée a un paysage plutôt fermé, mais quelques « ouvertures » dans les peuplements permettent d'avoir des points de vue remarquables. On peut apercevoir Brioude, les monts Dômes, le Sancy, le Cézalier[2] et la Margeride depuis le haut de la commune.

[2]Le Cézalier, Sejalye en occitan, a pour étymologie d'être le pays du seigle, C'est un ségala, dirait-on en Aveyron…

Le milieu économique et humain

La démographie

En 160 ans la population a perdu 4/5 de ses effectifs : 175 habitants en 2007, 173 au recensement de 2011. L'habitat se répartit entre le bourg et 10 hameaux.

L'évolution démographique

1806	1836	1866	1906	1926	1946	1968	1990	1999	2011
647	711	586	440	355	246	181	144	129	173

L'axe principal de desserte est la route départementale 22 (de Paulhaguet à Collat), qui traverse la commune sur sa plus grande longueur. À partir du bourg, huit voies communales rayonnent pour desservir les hameaux. Les commerces sont absents. Quelques artisans ont leur siège sur la commune.

L'occupation du territoire de la commune (d'après le cadastre)

Situation vers 1830

Labours : 48 %, prairies : 13 %, landes : 13 %, bois : 22 %.

Situation en 2005

En 2005, le cadastre indique : terres : 223 ha (18 %) ; prés : 307 ha (25 %) ; landes : 86 ha (7 %), bois 550 ha (45 %).
En réalité, peu de landes ; environ 80 % ont été mises en culture et 20 % reboisées.

Fig. 4 : La chapelle restaurée de Chassagnes, avec des vitraux du XIX^{e} siècle
http://www.cc-paysdepaulhaguet.fr/les-communes/chassagnes

L'agriculture

Elle est représentée par sept exploitations agricoles et une s'est diversifiée en réalisant une activité d'accueil à la ferme.
Production : lait, ovins (agneaux), céréales.

Aucun remembrement agricole n'a été réalisé sur la commune. La restructuration des exploitations s'est faite sans changement de la propriété foncière.
Il y a 50 ans la zone agricole présentait un paysage de bocage formé de petites parcelles majoritairement en prairies permanentes. Aujourd'hui, et même sans remembrement, le paysage est beaucoup plus ouvert, suite à l'agrandissement des parcelles cultivées. Les friches sont rares.

La forêt

Elle couvre environ 580 hectares, dont près de 30 hectares de forêts sectionales (essentiellement la section de Faveyrolles et la section de Chassagnes). Le taux de boisement actuel (cf. résultat diagnostic PDM) est de 52 %. La propriété forestière est à dominante privée.

Les essences
Les résineux : pin sylvestre, sapin pectiné, douglas. Il y a peu d'épicéas, de mélèzes. Il n'y a pas de cèdre. Ils représentent environ 65 % de la surface boisée.
Les feuillus : chêne sessile et chêne pédonculé, hêtre, merisier, frêne, bouleau, tremble, quelques érables et ormes. Très peu de châtaigniers.

Les peuplements
- taillis de chêne souvent remplacés par des résineux après coupe à blanc (30 %),
- futaie ou taillis d'autres feuillus (3 %),
- futaie de pins (30 %) : plus importante dans le passé, transformée en sapinière ou plantée en douglas après coupe à blanc.

En cas d'absence de reboisement les peuplements de pins coupés à blanc sont remplacés par des recrus de chêne,
- sapinière (25 %),
- plantations de douglas (10 %),
- zones vides d'arbres (2 %).

La production de la forêt

Résineux
- Bois de construction : charpentes, petits sciages pour fermette,
- bois à palette et trituration,
- pas ou très peu de récolte de bois énergie résineux.

Feuillus
Bois de chauffage pour usage local ou vente en bûche sur marché local. Très peu de grumes valorisables par le sciage : quelques chênes et merisiers mériteraient d'être sciés.

La structure foncière

Hormis les « anciens bois du château », la forêt est particulièrement morcelée en particulier au nord-est de la commune. En outre, un certain nombre de parcelles sont en indivision.
Près d'un tiers des surfaces est géré par une coopérative. Un autre tiers est géré par les propriétaires ; certains sont très présents, d'autres sont moins présents ; certains ne réalisent que des récoltes non suivies de travaux. Enfin, de nombreux propriétaires, souvent parmi les plus petits, n'assurent aucune gestion de leurs parcelles. Il existe également plusieurs parcelles boisées considérées comme biens vacants et sans maîtres.
Pour les propriétaires qui n'ont qu'une relation distante avec leur forêt, il serait souhaitable de les convaincre à « s'y mettre ou à se démettre ». Une étude foncière plus approfondie mériterait d'être réalisée.

La desserte forestière

La RD 22 a longtemps été le seul axe de desserte qui pénétrait le massif. Les autres sorties des bois se faisaient par les accès aux villages : La Barraque, Lhermet, La Chaud, Faveyrolles, Les Roches, Bonnefont, Les Sausses, La Védrine, Rodier (commune de Paulhaguet), Les Souves (commune de Collat).
Des chemins ruraux ont été aménagés depuis une trentaine d'années :
- route forestière intercommunale (Chassagnes, Sainte Marguerite, Mazerat Aurouze) de Fontchaude à La Brousse,
- route forestière intercommunale (Chassagnes, Paulhaguet, Saint Préjet Armandon) de Bartol à Faveyrolle,
- piste forestière de la Catay : cette piste relie la route précédente à la route des Souves (commune de Collat),
- piste des Levades et piste de La Vernède. Ces deux dessertes, créées pour un usage d'abord agricole, permettent la vidange des parcelles boisées en bout de pistes.

Tous les chemins ruraux sont accessibles aux grumiers et permettent une desserte convenable du massif boisé. Quelques tronçons de pistes prévues au schéma de desserte du Pays de Paulhaguet mériteraient d'être étudiés dans les années à venir.
Cependant, du fait du morcellement marqué, de nombreuses parcelles n'ont pas d'accès direct sur une voie publique et doivent se débarder par des servitudes de passage sur des parcelles riveraines.

Le gibier

Le chevreuil est présent de façon significative depuis une vingtaine d'années et cause des dégâts de plus en plus fréquents sur les plants et les semis : frottis sur douglas, mais aussi sur pins sylvestres et merisiers ; abroutissements sur sapins et sur feuillus (chênes et merisiers).
Le cerf est hors du massif officiel, mais la présence d'animaux erratiques est avérée (constat d'un cas d'écorçage).

Le sanglier est très présent à des densités variables suivant les années. Il cause des dégâts sur les douglas proches des souilles (un cas d'arrachage de plants à l'automne 2006). La commune a été considérée comme point noir en 2010. La réserve de chasse est principalement en zone forestière.

L'environnement

Projet d'extension de la zone Natura 2000 « Complexe minier de la vallée de la Senouire » sur la commune. Ce site est voué à la protection des chauves-souris. Réflexion en cours pour mettre en place une protection des forêts et prairies du bois de Lavaux.

LA COMMUNE DE COLLAT (HAUTE-LOIRE)

Georges MISSONIER

Sur les monts du Livradois entre 687 et 1 191 m d'altitude, la commune de Collat tire la totalité de ses ressources de l'élevage et de l'exploitation des forêts. En 2012, la commune comptait 87 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements effectués dans la commune depuis 1793. 500 Collafois y vivaient jusqu'au dernier quart du XIX^{e} siècle, période où la commune a commencé à décroître : quelque 309 habitants en 1911, une population qui se maintient à peu près autour de 250 entre les deux guerres, mais l'exode rural reprend après la Libération, les habitants recensés ne se maintenant qu'un peu en dessous de la centaine depuis vingt-cinq ans, avec un léger redressement qui s'esquisse ces dernières années.

Fig. 1 : Le village de Collat (43830). Carte postale. Source google images.

À Collat, le territoire de 1 020 ha est couvert par 381 ha de forêts, dont 300 appartiennent à des propriétaires privés (moyenne de 5 à 10 ha) qui les traitent en futaie jardinée et 81 ha appartiennent à la commune ou à des sections de la commune.

On peut lire dans une revue ceci : « en 1956 et en 1961, Collat a obtenu du service des eaux et forêts, à titre exceptionnel, l'exploitation de deux coupes supplémentaires dont le rapport, 30 000 F et 15 000 F, a servi à subventionner les travaux d'adduction d'eau et d'amélioration des chemins vicinaux ».

La forêt de Collat appartient au massif de La Chaise-Dieu, distante de 6 à 7 km à vol d'oiseau. Au Moyen Âge, ce massif était recouvert de feuillus (hêtres et chênes) et de pins. La sapinière actuelle s'est installée progressivement sous le couvert de ces essences.

À cette forêt naturelle, sur la bordure sud, sont venues peu à peu s'ajouter des forêts artificielles d'épicéas et de douglas, dont les performances respectives ont pu être observées lors de la tournée, sur le site où se trouvait l'ancien village : dans cette station du plateau, sapins, épicéas et douglas présentent des croissances en hauteur et diamètre tout à fait satisfaisantes, même si le douglas sait, ici, mieux exprimer son remarquable potentiel.

Au sommet du massif de La Chaise-Dieu a été installé un système de communication visuel par sémaphore, mis au point par Claude Chappe en 1794. À partir de 1844, ce réseau de télégraphe est composé de 534 stations, et de près de 5 000 km de lignes. Vingt-neuf villes sont reliées à Paris. Le 1er mars 1851, le télégraphe est mis à la disposition du public : il n'était jusqu'alors qu'un instrument du gouvernement. D'après Alexandre Dumas, dans son roman éponyme, l'usage en a été détourné par le comte de Monte-Cristo, qui arrive à corrompre l'opérateur, un passionné de jardinage qui aimait trop les fraises.

FORÊT ET TERRITOIRE : LE CAS DU PLATEAU DE LA CHAISE-DIEU

Alain GUÉRINGER[1]

L'organisation de l'espace, sa répartition entre les différentes catégories d'occupation du sol, la dynamique de redistribution des surfaces entre celles-ci, constituent un reflet des évolutions économiques, politiques et sociales du territoire sur lequel elles s'opèrent. Sur le plateau de La Chaise-Dieu, dans le département de la Haute-Loire, la forêt couvre aujourd'hui plus des deux tiers de l'espace, et a été multipliée par trois en un peu plus d'un siècle. Cette dynamique s'inscrit dans un « système foncier local », et poser la question du lien entre forêt et « territoire » suppose un regard sur la société locale qui, à l'articulation entre évolution démographique, structures de la propriété foncière, évolution de l'agriculture, etc., dépasse la seule question forestière.

Une forêt omniprésente, un paysage de clairières

Avec un taux de boisement supérieur à 67 %, le plateau de La Chaise-Dieu figure aujourd'hui parmi les régions les plus boisées de la montagne auvergnate. La forêt y couvre plus de 33 000 hectares sur un peu moins de 50 000 (source IFN), et l'espace agricole se résume à un ensemble de clairières plus ou moins étroites, plus ou moins fermées, découpées dans un vaste massif forestier. Cette emprise forestière varie considérablement d'une commune à l'autre. Les taux de boisement s'échelonnent entre 35 % à 90 %, (fig.1) tempérant plus ou moins l'organisation en clairières évoquée ci-dessus. Alors que ces dernières sont assez vastes et communiquent parfois entre elles par de larges couloirs dans la partie sud-est du plateau, elles sont plus petites, plus resserrées sur la partie nord-ouest, la plus haute en altitude.
Pour presque leur totalité, les peuplements sont résineux. Le hêtre occupe quelques versants orientés à l'ouest, et si le pin sylvestre domine assez largement dans la partie sud-est, la plus basse, le plateau de La Chaise-Dieu reste avant tout le pays du sapin pectiné. C'est l'essence

[1]Géographe, ingénieur chercheur, UMR Métafort (Mutations des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux), IRSTEA Clermont-Ferrand.

noble, celle « à privilégier ». Il occupe même des stations assez basses en altitude, hors de son climax[2]. Dans l'organisation générale des peuplements, J.-M. Escurat souligne l'existence d'une grande couronne de sapinière, faite de plusieurs massifs en continuité les uns des autres, qui suit approximativement la boucle formée par la rivière Senouire dans son écoulement vers l'Allier[3]. À l'intérieur de l'espace ainsi délimité, on trouve une mosaïque complexe, de reboisements en épicéas, de pinèdes, et de clairières agricoles.

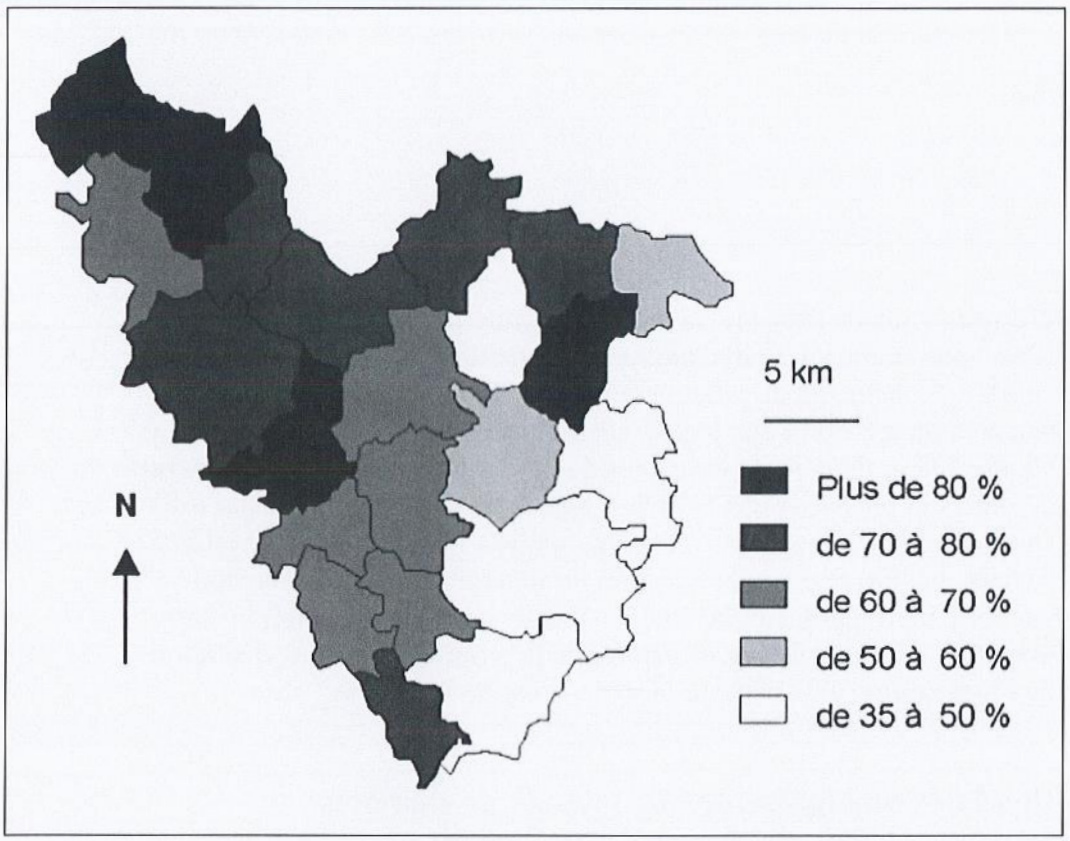

Fig.1 : Plateau de La Chaise-Dieu : Taux de boisement des communes.
Source IFN

Depuis le début du XIX[e] siècle, la surface forestière du plateau a été multipliée par presque trois et demi. Cette progression se fait d'abord lentement. Au début du XX[e] siècle, le taux de boisement s'établit à 26 % (Inventaire DAUBREE), contre 22 % lors de l'établissement du cadastre napoléonien près d'un siècle plus tôt. L'exode rural a déjà commencé, mais il est tempéré par l'ouverture de la ligne ferroviaire du PLM et l'installation de familles de cheminots à Sembadel-Gare. Le rythme de progression forestière reste alors limité à une vingtaine d'hectares par an.

Il s'accélère considérablement par la suite. Au premier passage de l'inventaire forestier national à la fin des années soixante, le plateau affiche un taux de boisement supérieur à 57 %, traduisant un rythme de progression de la surface boisée de l'ordre de 320 ha annuels. À l'occasion des « journées de la forêt », organisées à La Chaise-Dieu en juillet 1931, la valeur approximative de 35 % de taux de boisement est

[2]A. TEULADE, *Étude des stations marginales du sapin pectiné autour du Massif de la Chaise-Dieu (Haute-Loire)*, ENGREF Nancy, CRPF Auvergne, CEMAGREF Riom, 1990, 72 pages.
[3]J.-M. ESCURAT, *Étude forestière du canton de La Chaise-Dieu*, CEMAGREF Riom, École Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, mémoire de fin d'études, 1989, 144 pages.

donnée aux participants lors de la présentation qui leur est faite du massif[4]. Par ailleurs, les surfaces occupées par les reboisements sous leurs diverses formes ou les accrues, dans les résultats des premier et second passages de l'inventaire forestier national (1969 et 1979 pour le département de la Haute-Loire), permettent d'évaluer les surfaces gagnées à la forêt sur les quarante années précédant l'inventaire, et d'estimer un taux de boisement voisin de 40 % en 1940. Ces différents jalons, certes imparfaits, permettent de considérer que l'accroissement de la surface forestière est soutenu dès le début du siècle, l'enforestation concernant entre 280 et 370 hectares en moyenne chaque année.

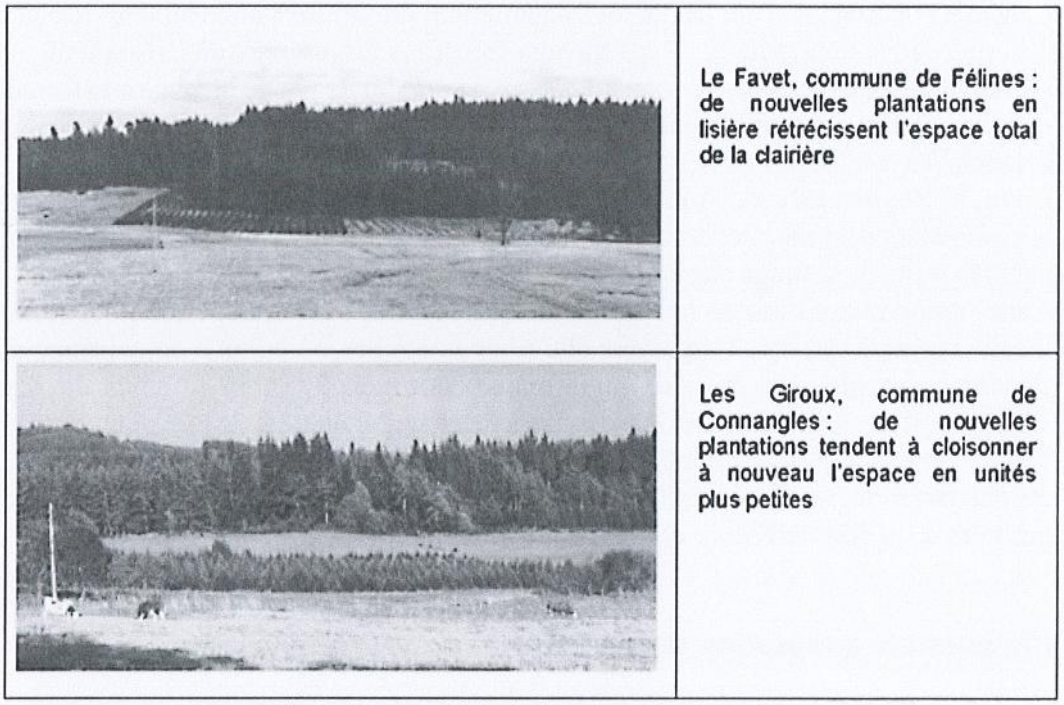

Fig. 2 : Les modalités de la progression forestière

Sur la période plus récente, la dynamique s'est en revanche ralentie. Les surfaces gagnées annuellement par la forêt ne sont plus que de l'ordre de 220 hectares dans les années 1970, et inférieures à la centaine d'hectares depuis les années 1980. Ce ralentissement de la dynamique ne doit cependant pas faire oublier qu'au plan local, certaines communes, Connangles ou Laval-sur-Doulon par exemple, ont connu durant cette dernière période une évolution radicale.

Une forêt ancienne, depuis longtemps intégrée dans les systèmes agraires

On l'a vu, à l'époque de la mise en place du premier cadastre, entre 1807 et 1824 selon les communes, le taux de boisement pour l'ensemble du plateau s'établit à 22 %, ce qui est relativement élevé, à l'époque où la forêt française, et celle du Massif centralen particulier, sont à leur plus bas niveau. Couvrant une portion importante de l'espace, cette forêt a toujours été intégrée sous diverses formes dans l'économie locale, jusque dans les systèmes agraires.

[4]L. RIOCREUX, « Les forêts particulières de La Chaise-Dieu et les syndicats forestiers », *L'orientation économique et financière illustrée*, numéro spécial de mars 1932 consacré à la Haute-Loire, pp. 17-18.

Les bois casadéens furent largement utilisés pour la confection des « sapinières », ces embarcations qui descendaient le cours de l'Allier puis de la Loire pour approvisionner Paris en produits auvergnats. M. Deribier de Cheissac précise qu'ayant « tellement souffert au cours de ce voyage, elles étaient vendues avec leur chargement, comme combustible »[5].

Les paysans casadéens d'alors ont su marier activité agricole et activité forestière. M. Deribier de Cheissac fait ainsi référence aux nombreux paysans qui travaillent également comme scieurs de long, débitant en forêt le bois qui sera ensuite acheminé jusqu'aux chantiers de batellerie de Fontannes, Lamothe et Vézezoux. Cette activité de scieurs de long, ils l'ont d'ailleurs fréquemment pratiquée également dans le cadre des migrations temporaires. À ces travaux forestiers proprement dits, ils ajoutaient, reprenant une pratique plus ancienne encore, la récolte de résine de pin, transformée en poix à l'aide de fours installés en forêt, poix qui servait en particulier à assurer l'étanchéité des « sapinières »[6].
Enfin, E. Rouganne[6] et A. Poitrineau signalent également aux XVIII[e] et XIX[e] siècles la pratique du débardage et du transport de bois par les populations paysannes, jusque vers les ports de flottage sur l'Allier.
Cette bonne intégration de la forêt dans les systèmes agraires et dans l'économie locale explique que très longtemps elle n'a pas été perçue comme concurrente de l'activité agricole. Au contraire, un domaine était bien équilibré au début du XX[e] siècle quand il se composait pour « un tiers de champs, un tiers de pré, et un tiers de bois ». Ayant alors une bonne connaissance de la forêt, de ce qu'elle vaut, de ce qu'elle rapporte, de nombreux propriétaires sur le plateau, agriculteurs à la retraite, héritiers d'un domaine, etc., ont alors choisi de planter leur bien.

L'impossible adaptation du système de polyculture vivrière

L'ampleur de la progression forestière s'explique en grande partie par les difficultés d'adaptation du système agraire traditionnel. Le plateau de La Chaise-Dieu appartient à ces régions de petite culture qui en Auvergne contrastent avec les régions à vocation pastorale affirmée de longue date. Ici, les cultures vivrières, céréales et pommes de terre, ont longtemps occupé l'essentiel des surfaces cultivables, tandis que l'élevage restait accessoire. Ce système caractéristique des montagnes cristallines de l'est du Massif central a permis à ces régions d'atteindre au siècle dernier des densités de population étonnantes. Avec plus 50 hab/km^2, le plateau de La Chaise-Dieu n'atteint alors certes pas celle du Livradois, mais elle reste

[5]M. DERIBIER DE CHEISSAC, *Description statistique de la Haute-Loire*, 1824, Le Puy, 525 pages.
[6]J.-L. BOITHIAS, « Les résiniers-péjassiers du Haut-Forez et du Haut-Livradois : Artisanat et commerce de la poix du Moyen Âge à nos jours », *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, Académie des Sciences Arts et Belles Lettres de Clermont-Ferrand, Tome XCV n°706, juillet-septembre 1990, pp. 127-153.
[7]E. ROUGANNE, *Le commerce du bois dans la Basse-Auvergne, Étude historique*, Université de Poitiers, faculté de droit, Thèse pour le doctorat en sciences juridiques, Clermont-Ferrand, Imprimerie J. de Bussac, 1932, 110 pages.
[8]A. POITRINEAU, « La forêt et la navigation dans les pays hauts du bassin ligérien aux XVIII[e] et XIX[e] siècles », *Histoire de la forêt du Massif central*, Actes du congrès annuel du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Montlosier, 1986, Institut d'études Massif Central, Clermont-Ferrand, 1987, pp. 27-40.

néanmoins élevée compte tenu de l'ingratitude du milieu, et surtout si on la considère en regard du territoire cultivé.

Ce système de petite culture vivrière est celui qui s'est le plus répandu sur les hautes terres du Massif central avec la croissance démographique des XVIIIe et XIXe siècles, et les structures agraires qui le caractérisent sont véritablement nées à cette époque, sur des finages organisés jusqu'alors de façon très lâche, autour de communaux ou de métairies de type agro-pastoral. Mais il est également celui qui dans la montagne auvergnate a eu le plus de mal à s'adapter aux mutations économiques. Il constitue le « meilleur exemple de réussite à la fin de l'époque traditionnelle… et d'échec au XXe siècle »[9].

Les paysans du plateau subissent de plein fouet la série de crises agricoles de la fin du XIXe et du début du XXe siècle et tandis que la dépopulation s'accélère, ils tentent de s'adapter, en associant à ces cultures vivrières une production de veaux de boucherie. Mais l'évolution est lente et difficile, entravée par le maintien de la pluriactivité forestière qui, si elle procure des revenus complémentaires, limite les capacités d'agrandissement par la charge de travail qu'elle représente. En 1955, l'agriculture du plateau est encore marquée par la polyculture traditionnelle. Les exploitations sont petites (11 hectares en moyenne) et consacrent une fraction importante de leur sole aux céréales[10].

Au recensement de 1970, les choses apparaissent bien changées. En quinze ans, plus d'un agriculteur sur trois a disparu, et une nette orientation vers l'élevage s'est opérée, confirmée par les recensements suivants. Avec la mise en place des réseaux de collecte, la production laitière se développe, mais elle reste souvent associée à l'élevage de veaux de 5-6 semaines, bien valorisés sur les marchés locaux. Celui-ci permet un coproduit « viande » dans l'ensemble du produit de l'exploitation intéressant, mais il limite les volumes de lait livrés en laiterie et au total, les quantités de lait produites sont restées faibles, se traduisant par des références particulièrement modestes lors de la mise en place des quotas laitiers.

À la fin des années 1980, alors que les éleveurs laitiers de Haute-Loire livraient en moyenne plus de 60 000 litres de lait, ceux du canton de La Chaise-Dieu en livraient moins de 35 000 litres, certains moins de 10 000 litres[11]. Les aides à la cessation d'activité laitière, mises en place en accompagnement de la politique de quotas, ont alors connu un franc succès sur le plateau. Leur publicité, il est vrai, a été largement assurée par les laiteries, soucieuses de réduire leurs coûts de collecte, et le plateau de La Chaise-Dieu est parmi les secteurs du département les plus marqués par la restructuration laitière.

Dans ce contexte, le renouvellement des exploitations est difficile à assurer. Entre les recensements agricoles de 1970 et 2010 le nombre d'exploitations a été divisé par cinq, et si la surface moyenne est passée de 15 à 45 hectares, la surface agricole totale s'est trouvée réduite de moitié[12].

---

[9]A. FEL, *Les hautes terres du Massif central. Tradition paysanne et économie agricole*, Paris PUF, 1962, 340 p.

[10]M.-H. OULLION, *Les problèmes du développement de l'agriculture dans le canton de La Chaise-Dieu*, Université de Clermont 2, Institut de géographie, mémoire de maîtrise, 1975, 89 pages.

[11]L. BIANNIC, A. GUÉRINGER, G. AMON, G. BAUD, L. DOBREMEZ, J.-L. GUITTON, J. PERRET, C. MICHEELS, *Avenir d'une zone rurale fragile dans le Massif central : Le canton de La Chaise-Dieu*, CEMAGREF Riom, 1990, 95 pages ; J. LEBLANC, « Les motivations et les problèmes des éleveurs du Massif central : étude du canton de La Chaise-Dieu », CTGREF Clermont, CEREOPA Paris, juillet 1975.

[12]V. SEGUY, *Favoriser le maintien de l'agriculture : transmission et installation. Diagnostic agro-économique de la communauté de communes du plateau de La Chaise-Dieu*, AgroParisTech, UFR Agriculture comparée et développement agricole, Paris 2013, 43 pages.

La forêt était supposée enrayer l'exode

Il n'est pas étonnant dans un tel contexte que le plateau de La Chaise-Dieu se soit vidé de ses hommes. Marquant un pic très net sur la courbe d'évolution, une première phase de dépopulation intervient, brutale, entre 1846 et 1860 (Fig. 3). Alors que l'agriculture rentre dans une période difficile, le développement des bassins miniers proches, Brassac-les-Mines et St-Etienne, constituent des foyers d'appel de main-d'œuvre.
Après 1860, la baisse de population se poursuit, mais à un rythme moins soutenu. La mise en chantier de la ligne ferroviaire Vichy-Le Puy par la vallée de la Dore a procuré du travail aux Casadéens, employés à la construction de la voie, puis a entraîné l'installation de familles de cheminots. « La Baraque », ancien relais de diligence, devient à cette occasion « Sembadel-Gare ». Mais le répit ne sera que de courte durée. Après 1910, la dépopulation s'accélère à nouveau, inexorable jusqu'aux derniers recensements.

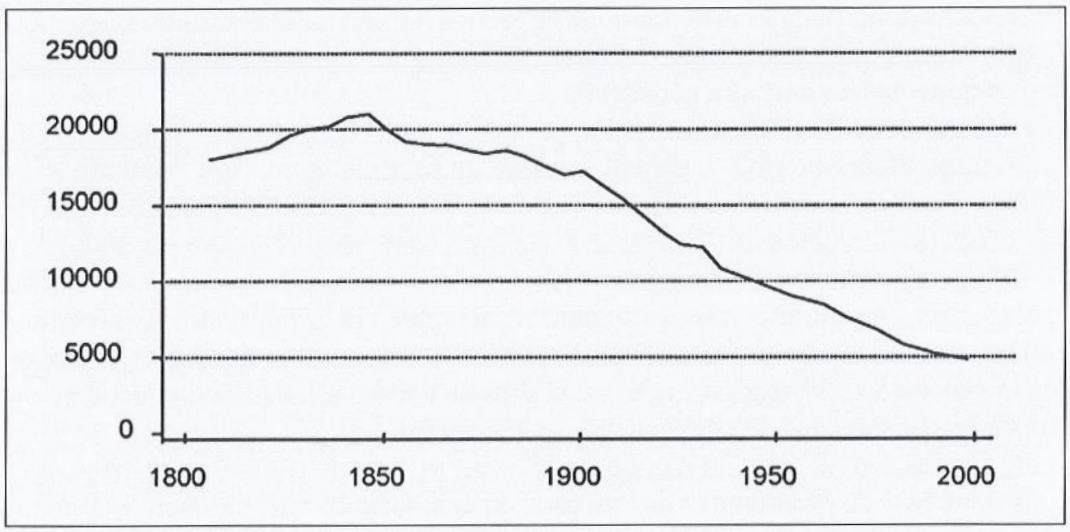

Fig. 3 : Plateau de La Chaise-Dieu : courbe d'évolution démographique.
Source : INSEE dénombrements et recensements de population

Dans ce contexte de déclin démographique et de difficultés agricoles, la forêt est apparue comme une solution de secours. Entre les deux guerres en particulier, certains se sont fait les porte-parole actifs du développement de la forêt. Sous la houlette notamment d'un Benoît Philipon, propriétaire sylviculteur sur le plateau et présenté comme un « véritable apôtre de la forêt »[13], des syndicats de propriétaires sont constitués, avec pour projet le développement forestier que l'on dit alors pouvoir enrayer l'exode. Au nombre d'une trentaine sur l'ensemble du massif, ces syndicats, parmi les premiers constitués en France, rassemblent, dans les années 1930, plus de 1 600 membres et sont regroupés au sein d'une « Union des syndicats agricoles et forestiers de la région casadéenne », dont la présidence est confiée à Benoît Philipon. Toujours sous son impulsion, plusieurs pépinières syndicales sont implantées, qui pour la seule année 1930, ont fourni près de 120 000 plants de pins, sapins et épicéas, à ses adhérents[14]. Elle est également à l'initiative des premières « journées de la forêt »

[13]L. RIOCREUX, *Les forêts particulières de La Chaise-Dieu et les syndicats forestiers*, op. cit.
[14]L. de GARIDEL-THORON, « L'effort forestier depuis la guerre dans le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire », *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1931, pp. 909-927.

organisées en France. Celles-ci rassemblent en 1929, 1930 et 1931 à La Chaise-Dieu des congressistes venus de plusieurs régions françaises comme de l'étranger. Illustrant l'esprit dans lequel était perçue la forêt sur le plateau, elles se terminent par un défilé de chars fleuris et l'élection d'une « reine de la forêt » (fig. 4).

Dimanche 18 Août 1929

Le Mon et L

LA CHAISE-DIEU A FÊTÉ LA FORÊT ET L'ÉTÉ

Avant

L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU La nef intérieure du cloître

Les fêtes de La Chaise-Dieu

LA REINE DE LA FORÊT (Au milieu) : Mlle Jeanne GIRAND. A ses côtés, ses deux demoiselles d'honneur : Mlles Alice CARENIER et Germaine BRUHAT.

Fig. 4 : Extraits de la première page du Moniteur du dimanche et Le petit Auvergnat du 18 aout 1929.

En plusieurs occasions, l'œuvre de cette « Union des Syndicats » est citée en modèle. M. de Nicolay, président de l'Assemblée des présidents de chambres d'agriculture en fait un éloge chaleureux en 1932[15]. P. de Garidel-Thoron la présente comme un exemple à suivre dans le Massif central[16]. Benoît Philipon, quant à lui, à l'occasion de divers articles écrits pour des revues économiques, présente cette forêt comme l'un des attraits touristiques de la région. Elle est selon lui l'élément qui, par l'aisance relative qu'elle procure aux Casadéens, leur a permis de donner une éducation à leurs enfants : « la région casadéenne, fait certainement rare et tout à son avantage, ne possède aucun illettré âgé de moins de 50 ans. Nombreux même sont les jeunes qui, ayant en poche le diplôme de bachelier, restent au pays natal leurs études terminées, tant la forêt exerce sur eux une attraction profonde »[17].

Dans cette ambiance, durant cette première moitié du XX^{e} siècle, se constituent sur le plateau de grandes familles de professionnels de la forêt, scieurs, marchands de bois, propriétaires sylviculteurs. L'un d'eux a laissé son nom à une méthode de cubage du bois, le « chirouze », aujourd'hui abandonnée.

Avec la création du Fonds Forestier National en 1946, la dynamique forestière reçoit une nouvelle impulsion. Sans nier l'impact de la mesure, il convient de reconnaître que sur le plateau, elle est venue renforcer une dynamique déjà bien enclenchée.

[15]J. de NICOLAY, « Politique économique forestière », *Bulletin du comité des forêts*, n°52, 1932, pp. 234-241.

[16]L. de GARIDEL-THORON, « L'effort forestier depuis la guerre dans le Cantal, le Puy de Dôme et la Haute-Loire », *op. cit.*

[17]B. PHILIPON, « La Chaise-Dieu : centre de tourisme », *Revue des intérêts économiques du centre*, 1932.

L'attachement au patrimoine et la mise en réserve du capital

D'autres régions montagneuses, en Auvergne ou ailleurs, ont connu une forte dépopulation tout au long du XX[e] siècle, sans que cette dernière n'entraîne d'aussi importantes mutations de l'espace, les départs des uns permettant souvent au contraire de conforter la situation des autres. Aussi, on ne saurait expliquer cette logique de boisement associée aux difficultés agricoles et à la dépopulation sans évoquer l'attitude des propriétaires vis à vis de leurs biens.

On notera tout d'abord que sur le plan des pratiques successorales, le plateau de La Chaise-Dieu tranche nettement avec l'essentiel du Massif central. S'appuyant sur l'étude des archives notariales, P. Lamaison montre qu'ici, le partage égalitaire prédomine largement et conduit très fréquemment à un partage effectif des biens, plutôt qu'à la recherche de l'équité au moyen de soultes versées entre héritiers[18]. La propriété s'est alors progressivement atomisée.

Un attachement particulier au patrimoine a renforcé cette logique d'éclatement de la propriété. Chacun cherchant à conserver la maîtrise de son bien, en propriété comme en jouissance, la reconstitution des domaines familiaux est restée limitée. S'est enclenchée alors une sorte de cercle vicieux dans lequel les uns, ne pouvant vivre de leur exploitation trop petite, décident de la boiser entièrement avant de quitter la région, et contribuent ainsi au maintien des autres dans une relative pauvreté, en limitant leurs possibilités d'agrandissement. Dans le même esprit, beaucoup d'agriculteurs ont préféré boiser leurs terres à leur retraite, plutôt que les louer. Ce choix, d'une part leur permettait de conserver la jouissance de leur bien, d'autre part correspondait à une mise en réserve de capital pour leurs descendants. Finalement, la progression forestière qui en résulte a encore amplifié la logique de partage, dans la mesure où le maintien d'une unité économique pour un fonds boisé ne se justifiait pas de la même manière que pour une exploitation agricole.

Ces logiques patrimoniales se sont répercutées sur les structures foncières, par l'atomisation du parcellaire d'une part, par l'éclatement de la propriété d'autre part. La démultiplication du nombre de parcelles qui en résulte constitue certainement l'élément le plus frappant, parce que le plus visible. À titre d'exemple, la commune de Berbezit, qui totalise tout juste un peu plus de 1 000 hectares compte 2 210 parcelles aujourd'hui contre 1 405 lors de l'arpentage de 1808. En 1913, on en dénombrait 2 556, soit approximativement un millier de plus que lors de l'établissement du premier cadastre un siècle plus tôt, et 300 de plus qu'aujourd'hui. Au lieu-dit Champ-Redonde, sur cette même commune, pour six parcelles en 1808, on en retrouve 70 sur le plan de 1968 (Fig. 4).

Si, parce que moins visible, il semble moins spectaculaire, l'éclatement de la propriété est également très important. « De la poussière de propriété », telle fut l'expression des congressistes suisses, en visite dans les forêts casadéennes à l'occasion des « journées de la forêt ». À cette époque, les spécialistes remarquent déjà que le massif forestier de La Chaise-Dieu constitue certainement un exemple unique en France, si l'on considère l'éclatement de la propriété en regard de la surface boisée. Cet éclatement est d'ailleurs alors présenté comme un avantage : on cite par exemple un cas d'incendie en forêt de Lamandie, rapidement circonscrit, grâce particulièrement au « nombre d'yeux pour surveiller, et au nombre de bras pour protéger la forêt »[19].

[18]P. LAMAISON, « La diversité des modes de transmission : une géographie tenace », *Études rurales*, n°110-111-112, « La terre, succession et héritage », avr.-déc. 1988, pp. 119-175.

[19]L. RIOCREUX, « Les forêts particulières de La Chaise-Dieu et les syndicats forestiers », *op. cit.*

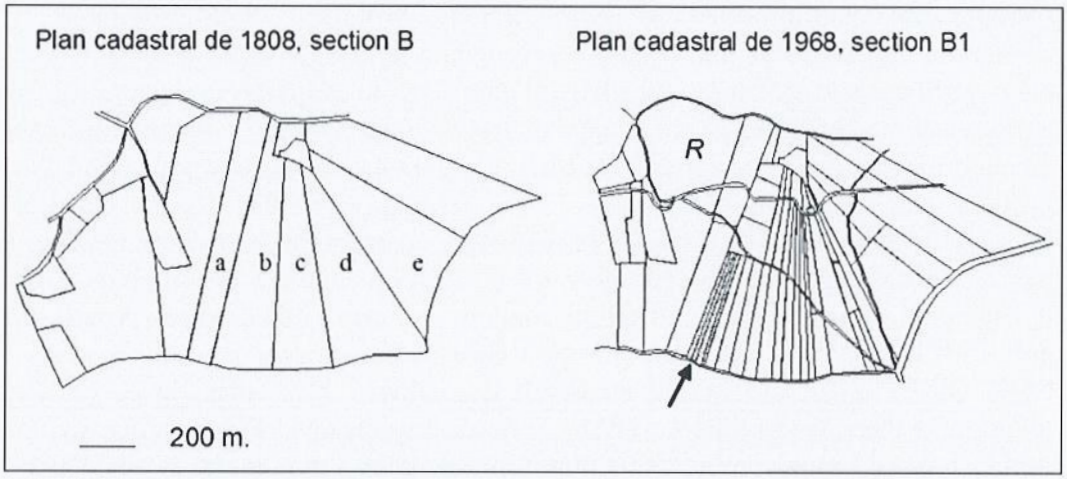

Fig. 5 : L'éclatement des structures de la propriété : la démultiplication du parcellaire au lieu-dit « Champ Redonde », commune de Berbezit[20].

De la complémentarité à la concurrence

L'association d'activités agricoles et forestières dans les systèmes d'exploitation a perduré jusqu'à nos jours. C. Chauchon note ainsi le cas particulier du secteur de La Chaise-Dieu où le travail en forêt représente 70 % des cas de double-activité des chefs d'exploitations[21]. En 1990 sur le canton de La Chaise-Dieu, un agriculteur sur cinq travaille également en forêt, réalisant abattage ou débardage pour le compte de tiers[22]. Cependant, à partir des années 1970, le discours sur la forêt change. La politique de développement agricole prône une plus grande professionnalisation de l'activité et la double activité est critiquée. Parallèlement, la dynamique de boisement est perçue de plus en plus négativement par les élus et les habitants, d'autant qu'elle est fortement associée dans les esprits à la dépopulation. Les préoccupations sont principalement exprimées en termes de paysage, et si jusqu'à une date récente, le mot n'était pas utilisé, il était sous-jacent aux commentaires sur « l'enfermement des villages », « la disparition des points de vues », ou la présence des arbres « aux portes des maisons ». Si la forêt a été présentée au début du siècle comme un moyen d'enrayer l'exode, elle est désormais souvent accusée d'en accélérer le processus.
Vont alors se succéder divers procédures et outils d'aménagement ou de développement, affichant parmi leurs objectifs principaux le contrôle de la progression forestière. La première formule utilisée est la réglementation des boisements. Pour le département de la Haute-Loire, la procédure est permise en 1961 et, dès 1963, des commissions d'aménagement foncier sont en place sur dix-huit communes du plateau. Les premiers zonages sont établis dans l'intervalle 1963-1967.

[20]Reproduction d'extraits de plans cadastraux. Source Archives départementales de Haute-Loire. Sur ces cartes, on peut noter le fort éclatement parcellaire, auquel a contribué il est vrai la modification du réseau de voirie. Pour 6 parcelles en 1808 (notées de « a » à « e » sur le plan de 1808), on en retrouve 70 sur le plan de 1968. En particulier celles notées b, c et d ont été partagées respectivement en 13, 17 et 19 parcelles. Pour les parcelles teintées et indiquées par la flèche, les rectifications manuelles portées sur le plan de 1968 montrent que leur découpage est récent. Il a conduit à la création de 4 parcelles d'une quinzaine de mètres de large chacune. Parallèlement, la parcelle indiquée « R » sur le plan de 1968 correspond au seul regroupement de parcelles.

[21]C. CHAUCHON, « Pluri-activités agricoles en Haute-Loire », *Revue d'Auvergne*, tome 104 n°4, 1990, pp. 299-309.

[22]L. BIANNIC et al., « Avenir d'une zone rurale fragile dans le Massif central : Le canton de La Chaise-Dieu », *op. cit.*

Compte tenu des limites de la procédure, d'autres formules ont été recherchées. Au milieu des années 1980, une Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) a été planifiée sur le secteur de La Chaise-Dieu. Dans le cadre de cette opération, six actions ont été engagées parmi lesquelles trois étaient particulièrement consacrées au maintien de l'équilibre agriculture-forêt. La première visait, par l'attribution d'une prime, à inciter les propriétaires à concéder un fermage lors d'une cessation d'activité. La seconde action visait à favoriser les échanges en propriété, afin de réorganiser le parcellaire des exploitations agricoles, et d'éviter les plantations anarchiques. Enfin, la troisième, intitulée « améliorations foncières », prévoyait diverses possibilités dont l'attribution d'une aide pour la suppression de boisements en « timbre-poste ». Cette OGAF avait été initiée au début des années 1980 dans le cadre d'un « Périmètre d'actions forestière » (PAF), formule inspirée des « Plans d'aménagement ruraux » (PAR) plus connus, mais plus foncière dans son contenu et adaptée aux régions à forte densité forestière. La réflexion s'est prolongée par la suite et concrétisée dans des actions plus innovantes, destinées à compléter la réglementation des boisements, et dont l'objet principal était de favoriser la demande en terres agricoles.

Dans l'ensemble, cette succession d'initiatives apparaît comme un empilement des formules dans lequel chaque nouvelle procédure engagée vient pallier les insuffisances des précédentes ou contrer les réactions d'autres acteurs[23]. L'enjeu principal, porté par la profession agricole locale est de préserver l'espace agricole. Les adversaires désignés sont les propriétaires et les forestiers. À l'inverse, les organisations professionnelles agricoles et le PNR du Livradois Forez sont identifiés comme des alliés. La position d'autres acteurs est par contre plus difficile à cerner : dans ces débats, l'administration est le plus souvent représentée par son service forestier, tandis que les positions des municipalités sont assez ambiguës et parfois marquées par les intérêts personnels des élus[24].

Les limites de la réglementation des boisements

Sur le plateau de La Chaise-Dieu les communes se sont dotées très tôt de réglementations de boisements, mais celles-ci se sont avérées peu efficaces contre la progression forestière. Les premiers zonages, établis dans les années 1960, visaient presque exclusivement à protéger le bâti. Des « zones réglementées » relativement restreintes avaient été délimitées autour des hameaux, tandis que le reste du territoire, « par différence » en quelque sorte, restait classé « zone libre ». Ces dernières, malgré un taux de boisement déjà élevé sur le plateau, englobaient souvent des espaces agricoles encore importants.

Les révisions de zonage qui ont suivi, notamment à la fin des années 1970, ont tenté de limiter le mal et se sont traduites par un accroissement des surfaces classées en zone réglementée. Elles ont aussi entériné de fait l'implantation de boisements qui perturbent l'organisation de l'espace et l'exploitation agricole des parcelles voisines.

[23]V. PIVETEAU, A. GUÉRINGER, « Grille de lecture de la gestion concertée d'un territoire : l'exemple du palimpseste casadéen », Les mutations dans le milieu rural, Actes du colloque de géographie rurale, Caen, 17-18 septembre 1992, Presses universitaires de Caen, 1995, pp. 439-451

[24]A. GUÉRINGER, *Stratégies des acteurs locaux et mutations foncières dans la montagne auvergnate : contribution aux objectifs de gestion de l'espace*, Thèse de doctorat, Institut de géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Clermont-Ferrand, 2000, 496 pages.

Au milieu des années 1990 l'introduction de « zones interdites » autour des hameaux marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la procédure. Mais dans l'ensemble, cette chronologie illustre le fait que les zonages sont en retard sur la dynamique.

Par ailleurs, si la procédure tente de contrôler la progression des plantations par autorisation et interdiction, les alternatives au boisement ne sont pas abordées, et c'est ici la principale faiblesse d'une telle mesure. Pour une parcelle, située en zone réglementée qui ne trouverait pas preneur parmi les exploitants agricoles, l'interdiction devient caduque. Sur le plateau de La Chaise-Dieu, entre la mise en place des premiers zonages au début des années 60 et l'introduction des zones interdites à la fin des années 90, près des deux tiers des demandes d'autorisation de boisement formulées ont été accordés[25].

On doit garder à l'esprit que la mise en place d'une telle procédure se traduit par la création d'une limite au droit de propriété, limite assortie d'un zonage qui plus est, ce qui signifie qu'elle ne s'applique pas de manière uniforme à l'ensemble du territoire, donc des propriétaires. On comprend les remous et les passions qu'elle peut soulever, l'ambiguïté des prises de position, les contradictions même, dans les décisions des membres de la commission communale ou du maire, tant pour l'établissement du zonage que dans l'application de la réglementation ensuite.

Les conflits qu'elle peut engendrer expliquent probablement la progression présentée ci-dessus dans la mise en œuvre de la procédure par les communes du plateau, où il apparaît que l'on tente bien souvent d'enrayer en urgence un mal déjà fait. Cela explique certainement aussi le temps mis par certaines communes pour élaborer et appliquer leur réglementation : à Laval sur Doulon, la constitution de la commission d'aménagement foncier date de janvier 1963, l'arrêté définitif approuvant le zonage de décembre 1973.

Significative aussi est la difficulté que le maire de Connangles a éprouvée pour faire adopter par son conseil municipal une révision du zonage et l'adoption de périmètres classés « zone interdite », tandis que celui de Chassignoles, exploitant forestier, tentait de revoir celui de sa commune, vieux de deux ans seulement, provoquant alors l'hostilité des agriculteurs. À St-Pal, le maire en place à l'époque du zonage, également exploitant agricole, avait conservé en « zone libre » l'ensemble des terrains de son exploitation, se réservant ainsi le droit de les boiser.

De l'AFICC[26] à « l'article 19 » : contrôler l'enforestation en relançant la demande en foncier agricole

La réflexion engagée à l'occasion de l'OGAF s'est prolongée par la suite et concrétisée dans des actions plus innovantes, destinées à compléter la réglementation des boisements, et dont l'objet principal était de favoriser la demande en terres agricoles. À partir d'un double constat, sur l'insuffisant renouvellement des chefs d'exploitations d'une part, sur les limites des différentes procédures de l'autre, un groupe d'agriculteurs du canton de La Chaise-Dieu a pris l'initiative, en 1984, de constituer une association ayant pour objet d'impulser une dynamique forte d'installation. Considérant qu'une densité minimum d'exploitations était nécessaire

[25]A. GUÉRINGER, *Stratégies des acteurs locaux et mutations foncières dans la montagne auvergnate : contribution aux objectifs de gestion de l'espace, op.cit.*

[26]Association foncière pour l'installation dans le Canton de La Chaise-Dieu (AFICC).

au maintien d'un environnement social et professionnel (possibilités de travail en commun, maintien du réseau de collecte laitière, etc.), et compte tenu de la démographie agricole, cette « Association foncière pour l'installation dans le Canton de La Chaise-Dieu » (AFICC), a pris le parti de l'installation « hors cadre familial ».
L'étroitesse des structures agricoles ne permettait pas de constituer des unités économiquement viables à partir des exploitations libérées, tandis que le rassemblement de plusieurs unités était rendu difficile par l'étalement des cessations d'activités dans le temps, et par l'absence de marché foncier. L'association a donc mis sur pied une formule originale de stockage du foncier en fermage. Le principe en est simple et peu coûteux : les propriétaires concèdent un bail à l'association, celle-ci faisant alors exploiter les terres par convention d'occupation précaire au profit de l'un de ses membres. Quand la superficie stockée est suffisante, éventuellement après restructuration foncière, l'AFICC, en collaboration avec les structures agricoles départementales, prépare l'installation du candidat retenu. Si elle est simple, la formule n'en repose pas moins sur un travail considérable de préparation et de négociation avec les propriétaires. Au terme de dix années de fonctionnement, et en dépit de l'échec de certains des jeunes installés, qui ont été remplacés, l'association a permis l'implantation d'une dizaine de jeunes d'origine extérieure, et conforté l'assise foncière de quelques éleveurs locaux.
Au milieu des années 1990, une nouvelle formule est introduite dans la gestion des problèmes fonciers. Les exploitants du canton ont engagé, au printemps 1990, une réflexion sur les possibilités de mise en œuvre d'une opération « article 19 »[27] au titre de la lutte contre la déprise agricole[28]. Après quelques vicissitudes, le dossier a été accepté et l'opération engagée au début de l'année 1993. S'appuyant sur une évaluation du potentiel de déprise agricole, et sur les enjeux de celle-ci par rapport à un paysage déjà largement dominé par la forêt, l'opération visait à inciter la reprise des parcelles libérées et au maintien des pratiques agricoles. Pour y parvenir des primes incitatives étaient attribuées, variant de 230 à 1 100 F par hectare selon la nature des pratiques et selon les différents secteurs du canton.
Un zonage a été réalisé, pour hiérarchiser les enjeux et les priorités d'intervention. Chaque clairière du canton a ainsi été identifiée selon les risques de déprise, et de fermeture du paysage. Le montant des aides a été modulé en fonction de ces critères. Au total, 88 contrats ont été signés durant les cinq années de la procédure, couvrant 60 % de la SAU du canton. Les surfaces concernées ne sont cependant pas toujours celles qui posaient le plus de problèmes.

Une diversité de profils de « propriétaires »

Conduire une réflexion prospective sur les enjeux et la place de la forêt sur ce territoire suppose la prise en compte des logiques des propriétaires. Ceux-ci apparaissent en effet comme les acteurs clés tant en ce qui concerne la dynamique spatiale de la forêt, que la gestion sylvicole et la mobilisation de la ressource forestière. Afin de mieux cerner leurs logiques, et de dépasser la vision « monolithique » souvent portée sur les propriétaires, les données cadastrales, initialement structurées sur une base parcellaire, ont été

[27]Formule qui s'est prolongée sous l'intitulé « Opération locale agri-environnementale » (OLAE).
[28]V. PIVETEAU, A. GUÉRINGER, *Déprise agricole et paysage dans le canton de La Chaise-Dieu : approche cartographique pour servir à la réflexion dans le cadre d'un projet article 19*, CEMAGREF Clermont-Ferrand, 1991, 15 p. et annexes cartographiques.

réorganisées de manière à caractériser chaque propriétaire. Derrière propriétaire, on entendra « compte cadastral », rassemblant les mêmes personnes, titulaires des mêmes droits constitutifs du droit de propriété. Chaque compte a été ainsi caractérisé au regard de plusieurs critères :

- la dimension de la propriété, exprimée en surface, à partir de la totalisation des parcelles rattachées au compte ;
- la composition des comptes en termes de nature des biens, à partir de la répartition des surfaces selon les classes cadastrales ;
- la situation juridique de la propriété : celle-ci a été codifiée à l'échelle du compte, à partir du statut juridique du propriétaire (personne physique, collectivité territoriale, société, etc.) ou des différents ayants droit rattachés au compte (propriété d'un particulier, indivision, découplage des droits entre usufruit et nue-propriété, etc.) ;
- la localisation du ou des propriétaires : à partir de leur commune de résidence, les propriétaires ont été distingués en quatre groupes : « locaux », « voisins », « régionaux », et « lointains », traduisant leur degré d'éloignement par rapport aux parcelles qu'ils détiennent ;
- la dynamique de constitution des propriétés, appréciée à partir de la date de rattachement de chacune des parcelles au compte ;
- l'âge des propriétaires, calculé à partir des dates de naissances telles qu'elles apparaissent sur la matrice, en gardant à l'esprit qu'il s'agit ici d'une information qui souffre d'un défaut d'actualisation.

La combinaison de ces différents critères conduit à la mise en évidence d'une grande diversité de « profils » de propriétaires (fig. 6). Chaque type rassemble les propriétés présentant des caractéristiques proches susceptibles d'interférer avec les modalités de gestion de leur patrimoine par les propriétaires. Le nombre de classes issues de l'analyse multicritères, une trentaine, apparaît relativement élevé, mais d'une part reflète la diversité des combinaisons possibles, d'autre part peut être regroupé en cinq grands ensembles, sur la base de critères les apparentant.

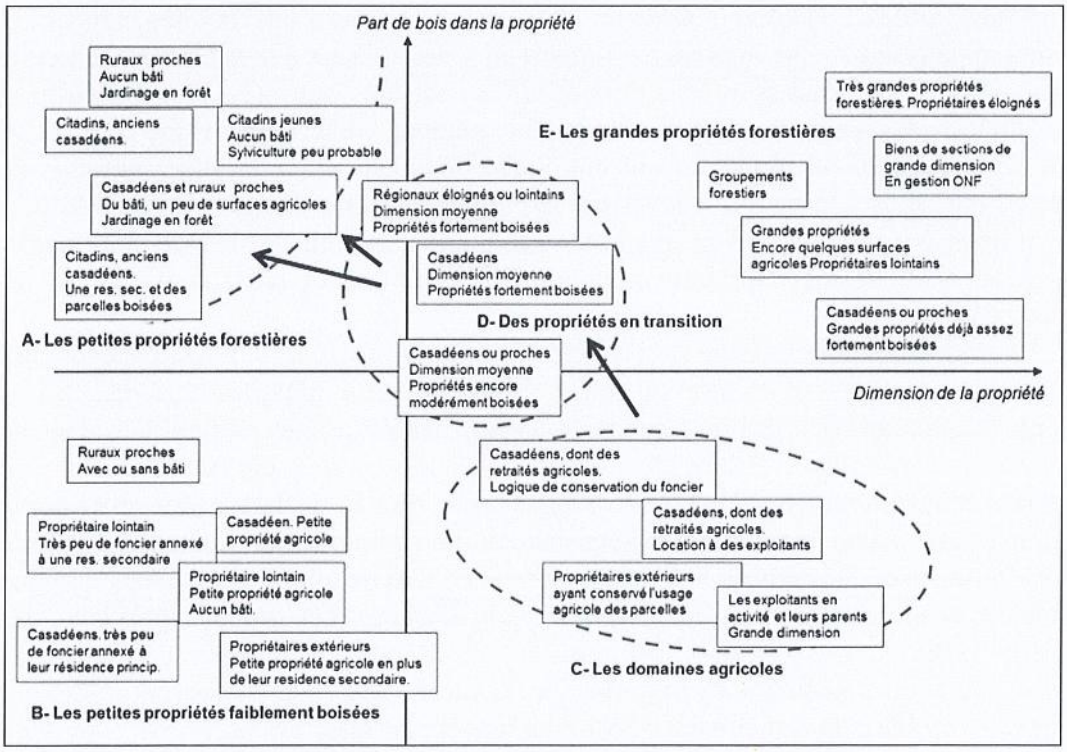

Fig. 6 : Plateau de La Chaise-Dieu : typologie des propriétés

Le premier ensemble (A) est constitué par la multitude de petits propriétaires forestiers. Ceux-ci détiennent au plus trois hectares, presque totalement boisés et bien souvent en plusieurs îlots fonciers. Cet ensemble est en fait composé de cinq classes. Pour deux d'entre elles les propriétaires résident dans une commune rurale, du plateau ou de régions voisines, parfois dans une petite ville proche, Brioude ou Le Puy. Il s'agit pour la majorité de personnes âgées. Deux autres classes regroupent des propriétaires plus éloignés, « lointains » ou « régionaux éloignés », résidant en ville pour la plupart. Relativement âgés il s'agit d'anciens Casadéens, partis depuis plus ou moins longtemps et qui ont pour certains conservé une résidence sur le plateau. Enfin, une dernière classe rassemble des propriétaires plus jeunes, tous urbains et également éloignés. Dans la majorité des cas ils n'ont plus d'attaches locales et aucune connaissance en matière sylvicole. Il faut remonter bien souvent aux grands-parents voire plus, pour trouver dans leur généalogie celui qui a quitté la région.

Dans un second ensemble (B) on trouve des propriétés de dimension équivalentes à celles du précédent. Elles ne comportent par contre qu'une faible portion boisée. Dans près des trois quarts des cas, ces propriétés comptent également des bâtiments. Le foncier détenu se compose alors d'une ou deux parcelles de prés, et pèse finalement peu dans la valeur totale du bien. Trois premières classes rassemblent les plus petites propriétés. Elles sont assimilables à celles qui ne comptent que des bâtiments dans les bourgs et les hameaux, et ne pèsent que faiblement en terme d'utilisation du sol. Les autres classes rattachées à cet ensemble correspondent soit à des patrimoines plus importants en surface, deux ou trois hectares, appartenant à un Casadéen ou annexés à une résidence secondaire, soit de propriétés plus petites, entre les mains de citadins relativement éloignés et ne comportant aucun bâti.

Dans un troisième ensemble (C) sont rassemblés les domaines agricoles. Une première classe, la plus importante en termes de surfaces détenues, regroupe les exploitants agricoles en activité (C1). Ils possèdent pour la plupart entre 15 et 30 hectares et si les plus jeunes sont ceux qui détiennent en propriété les surfaces les plus faibles, on peut leur associer leurs parents, aujourd'hui retraités mais qui se situent dans une même logique par rapport au foncier. Deux autres classes dans cette même famille, réunissent des propriétaires, certains retraités de l'agriculture, d'autres, descendants d'agriculteurs du plateau, disposant d'une quinzaine d'hectares, souvent moins, et qui ont choisi de conserver la fonction agricole de leurs parcelles. On peut y trouver par exemple ceux qui, démarchés par l'AFICC ont adhéré à ses objectifs et mis leurs terres à disposition des jeunes exploitants, mais également des propriétaires qui considèrent le taux de boisement excessif sur leur commune

L'évolution des structures de la propriété ainsi que la progression forestière évoquées plus haut, permettent d'entrevoir une « filiation » entre quelques-unes des classes appartenant aux familles présentées ci-dessus. Les propriétés rassemblées dans ce quatrième ensemble (D) sont précisément celles qui connaissent actuellement cette phase de transition (D1, D2, D3). Comprises entre 5 et 10 hectares, elles sont pour la plupart aux mains de retraités de l'agriculture, dont aucun enfant n'a repris l'activité et qui ont alors entrepris de boiser leurs terres. La part de bois y est variable, quoique toujours supérieure au tiers de la surface totale détenue, et ce groupe, après celui des petits propriétaires forestiers, est celui au sein duquel on recense le plus de cas d'exonération trentenaire d'impôt foncier. Les trois classes le composant traduisent finalement le stade actuel dans l'évolution que connaissent ces propriétés : les deux

premières, rassemblant celles encore aux mains de Casadéens, se différencient par la plus faible proportion de bois qu'elles comptent, tandis que la troisième correspond à des domaines boisés à près de 90 % et déjà en possession de personnes n'habitant plus le plateau.
Enfin, le dernier ensemble (E) correspond aux « grandes » propriétés forestières. Cet adjectif « grande » est à relativiser, s'appliquant à la propriété forestière du plateau de La Chaise-Dieu. Compte tenu en effet de la dimension moyenne, sur laquelle pèse considérablement la masse de petits propriétaires, une propriété est « grande » dès lors qu'elle dépasse 20 hectares. Dans la mesure où ces propriétés sont peu nombreuses, il est difficile de considérer plusieurs classes, même si elles recouvrent des situations relativement diverses. On y trouve, outre la forêt domaniale du Breuil, les propriétés sectionales plus ou moins importantes, mais également un certain nombre de propriétés privées, comprises pour la plupart entre 20 et 50 hectares détenues par des habitants du plateau ou de cantons ruraux proches, comme quelques cas de très grandes propriétés, le plus souvent aux mains de propriétaires éloignés.

Les propriétaires, acteurs clés de la dynamique foncière

La « poussière de propriété », évoquée par les congressistes suisses à l'occasion des journées de la forêt de 1931 est encore bien réelle aujourd'hui, et on retiendra en effet de la typologie la masse que représentent les petits propriétaires, casadéens ou non. Les classes rassemblant ceux détenant aujourd'hui moins de deux hectares regroupent plus des trois quarts des propriétaires. Compte tenu des petites structures dont ils disposent, ils ne comptent cependant que pour le quart du territoire total. À l'opposé, certaines dépassent les 20 hectares mais elles représentent moins de 15 % du foncier total. Quelques domaines importants existent malgré tout, supérieurs à 50, rarement à 100 hectares. Ce sont le plus souvent des domaines aujourd'hui totalement boisés, accumulés petit à petit par des familles de professionnels de la forêt, scieurs, exploitants forestiers ou marchands de bois, constitués à partir de parcelles forestières mais également de terres agricoles, achetées dans l'intention de les boiser. Certains de ces domaines ont à nouveau été partagés, et si leur taille est parfois importante, ils sont dans la majorité des cas disséminés sur l'ensemble du plateau, en îlots souvent inférieurs à 5 hectares, parfois bien moins.
On l'a vu, la redistribution de la propriété s'est opérée parallèlement à un fort exode rural et aujourd'hui une part importante du foncier est aux mains de citadins, clermontois, parisiens, lyonnais, stéphanois ou ponots pour l'essentiel. Si en moyenne, ceux-ci détiennent des superficies plutôt faibles, on trouve parmi eux plusieurs des grands domaines évoqués ci-dessus, et ils totalisent près du tiers des surfaces.
À ces propriétés s'ajoutent celles détenues par des gens que nous avons qualifiés de « proches » ou de « voisins », résidant dans des petites villes ou des bourgs ruraux à proximité du plateau. Dans leur majorité, ces propriétés foraines sont composées de patrimoines forestiers. En effet, les espaces agricoles et forestiers se sont progressivement dissociés dans la propriété. Lorsqu'une exploitation reprise comportait une part de bois, leur attribution aux cohéritiers permettait à celui qui prolongeait l'activité de conserver un maximum de foncier agricole. Aujourd'hui elle lui permet de réduire les soultes à leur verser. Ainsi, propriétés agricoles et forestières

sont assez largement dissociées. Les agriculteurs possèdent peu de surfaces boisées, et les propriétés mixtes sont, en nombre comme en superficie, relativement restreintes.

En complément du dépouillement des données cadastrales, des enquêtes ont été réalisées auprès de propriétaires. L'objectif était de cerner la logique propre à chacun, permettant d'établir diverses hypothèses qui, dans une réflexion prospective, ont été appliquées aux différents « profils ». L'exercice est certes imparfait. Il permet néanmoins de souligner que la question du boisement reste prégnante. Les pratiques de rétention foncière sont nombreuses de la part de propriétaires qui, dans l'espoir de pouvoir les boiser un jour, préfèrent conserver la maîtrise de leurs terres. Certains les louent verbalement ou pratiquent la vente de foin ou d'herbe sur pied, d'autres les laissent s'enfricher.

La typologie des propriétés fait apparaître que le cinquième des surfaces agricoles est aujourd'hui entre les mains de propriétaires correspondant à des « profils » pour lesquels la volonté de boiser constitue une hypothèse pertinente. Il s'agit assez souvent d'exploitants en fin de carrière qui ne « croient plus à l'agriculture », de retraités agricoles qui ne comprennent pas pourquoi on les en empêcherait alors que tant d'autres l'ont fait avant eux, mais également de propriétaires habitant des villes ou des bourgs voisins, Paulhaguet, Craponne, Arlanc, Ambert ou Brioude, attachés à leur propriété mais peu impliqués sur le plateau.

La ressource forestière... atout pour le développement local ?

On ne saurait aborder la place de la forêt sur le plateau de La Chaise-Dieu sans évoquer les perspectives de valorisation de la ressource et son apport à l'économie locale. Ce potentiel économique constitue d'ailleurs l'argument principalement utilisé par certains pour justifier la poursuite du boisement. La filière bois est effectivement un élément important de l'économie locale, en termes d'entreprises et d'emplois.

Les statistiques sur la filière bois montrent un accroissement important des volumes exploités et sciés en Auvergne ces dernières années[29], mais dans l'ensemble, la forêt reste nettement sous exploitée. Les propriétaires s'inscrivant dans une logique de conservation du patrimoine, elle fait encore l'objet d'une exploitation en « forêt tirelire » typique et il en résulte une capitalisation importante du bois sur pied.

S'intéressant plus particulièrement au canton de La Chaise-Dieu, J.-M. Escurat estimait à la fin des années 1980 à plus de trois millions et demi de mètres cubes le potentiel sur pied dans les pinèdes et sapinières. La ressource forestière est donc importante, d'autant plus si, comme le considère J.-M. Escurat, 38 % de cette réserve sont composés de « bois moyens et gros bois », immédiatement exploitables. En fait, ce dernier chiffre traduit la surcapitalisation de la forêt sur pied, du fait d'un niveau de récolte trop faible. Les prélèvements sont estimés globalement à la moitié seulement de l'accroissement biologique annuel[30]. Il existe un décalage important entre la ressource et son exploitation, et limiter le boisement sur le plateau de La Chaise-Dieu ne s'inscrit pas à l'encontre de la filière.

[29]CESER Auvergne, *La forêt en Auvergne : Quel futur pour une ressource d'avenir ?*, janvier 2012, 97 pages.

[30]J.-M. ESCURAT, *Étude forestière du canton de La Chaise-Dieu, op. cit*

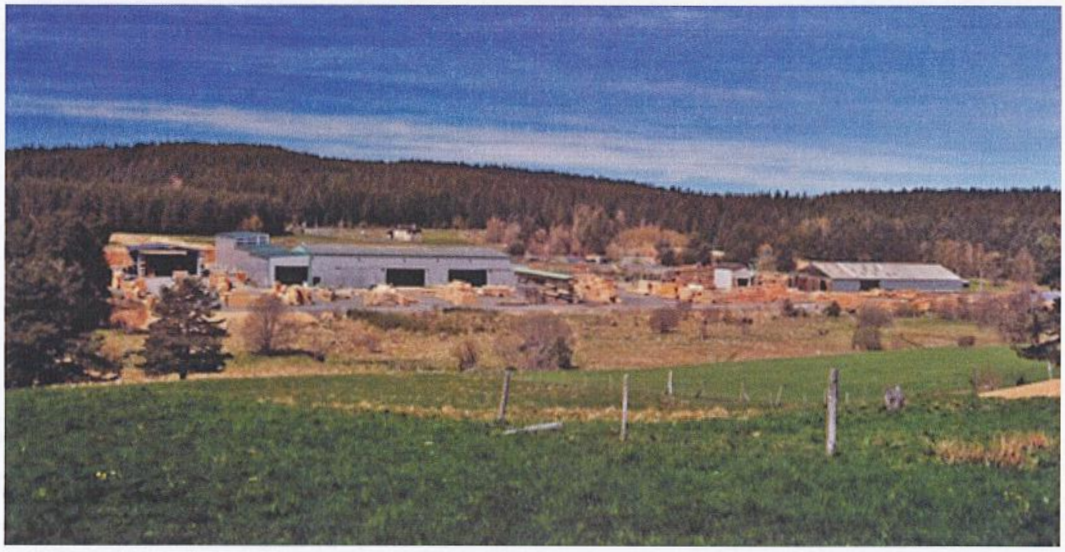

Fig. 7 : Scierie Philippon, lieu-dit Charlette-Basse,
commune de La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

Par ailleurs, les éléments prospectifs que l'on peut introduire dans la réflexion relativisent encore pour l'avenir l'argument économique à la poursuite du boisement. Localement, les scieries constituent l'élément moteur de la filière, mais à l'image de ce qui se passe aux échelles nationale et régionale, celle-ci connaît une restructuration importante. Plusieurs scieries dont la productivité était inférieure à celle constatée sur l'ensemble de l'Auvergne ont, dans les années récentes, réalisé des investissements pour rattraper leur retard. Elles se sont également, pour certaines, engagées vers une deuxième transformation, de manière à accroître leur valeur ajoutée.

Dans l'ensemble, leur attention s'est portée sur l'outil industriel, plutôt que sur l'amont. Le travail de prospection local qu'implique l'éclatement de la propriété s'est relâché, et a été compensé par un élargissement de leur bassin d'approvisionnement. Plus globalement, les données statistiques de la filière bois auvergnate montrent que même si la Haute-Loire reste le seul département qui « importe » plus de bois bruts que ce qu'il n'exporte, la filière tend globalement à se « déterritorialiser ».

Sur un autre plan, la division de la propriété va se poursuivre, et le phénomène le plus marquant sera certainement, compte tenu de la situation démographique des communes du plateau, le transfert des biens fonciers vers des personnes extérieures à la région, des citadins le plus souvent. En supposant la poursuite de l'exploitation, les flux financiers engendrés profiteront de moins en moins à l'économie locale. En fait, cette redistribution de la propriété pourrait même se traduire par une moindre exploitation de la ressource. Elle s'accompagne en effet d'une perte de la connaissance que les propriétaires ont de leur propriété elle-même, des possibilités de valorisation, des références locales. Elle pourrait également s'accompagner d'une modification des représentations de la forêt chez les propriétaires. Dans l'ensemble, entre déterritorialisation de la filière et redistribution de la propriété, et même en imaginant une plus grande mobilisation de la ressource, il apparaît fortement probable que la forêt profite de moins en moins à l'économie « locale » tant en termes d'emplois que de flux financiers.

ÉCHANGES AUTOUR DE QUELQUES PHRASES OU MAXIMES…

André CHARLES[1]

« La forêt ne chasse pas l'homme, elle occupe les terres qu'ils abandonnent »

Cela n'a pas toujours été vrai, loin de là. Avant l'étiage forestier, daté vers 1820-1850 (la forêt couvrait à l'époque sept à huit millions d'hectares, contre un peu plus de 16 millions aujourd'hui), on a surtout déboisé pour augmenter les surfaces nécessaires à l'agriculture, pour subvenir aux besoins d'une population croissante, tout en maintenant péniblement l'équilibre entre les besoins en bois (de construction et de chauffage), et les besoins pour assurer les ressources alimentaires.

Après l'étiage forestier du milieu du XIX[e] siècle, l'érosion des sols en montagne et les catastrophes qui s'en suivirent ont été à l'origine de mesures de protection extrêmement sévères (lutte contre le défrichement, allant parfois jusqu'à imposer des reboisements forcés des montagnes). Les rédactions successives des codes forestiers ont toujours été protectrices (l'incendie de forêt volontaire est un crime, le défrichement

[1]IDTEF, chargé de mission Pôle forêt Bois énergies, Cellule Biomasse Auvergne, DRAAF Auvergne.

[2]Citation d'un géographe inconnu…

est encore aujourd'hui lourdement sanctionné), et la rigidité de leur application peut avoir renforcé l'exode rural. Par contre, cette assertion est vraie pour l'enfrichement spontané, souvent observé lors des phases d'exode rural. Elle l'est plus encore quand les terres délaissées par l'agriculture sont plantées volontairement par leurs propriétaires. La forêt s'est incontestablement trop approchée des villages.

« Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent »[3]

L'approche est un peu sévère, mais les évènements interpellent (effet PAC, versus volonté d'occuper et de valoriser les terrains, récolte de bois-énergie). L'équilibre est en train de se déplacer : il faut le comprendre, et si possible le maîtriser.
Un exemple concret sur une commune du Livradois-Forez, côté Puy-de-Dôme : la comparaison d'images satellites par traitement automatisé permet de détecter les changements de la couverture végétale. Sur cette commune, la surface parcourue en coupe rase en deux années est de l'ordre de grandeur des surfaces boisées en 15 ans avec l'aide du Fonds Forestier National. Cela conduit les services de l'État à s'interroger sur les dispositifs de surveillance à mettre en place pour observer le phénomène, et à réfléchir avec les acteurs de la filière à de nouvelles mesures incitatives pour convaincre les propriétaires à reboiser.

On se heurte de plein fouet à la problématique d'une attente d'aides financières difficilement envisageables dans le contexte actuel, tout en ayant à l'esprit que s'il y a eu des aides au reboisement, elles bénéficiaient à des terrains nus, et les aides publiques n'ont jamais existé pour effectuer des boisements à l'identique.

« La forêt n'a pas vraiment besoin de forestiers pour vivre : elle a prouvé le contraire pendant des millions d'années. C'est la société qui a besoin des forestiers, et qui seule leur donne une légitimité, en leur fixant des objectifs clairs, pour répondre à ses attentes ».[5]

[3]Citation attribuée à Chateaubriand.

[4]Citation de Michel BADRÉ, ancien président de l'autorité environnementale, ancien directeur régional de l'ONF en Champagne-Ardenne, puis en Franche-Comté, puis directeur général adjoint de l'ONF.

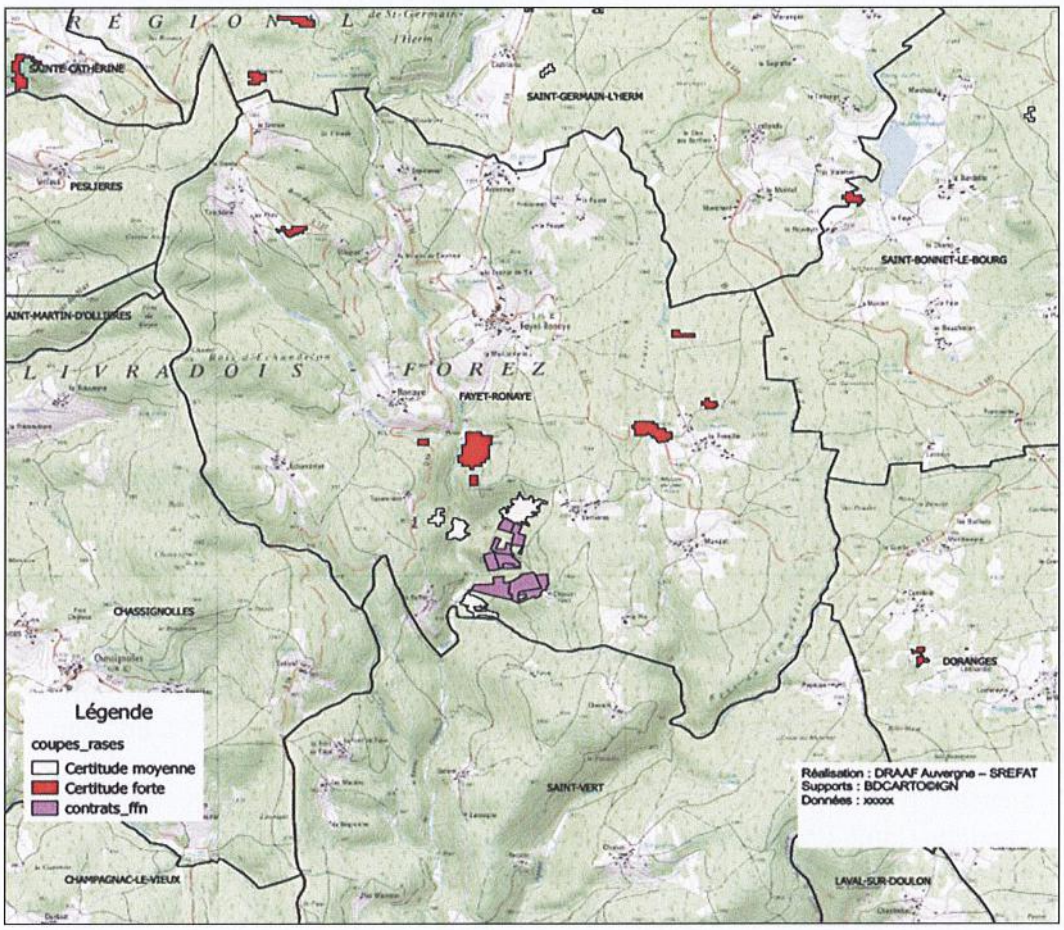

La société a besoin de forestiers pour « améliorer » le service que la forêt lui rend. Dans les années d'après-guerre, la demande de la société était de fournir de l'emploi, de produire de la matière première (bois de mine, pâte à papier etc.). À l'époque de Louis XIV, produire des bois de marine. Il faut se garder d'assigner des objectifs de production nécessairement à long terme, en fonction des seuls usages connus au moment où les objectifs doivent être définis, sans avoir la vision de ce que seront les usages futurs.

Soyons donc modestes, et cherchons à faire ce qui convient le mieux au milieu, et sachons compter sur la capacité d'innovation des industriels d'après-demain. Quelle est l'attente sociétale aujourd'hui, quelle forme prend la commande aujourd'hui ? Les travaux du Grenelle de l'environnement ont traduit, sous une forme excessivement simplificatrice, la commande que l'on peut résumer, avec toutes les faiblesses d'une « formule choc » : produire plus en préservant mieux la biodiversité.

« Imiter la nature, hâter son œuvre »[6]

Le concept d'imitation de la nature est ancien, fin XIX[e]. Il est incontestablement le préfigurateur de ce que l'on appelle aujourd'hui la « gestion durable ». Il a été assez largement mis en œuvre pour la sylviculture de renouvellement « naturel », et la gestion des taillis (sans coupe, pas de taillis) dans les forêts françaises. Si la mise en œuvre de ce concept est aisée en renouvellement naturel, on s'en est éloigné, par la

[6]Louis PARADE, ancien directeur de l'École forestière de Nancy.

force des choses, à la grande époque des plantations du FFN (plantations artificialisation), plantations principalement effectuées en reconquête sur des terres agricoles encore peu perturbées, mais souvent ingrates, (pentes, zones humides, altitude, éloignement des terroirs habités et agricoles).
Les techniques balbutiantes étaient héritées des pratiques agricoles, fortes d'une mécanisation récente mais déjà courante en agriculture (billonnage, labour, sous-solage). Le choix des essences était contraint par le faible catalogue d'espèces dont on disposait alors : épicéa, rarement douglas, pins laricio principalement et très rarement des feuillus. Pour ceux-ci, les difficultés de conservation des graines et le caractère aléatoire des fructifications ne les rendaient que très occasionnellement disponibles auprès des pépiniéristes reboiseurs. Le peu de recul dont on disposait à l'époque sur les potentiels génétiques des plants installés imposait de fait des plantations à forte densité, proches de la densité des régénérations naturelles. C'est à cette période qu'a émergé la notion de cahier des charges puis de cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ; les régions de provenance, peuplements classés porte-graines, catalogues de stations ont été mis en place puis se sont développés en évoluant au fur et à mesure des retours d'expérience.
Les reboisements post-tempête de 1982 ont été en Auvergne à l'origine d'un nouveau saut technologique en matière de renouvellement des peuplements. Pour faire face à un volume considérable de reconstitutions, il a fallu avoir recours à une certaine « industrialisation » du processus :
- mécanisation lourde, et mise au point d'outils spécifiques ou adaptations d'outils existants (lame ROME, râteau FLECO, dent BECKER etc.) ;
- réduction des densités (pour pallier les problèmes de coût, et tirer parti de l'amélioration du matériel génétique et de la résistance des peuplements).

Ces techniques, mises en œuvre sur de grandes surfaces, avaient un effet évident sur les paysages, effet que l'on cherchait à masquer par des rideaux « cache-misère » : vues du sol ces plantations réellement artificialisées avaient du mal à passer, et ce d'autant plus que l'accroissement des populations de cervidés rendaient l'usage de protections quasiment obligatoires, renforçant encore davantage la perception artificielle de la forêt.

Les reboisements post tempête de 1999 ont été l'occasion de se rapprocher un peu plus des méthodes douces, permises en partie par la mécanisation de l'exploitation des chablis :
- méthodes plus douces, travail local, appui sur le potentiel existant,
- anticipation de la préparation lors de l'exploitation,
- mélanges d'essences.

Les techniques actuelles de renouvellement (il s'en fait hélas trop peu !) se fondent sur les méthodes de renouvellement naturel.
L'imitation de la nature est bien plus simple quand on met en œuvre des méthodes de renouvellement fondées sur la régénération naturelle, que quand on boise ou reboise des terrains nus ou après coupe, ce qui va être un des challenges des prochaines années. La relation particulière des forestiers au temps, qu'ils partagent avec les historiens et les géographes, permet d'avoir du recul et de tenir compte des retours d'expérience.

On utilise aujourd'hui pour les chantiers de plantation des matériels bien plus légers, des interventions localisées, des compléments à du renouvellement naturel. Cela profite des expériences des plantations passées, dont on a pu apprécier l'évolution (cf. image précédente). On est bien plus attentif à d'autres paramètres techniques (paysages, cours d'eau, espaces boisés classés (EBC), Natura 2000 etc.).

Les résultats visuels sont plus acceptables que ceux des grands chantiers qui focalisent les critiques.

« Il faut cultiver de nouvelles générations d'arbres et, pour cela, mobiliser les propriétaires de forêts et développer des équipes sylvicoles locales »[6]

Ce n'est pas le premier rapport sur la forêt, mais le premier d'une longue série. Le relire près de 40 ans plus tard permet de dire que l'essentiel y a été vu, sauf un paramètre de taille, l'évolution du climat, dont les effets ont commencé à se manifester à peine quelques années après, et à n'être compris que depuis les années 1990-2000.
Aujourd'hui, les boisements du FFN arrivent à maturité ; ils se récoltent, c'est normal, massivement, cela interpelle ; mais peu se reboisent sans insistance de l'État.

[6]Citation de Bertrand de Jouvenel, en 1977, dans sa lettre d'envoi du rapport « vers la forêt du XXIe siècle ».

« Produire plus (de bois) en préservant mieux (la biodiversité) : l'équation à plusieurs inconnues »[7]

Cette phrase peut être interprétée comme la commande sociétale du début du XXIe siècle. Apparemment consensuelle entre certaines catégories d'acteurs de la filière Forêt-bois et des acteurs de l'environnement, on imagine combien elle peut être délicate à satisfaire. Certains parlent même de schizophrénie ! Il ne faut pas perdre de vue que la forêt française est en très grande partie privée ; c'est une propriété privée qui est l'objet de regards et d'attentes publiques, alors que les moyens d'intervention de la société ne sont plus ce qu'ils étaient.

L'un des défis est de mobiliser du bois, ce qui nécessite de vaincre les réticences à la récolte, de trouver les marchés adaptés, tout en préservant le caractère durable de la ressource, ce qui ne peut s'obtenir sans assurer le renouvellement à un niveau suffisant. La biodiversité dont on clame qu'elle doit être préservée est une notion floue pour beaucoup de propriétaires. Pour une partie d'entre eux la biodiversité des espèces se limite parfois au nombre d'essences ligneuses présentes. La notion de biodiversité des écosystèmes, deuxième composante de la biodiversité, n'est connue que d'un nombre encore plus limité de propriétaires, et la biodiversité génétique, peu visible, mais ô combien importante dans une perspective de changement climatique, peine à entrer dans les mœurs. Il y a donc un chantier stratégique à ouvrir : celui de faire comprendre l'intérêt de la biodiversité aux propriétaires, gestionnaires et entrepreneurs de travaux forestiers, afin qu'ils acquièrent les bonnes pratiques.

[7]Contribution au Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, il faudra imaginer et diffuser les techniques qui la préservent, y compris dans un contexte d'évolution du climat, qui est aujourd'hui une certitude, mais dont l'ampleur et la dynamique pourraient nous surprendre. Dans le contexte du territoire dans lequel nous nous trouvons, le Livradois-Forez, et plus particulièrement le massif de La Chaise-Dieu, la problématique des sapinières vieillissantes est à la croisée de ces deux ambitions :

- le capital sur pied qu'elles constituent aujourd'hui, plus de 36 millions de m^3 selon les données IGN les plus récentes (près de 20 % du volume présent en Auvergne), en constante augmentation de près d'1 million de m^3 par an, en fait à l'évidence le potentiel de développement de nos industries ;
- laissées en l'état, sans intervention, sans sylviculture, elles peuvent rapidement basculer vers des réserves ou des sources de biodiversité, certes intéressantes ; mais si on ne les renouvelle pas, la surface que ces peuplements occupe ne sera plus disponible pour la production…

« Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! »[8]

Ce petit clin d'œil permet d'évoquer les défis du XXIe siècle :

- répondre à des besoins industriels futurs que l'on ne connaît pas, même si on pense pouvoir en imaginer ;
- répondre aux attentes sociétales en contribuant à l'atténuation du changement climatique par le stockage du CO_2 séquestré dans les usages durables du bois (bois construction) et en fournissant un combustible et à terme un matériau paré de la vertu « neutralité carbone » ;

[8]Citation de Jean de La Fontaine, maître des eaux et Forêts.

- trouver les conditions de l'équilibre forcément dynamique entre forêt, agriculture, espaces naturels. Les commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en seront les lieux de réflexion adaptés ;
- boiser avec du matériel végétal qui doit à la fois être capable de se développer jeune dans les conditions climatiques d'aujourd'hui, avec la pression du gibier dans certaines zones, et de survivre dans un contexte climatique qui s'esquisse, mais qui risquera d'être plus sévère que celui que nous avons connu au cours des derniers siècles, avec des épisodes violents, et brutaux, accompagnés d'autres plus insidieux ;
- prendre donc le risque de boiser, avec la menace des sécheresses, des tempêtes, et passer ainsi d'une sylviculture qui maximise la production à une sylviculture qui minimise le risque à moyen et long termes.

Si la nécessité de replanter les coupes rases commence à être comprise, le soin à apporter à la plantation est un point crucial à ancrer dans les esprits des propriétaires et des reboiseurs. Force est de constater une énorme perte de technicité et un oubli des savoir-faire de base qui conduisent dans le meilleur des cas à des déconvenues, et dans le pire à des échecs retentissants. Un travail mené par l'échelon Massif central du département Santé des forêts est alarmant : les modes de plantation et la qualité des plants sont autant de facteurs perdus de vue alors qu'ils sont d'une importance capitale pour que la forêt puisse assurer les rôles que la société lui a implicitement confiés.

En guise de conclusion, un principe d'action : penser global, dans le temps et dans l'espace, agir local !

EN FORÊT, QUELLE DÉMARCHE TERRITORIALE CHOISIR ENTRE KOLKHOZE, KIBBOUTZ ET DOCTEUR KNOCK ?

Yves POSS[1]

En Haute-Loire, la structure foncière est encore plus éclatée que sur le reste du territoire métropolitain. Regrouper des parcelles est nécessaire pour arriver à gérer bien des massifs en déshérence, pour susciter l'intérêt des petits propriétaires, pour soutenir l'activité forestière.

Quelle approche retenir pour engager une démarche territoriale ? Trois peuvent être distinguées, qui pourraient être réparties entre le « kolkhoze », le « kibboutz » ou le « docteur Knock »[2].

Comment choisir entre ces trois K ?

En forêt, les démarches territoriales sont engagées au niveau d'un massif, pour inciter des propriétaires forestiers mal informés, négligents, éloignés, le plus souvent détenteurs d'un patrimoine boisé de faible surface, à se décider pour des actes de gestion. Ceux-ci sont le plus souvent une coupe, l'outil principal du forestier restant, de nos jours, la scie à chaîne. Diverses procédures peuvent y correspondre : charte de Parc naturel régional, charte forestière de territoire, plan d'approvisionnement territorial, plan de développement de massif, plus récemment programme local d'aménagement forestier, etc.

Cette animation de développement local est en général inspirée par les responsables politiques locaux (kolkhoze) ou par un collectif de propriétaires (kibboutz) cherchant à organiser un regroupement des propriétaires.

[1]Ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts, administrateur du GHFF.
[2]*Knock ou le Triomphe de la médecine* de Jules Romains (1923). Cette comédie montre comment un homme entreprenant peut gagner la clientèle de tout un village

Mais, de manière balbutiante, dans les Alpes de Haute-Provence ou en Livradois par exemple, elle peut aussi être fondée sur la démarche commerciale d'un prestataire de services, qui sait adapter ses offres aux désirs multiples de ses clients potentiels, et qui réussit à regrouper sur un « massif » ces propriétaires, à l'image du docteur Knock, qui a insisté jusqu'à ce que le « hameau de Chabrières » accepte que ses habitants fassent appel à ses services.

En promouvant cette démarche, nous pourrions avoir des « jardiniers de la forêt » qui collectent au niveau d'un hameau – oserai-je dire d'une section – les désirs, les demandes des petits propriétaires, pour regrouper les chantiers, et ainsi accéder à l'indispensable « productivité » dans les travaux en forêt : ce « gestionnaire forestier récoltant » établit le diagnostic, prescrit l'ordonnance, et réalise lui-même les travaux correspondants, voire organise la vente des produits récoltés, sans multiplier les déplacements d'intervenants multiples, en réduisant ainsi au maximum le nombre des personnes physiques qui parcourent la parcelle, pour en réduire les coûts. Comme peuvent le faire, en milieu rural, le médecin, le vétérinaire, le plombier... Pour le bâtiment, les chantiers ne font pas tous appel à un architecte !

Il faudrait, bien sûr, que ce prestataire (entrepreneur de paysage, entrepreneur forestier, ou technicien forestier, comme la loi nouvelle le permet) ait la confiance collective. Cela se gagne par une réputation : en Autriche, ce sont des personnes du pays qui sont recrutées pour de telles missions.

Chaque territoire doit intégrer la politique forestière à son projet d'aménagement global : celui-ci mérite d'être adapté aux conditions locales. Il devrait comparer, enrichir, associer les démarches pour construire un système plus efficace de mise en valeur de l'ensemble de son patrimoine forestier, même très éclaté.

Ce projet de territoire devrait rechercher et obtenir l'aide et le soutien des élus, des notables, des services forestiers et des utilisateurs des bois. Ceux-ci sauront choisir entre l'aide à de petits entrepreneurs de proximité et l'embauche de salariés d'organismes publics, en général sous contrat à durée déterminée.

CHANSON POUR L'ÉVOLUTION

Laurence RAMOLINO, « troubadouce »

Être un arbre c'est exigeant :
Pour le symbole et côté cœur,
Mieux vaut être vieux et majestueux,
Plutôt feuillu que résineux.
Et pour être bien vendu :
Du pin frais, bien entretenu, pas trop stocké,
Du bois sans nœuds et bien aux normes !
Tant de désirs contradictoires
En l'homme, la forêt se perd
Quand il la regarde de travers,
Ou bien la croit « bonne à tout faire » :
Du bois de chauffe au bas de laine,
Il veut le bois, l'argent du bois,
Et puis la belle au bois dormant,
Sans questionner la pertinence
De ses préférences du moment.
Sans partager les connaissances,
Le sol, les stations, les essences ;
Sans abandonner ses vieilles croyances,
À trop vouloir, il peut tout perdre.

Plus de régénération,
Tant pis pour la transmission
Aux jeunes générations ?
Morcelée, ignorée, non reliée
La forêt « timbre-poste » s'efface,
Ne fera pas de vieux os hélas,
Ni beaux arbres, ni bons revenus.
Pas d'éclaircie régulière,
On pratique la coupe à blanc
Gaspillage, casse, instabilité :
Aux vents mauvais,
Aucune chance de résister.

Plus que nos yeux pour pleurer.
Du paysage aux droits d'usage
Tant de débats autour du bois !
Quand c'est l'homme qui est divisé
Trop occupé à défendre son pré carré,
Il en oublie de jardiner sa forêt.
Et si on abandonne la forêt,
C'est de la vie et l'avenir qu'on laisse filer.

***

Quelle chance de conclure une mission de Recherche-action sur le thème « mémoire, résilience et vitalité des territoires », par un séminaire du GHFF, en forêt du Livradois.
Après une année d'échanges sur les territoires quant aux capacités d'adaptation et de transformation de nos sociétés et de nos organisations en période de mutation ou de crise (économique, politique, sociétale, climatique), ce que les territoires m'ont soufflé n'est pas toujours confortable à partager : il se pourrait bien que nous, humains, nous soyons égarés sur un mauvais chemin, sur la mauvaise pente de l'évolution, celle de l'obsolescence programmée, à l'image de notre manie de gaspiller ressources, talents et énergies.
Pourtant, de guerre lasse, frappée par la fabuleuse intelligence du vivant, nourrie aussi de l'engagement et de l'envie de faire autrement de nombreux acteurs croisés sur les territoires, ce sont des saveurs, une petite musique de vie que je dois vous transmettre pour passer de l'ère de la consommation à l'ère de la coopération.
Ainsi, je vous livre avec joie, ce que la terre comme la forêt ont murmuré à mon oreille cette année : « si vous souhaitez être dans l'évolution, cultivez avec passion le goût des territoires. Seuls et divisés vous êtes perdus, n'oubliez donc pas non plus le goût des autres ! ».

Groupe d'Histoire des Forêts Françaises

Le présent cahier porte trace des deux sessions de terrain que le GHFF a organisées en 2015, d'abord « Dans les pas de Gérard Houzard », les 28 et 29 mai, dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, à Carrouges et en forêt d'Écouves ; ensuite en Haute-Loire, à La Chaise-Dieu, les 17 et 18 septembre, pour un deuxième « Temps des territoires », à l'écoute de « ce que nous disent les forêts du Livradois ».

Les journées « Dans les pas de Gérard HOUZARD » ont permis la rencontre de chercheurs, de gestionnaires, de praticiens, de journalistes, d'enseignants, de particuliers, ayant des intérêts variés pour la forêt. Cette forêt, qui fait l'objet de tant d'enjeux écologiques, socio-récréatifs, de protection ou de production, demande à être observée par des regards croisés. Ce croisement des regards était prôné par Gérard Houzard dès le début de sa recherche : cette vision pionnière de transdisciplinarité, à travers son concept de « sylvo-système », prend tout son sens aujourd'hui, tant la compréhension du système-forêt passe par une approche multifactorielle. Que la pensée de cet universitaire continue à faire son chemin pour élaborer des solutions de protection, d'aménagement, viables, comprises et acceptées de tous !

Le séminaire « Le temps des territoires » sur le plateau de La Chaise-Dieu a montré que complémentarité et concurrence y existent depuis longtemps entre agriculture et forêt : elles se partagent le foncier, le temps de travail des hommes, l'économie rurale. Ces dernières décennies, les peuplements forestiers ont suivi la déshérence des pratiques culturales, amplifiant une expansion qui a commencé dès le début du XIX^{e} siècle. Mais ils ne sont encore, trop souvent, que des « bas de laine », peu gérés : les échanges entre les responsables locaux et leurs visiteurs ont porté sur les pistes de progrès possibles pour en tirer un meilleur parti. La présentation du pin sylvestre dans le Velay souligne la riche diversité des forêts dans ce département auvergnat.

N° ISBN : 2 9088 7411 3

Avec le concours de l'Office national des forêts
et du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Groupe d'histoire des forêts françaises (GHFF)
Laboratoire ENeC-GHFF
Maison de la recherche de l'Université Paris-Sorbonne - 28 rue Serpente - 75006 Paris cedex
www. ghff.hypotheses.org

Maquette et impression, imprimerie ONF Fontainebleau IMPRIM'VERT®

Office National des Forêts

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

ENeC espaces, nature et culture

UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE PARIS IV